



GRAHN
POU YON AYITI TOU NÈP

HAITI
PORT-AU-PRINCE



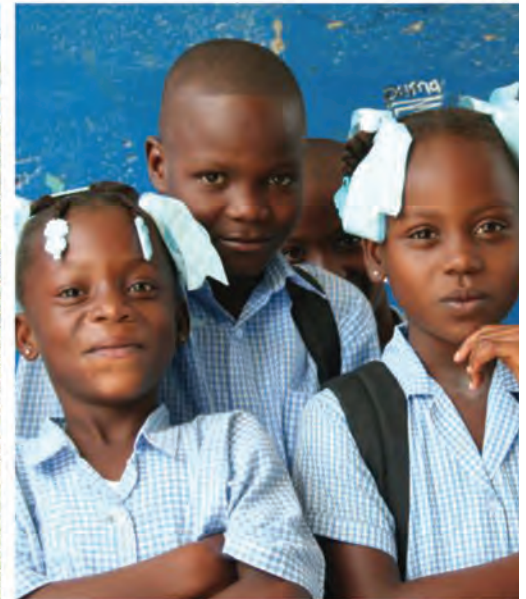
HAITI PERSPECTIVES

Revue thématique

**Participation
citoyenne
organisée**



Le Québec, engagé dans l'effort de solidarité envers Haïti



Relations
internationales,
Francophonie
et Commerce extérieur

Québec 

Haiti Perspectives

Revue thématique du GRAHN

Éditeur en chef

Samuel Pierre, Canada

Éditeur associé

Bénédictique Paul

Directeur de production

James Féthière, Canada

Coéditeurs invités

Suzy Castor et Michel Max Raynaud

Révision scientifique

Karine J. Bouchereau, Charles Cadet, Thony Cantave, Ginette Chérubin, Willy Kénel-Pierre, Jeanine Liautaud Millet, Jean-Marie Raymond Noël, Marie Line B. Rousseau, Jean-Marie Théodat

Collaboration spéciale

Jean-Marie Raymond Noël

Responsable de la distribution

Tatiana Nazon, Canada

Comité de distribution

Directeur et responsable Europe : Raymond Kernizan, France ; Directrice adjointe et responsable Canada : Tatiana Nazon ; Responsable Haïti : Claude Agénor et Jerry Jacquet, Haïti ; Responsables USA : Mirlande B. Alexandre, New Jersey ; Évangéline Roussel, Boston ; Florence Deltor Jean-Joseph, New York

Illustrations

James Féthière, Canada

Production Web

Stéphane Debus & GRAHN-Monde

Révision linguistique

Nicole Blanchette, Canada ; Michel-Ange Hyppolite, Canada ; Sauveur Jean-Joseph, Canada

Graphisme

Danielle Motard, Canada

Impression

Marquis imprimeur, Canada

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
ISSN : 1929-4433

Nombre de lecteurs : 50 000

Les auteurs des articles publiés dans *Haïti*

Perspectives conservent l'entière responsabilité de leurs opinions. Toute reproduction est autorisée à condition de mentionner la source et les auteurs.

Contact : haiti-perspectives@grahn-monde.org
www.haiti-perspectives.com

SOMMAIRE

Éditorial

- 3** Raconte ta participation, je te dirai quel citoyen tu es ! Je te dirai même dans quelle cité tu vis ! *Bénédictique Paul*

Editoryal

- 5** Rakonte patisipasyon ou, mwen va di ou ki kalite moun ou ye ! Mwen va menm di ou nan ki vil ou ap viv *Bénédictique Paul*

Opinion

- 7** Pierre Paquiot ou le culte de la critique, de la pluralité et de l'indépendance d'esprit
Jean-Marie Raymond Noël

Cahier thématique

- 10** Participation citoyenne organisée *Suzy Castor et Michel Max Raynaud*
- 11** Le mot des coéditeurs *Suzy Castor et Michel Max Raynaud*
- 13** Pawòl Koyedite yo *Suzy Castor et Michel Max Raynaud*
- 15** Le parc de Martissant, Haïti : Cheminement utopique et participation citoyenne
Cécile Marotte
- 25** De la citoyenneté active vers le développement de la ville durable : le cas de Canaan
Anne-Laurence Verret, David Telcy, Anie Bras et Evens Emmanuel
- 32** Les marchés de rue à Pétion-Ville : mauvaise gestion ou incivisme ?
Jeanine Liautaud Millet
- 40** La participation citoyenne comme outil de la gouvernance urbaine
Paola Flores et Silvere Jarrot
- 46** Au cœur de la démocratie, le Comité d'union et de support aux municipalités
Jean-Marie Raymond Noël

Appel à contribution

- 52** Agriculture, sécurité alimentaire et réduction de la pauvreté
- 53** Changements climatiques
- 54** Formation professionnelle et technique en Haïti

Demann pou tèks

- 55** Agrikilti, sekirite alimantè ak rediksyon povrete
- 56** Chanjman klimatik
- 57** Fòmasyon pwofesyonèl epi teknik an Ayiti

Call for papers

- 58** Agriculture, food security and poverty reduction
- 59** Climatic Changes
- 60** Professional and Technical Training in Haiti



GRAHN–Monde ♦ Branches et Chapitres

GRAHN–Monde

Président Samuel Pierre, ing., Ph. D.
V-P principal Programme et projets
Michel Julien, M.A.
V-P Financement Raymond Kernizan, M. Sc.
V-P Communication et service aux membres James Féthière, Ph. D.
V-P Développement de chapitres et recrutement Ludovic Comeau Jr, Ph. D.
V-P Science et technologie
Jean-Marie Bourjolly, Ph. D.
V-P Justice sociale et droits humains Kerline Joseph, Ph. D.
V-P Affaires administratives et secrétaire Chantale Gaston
Trésoirier Maxime Dehoux, ing., M.Sc.A.
Conseillers-Conseillères Vernet Félix, CA, Mélissa Georges, ing., M.Sc.A., Tatiana Nazon, Hérold Toussaint, Ph. D., Pierre Toussaint, Ph. D.

HAÏTI

GRAHN – Haïti
Président Narcisse Fièvre
Secrétaire Bénédicte Paul
Trésoirier Jerry Jacquet
V-P Communications Harold Isaac
V-P Relations Publiques et Développement des chapitres (Ouest) Nemours Damas
V-P Développement des Chapitres (Grand Nord) Harold Durand
V-P Développement des chapitres (Grand Sud) Jean D. Lajeunesse
V-P Relations avec les milieux du Savoir Evens Emmanuel
V-P Innovation et Créativité
Serge Michel
Conseiller Principal William Eliacin
Conseillers Ascencio Paul, Faidlyne Policard
Conseillère et présidente sortante
Laurence Gauthier Pierre

GRAHN – Acul-du-Nord

Président Fausnel Pierre
V-P principale Guerline Nérélus
V-P recrutement Lucien Guerrier
Secrétaire Misma Exavier
Secrétaire adjoint Michel-Ange Augustin
Trésoirier Ronald E. Pierre
Trésoirier adjoint Julien Joseph

GRAHN – Cap-Haïtien

Présidente Lynda Ossé
V-P Principal Harold Durand
V-P Coordination du Chapitre
Jonas Cheristin
Trésoirière Maryse Philomène Pierre
Secrétaire Yves Noël
V-P Relations publiques
Colette Semexant
V-P Affaires administratives
M. Salomon Gabriel

V-P Développement du Chapitre
Jacquelin Alcuis
V-P adjoint Développement du Chapitre
Joel Clairesia

GRAHN – Cayes

Président Oriza James
V-P de projet Jean Mario Charles
V-P Relations publiques Lamarre Evens
V-P de recrutement Wesly Milard
V-P Développement du chapitre
Maxime Marion
V-P Financement Jean Rigaubert Gilet
Trésoirier Principal Régis Estère
Trésoirier adjoint Willy Fortune
Secrétaire Principale Ingrid Joseph
Secrétaire adjointe Francelene St-Clair
Conseillers Museau David, Kerry Jean-Louis, Martine Gérard, Dorsainvil Wilson

GRAHN – Hinche

Président John Wesley Augustin
V-P Principale Larosaire G. Germain
V-P Relations publiques Malherbe Charles
Trésoirier Miradieu Poidieu
Secrétaire Wichemise D. Augustin
Conseillers Jean Robert Charles, Vernet Simon

GRAHN – Léogane

Président Yves Sainsiné
V-P principal Pierre Charles Bazile
V-P relations publiques Jean David Lambert
V-P adjoint relations publiques Dayana Remfort
Secrétaire Daphkar Compère
Trésoirière Mirlande Zaré
Conseillers Kenson Césaire et Pierre Joseph Célestin

GRAHN – Les Anglais

Président Marc Jean-Noël Paget
V-P Jude Pierre-Arnold
V-P Relations publiques Lamy Guy Benson
Trésoirière Agathe Charles
Trésoirière adjoint Ridza Jean Mardy
Responsable logistique Orclin Toussaint
Secrétaire Patricia Cadet
Secrétaire adjoint Jean Tramil St-Cyr
Conseillers Marie-Andrée Jean-Charles, Patrick Vital, Robert Thélusca

GRAHN – Limbé

Président Charlot Kily
Secrétaire Donalson Louis
Trésoirière Rose Samantha Pierre
Responsable relations publiques
Robeans Multidor
Délégué Merlin Saint-Fleur

GRAHN – Plaine-du-Nord

Président Ascencio Paul
V-P Principal projets Robens Daly
V-P Relations publiques et recrutement
Ronel Mesidor
Secrétaire Ange-Blonde Metellus
Secrétaire adjoint Edolphe Daly
Trésoirier Jeff Toussaint
Trésoirier-adjoint Edwin Daly
Conseillers Louis-Phanor Joseph, Ebed Paul

GRAHN – Port-au-Prince

Présidente Faidlyne Policard
Vice-Président Nemours Damas
Secrétaire Claude Agenor
Trésoirière Germiné Séide
Conseillers Jules Bellerice, Marc Lionel Armand, Frantz Ochny, Nathaëlle Buteau
Président sortant Gilbert Buteau

GRAHN – Port-de-Paix

Président Dartiguenave Léon
Vice-Présidente Solange B. Saturne
Secrétaire Erlande Pierre
Trésoirier Me Arnel Auguste
Conseiller Jean-Riguerre Toussaint

GRAHN – St-Marc

Président Rodney Mento
V-P Pierre Jean Resky
Secrétaire Anna Fils Aime
Secrétaire adjoint Jean Mary Frantz
Trésoirière Carline Dorainvil
Conseillers Marc Edouard Similien, Cadet Pierre Richard

CANADA

GRAHN – Canada

Président James Féthière, Ph. D.
Trésoirière Marlène Chouloute-Hyppolite
Secrétaire Georges Mercier, ing.

GRAHN – Montréal

Président James Féthière, Ph. D.
Secrétaire Valéry Dantica, ing.
Trésoirière Mélissa Georges, ing., M.Sc.A.

GRAHN – Ottawa/Gatineau

Présidente Marlène Chouloute-Hyppolite
Vice-Président Robert Nonez, ing.
Trésoirier Dr Faudry Pierre-Louis
Secrétaire Michel-Ange Hyppolite, ing.
Conseillers Gérard Sylvestre, Gustave Boursiquot, Ph. D., Jude Jean-François Michel-Ange Hyppolite (Kaptenn), Jean Perrin-Jean, Edzer Charles, Violène Gabriel

GRAHN – Québec

Président Jean-Joseph Moisset, Ph. D.
Vice-présidente Alourdes Amédée
Secrétaire Philippe Nazon, ing., Ph. D.
Trésoirier Harold Augustin
Conseiller Serge Vicière

GRAHN – Mauricie

Président Claude Bélizaire
Secrétaire Jean-Michel Ménard
Trésoirière Nicole Philippe

GRAHN – Sherbrooke/Estrie

Président Dr Raymond Duperval
Secrétaire Dr Henry Labrousse
Trésoirier Georges Mercier, ing.

FRANCE

GRAHN – France

Président Raymond Kernizan
V-P Relations publiques Paul Baron
V-P Communication
Reynold Henrys
Secrétaire Barbara Dambreville
Trésoirière Vicenta Palomares
Conseillers Daniel Derivois, Renaud Hypolite, Paul Jean-François, Ronny Lappomeray, Daniel Talleyrand

SUISSE

GRAHN – Suisse

Président Jean-Robert Magloire
Secrétaire Dominique Desmangles
Trésoirière Lise Ezana
Conseiller Charles Ridoré

USA

GRAHN – USA

Président Ludovic Comeau Jr, Ph. D.
Conseillers Jean-Wilner Alexandre (New Jersey), Léonce Avignon (Washington D.C.), Charlot Lucien (Boston/New England)

GRAHN – Chicago

Président Lionel Chéry, MBA
Vice-Président Me Tania Luma
Secrétaire Carole Théus, M. Sc.
Trésoirier Serge Fontaine
Directrice de programme Maude Toussaint-Comeau, Ph. D.,
Président sortant Ludovic Comeau Jr, Ph. D.

GRAHN – New England/Boston

Président Charlot Lucien
Secrétaire Lyns Hercule
Secrétaires exécutives Sarah Hendricks, Évangéline Roussel
Trésoirier Ghislain Joseph

GRAHN – New Jersey

Président Jean Wilner Alexandre
Directrice exécutif Mirlande B. Alexandre
Secrétaire Davilus Jean
Trésoirière Roselore Brignolle
Ressources humaines Dr Lou Alexandre
Relations publiques
Pasteur Thelusca Joseph

Raconte ta participation, je te dirai quel citoyen tu es! Je te dirai même dans quelle cité tu vis!

Bénédictique Paul

La participation citoyenne est une affaire de citoyens. En effet, être citoyen, en dépassant volontairement le champ de la politique pour entrer dans le champ de l'institutionnalisme économique, suppose une participation nécessaire de l'individu dans la constitution du bien-être collectif. En politique, être citoyen implique que l'on fait partie d'un corps politique, appelé « État », et que l'on a dans ce corps politique des droits et des devoirs politiques. Dans l'institutionnalisme économique, ou plus largement dans la sociologie économique, les droits et les devoirs du citoyen sont des institutions (c'est-à-dire des règles) qui garantissent un climat d'interaction pérenne. Ils ne peuvent en aucun cas l'autoriser à en faire un État (au sens du « Tiers institué », chez Pierre Legendre) qui viole les intérêts des citoyens ou qui ne contribue pas au bien-être collectif. En fait, n'est citoyen que l'individu socialisé, c'est-à-dire ayant intégré les institutions d'une société donnée de manière à s'insérer dans la marche de celle-ci vers le progrès.

La participation citoyenne se fonde dans l'esprit collectif. Elle résulte d'un apprentissage qui commence dès l'enfance. D'où l'idée de socialisation. Et c'est au système éducatif (d'où l'ancien terme « instituteur ») et à l'État (dans son rôle de législateur) qu'est léguée la mission de socialisation, c'est-à-dire du passage de l'individu au citoyen. L'État territorial, dans sa situation de proximité avec la population, peut continuer cet apprentissage tout au long de la vie.

De l'individu au citoyen, il y a donc les institutions, entendues ici comme les droits et les devoirs. La jouissance de celles-ci ne peut pas être passive. D'où la nécessité d'une participation active. Celle-ci couvre plusieurs champs. D'abord, elle est sociale. Alors qu'en Haïti les valeurs sociales s'effritent au profit d'un capitalisme sauvage importé de l'Occident sans les structures, le progrès social nécessite l'implication de chaque

citoyen, tant les inégalités sont devenues indécentes et la misère, déshumanisante. Et lorsque le Tiers institué ne joue pas son rôle, à travers la démocratie représentative, les citoyens doivent reprendre le pouvoir pour assurer leur pérennité et leur progrès.

La participation citoyenne est ensuite économique avant d'être enfin politique. En effet, il n'existe pas de liberté dans la pauvreté, si l'on admet la contribution du Prix Nobel Amartya Sen. Nous sommes d'accord avec Jacques Senécal lorsqu'il dit que « *quand on vit dans une démocratie, participer, c'est se faire valoir*¹ ». Et ce « faire valoir » est tout aussi bien collectif qu'individuel. Car, lorsque les institutions sont défaillantes à garantir les libertés (économiques, sociales et politiques), les individus ont le droit sacré, et par conséquent le devoir, de réclamer la jouissance d'un minimum de bien-être.

Dans les pays en développement, comme Haïti, la participation citoyenne est trop souvent déléguée à un seul individu qui se voit déifié, transformé en leader charismatique, avec, souvent, des œillères. Or, dans les pays développés, les élus et les gouvernants, à tous les niveaux, travaillent en concourant au bien-être des citoyens dont ils dépendent financièrement. Curieusement, ce sont dans ces mêmes pays que les citoyens sont plus impliqués dans l'amélioration du bien-être social. Il est donc clair que la participation citoyenne constitue une responsabilité individuelle non transférable. Elle commence dans les comportements responsables et se poursuit dans les actions concrètes au quotidien.

Pour finir, dans une république, le droit public véritable découle successivement des droits originaux que sont le droit de l'État, les droits de l'homme, les droits du citoyen, les droits du peuple

1. Senécal, J. (2011). *Le bonheur philosophe, de Pythagore à Al Gore*, Montréal, Liber.

[1]. Dès lors, notre but, à l'entrée de ce numéro spécial d'*Haïti Perspectives*, consiste à rappeler au lecteur qui revendique son statut de citoyen la nécessité de contribuer directement, selon ses capacités, mais sans paresse, au développement de la nation. Il s'agit là d'une responsabilité, sachant qu'en général, on délègue le pouvoir, mais jamais la responsabilité. Les droits de l'État ne peuvent occulter ceux des citoyens dont ils émanent.

Rappelez-vous que si vous voyez des saletés devant votre maison, ce n'est pas uniquement dû à la défaillance de l'État, mais également à votre manque de participation citoyenne! ■

BIBLIOGRAPHIE

1. KRIEDEL, B. (1998). *Philosophie de la République*, Paris, Plon.



Rhum
Barbancourt[®]

Rakonte patisipasyon ou, mwen va di ou ki kalite moun ou ye ! Mwen va menm di ou nan ki vil ou ap viv

Bénédiq Paul

Patisipasyon moun nan afè peyi yo se afè tout bon sitwayen. Alaverite, pou yon moun aji tankou yon bon sitwayen, se pa politik senpman ki pou enterese li. Li dwe gen yon ajisman pozitif sou plan ekonomik. Moun sa a dwe patisipe nan devlopman byennèt pou tout moun. Sou plan politik, yon bon sitwayen se yon moun ki patisipe obligatwaman nan yon òganizasyon politik, ki rele Leta, epi nan òganizasyon politik sa a, genyen dwa ak devwa politik. Nan sa nou rele enstitisyon ekonomik lan, oubyen sou yon plan lajman laj sosyoloji ekonomik, dwa ak devwa sitwayen yo se enstitisyon (sa vle di règleman) ki garanti yon klima entèraksyon ki ap toujou la. Kalite sitwayen sa yo pa gen dwa kite li tounen yon Leta (tyès ki tounen enstitisyon an nan fason Pierre Legendre wè li a), kote enterè sitwayen yo ap pran brimad, oubyen kote pa gen anyen ki fèt pou byennèt popilasyon an. Anfèt, vrè sitwayen an, se moun ki anndan yon estrikti sosyal, sa vle di, yon moun ki antre anndan divès enstitisyon nan yon sosyete kèlkonk, yon fason pou li fè pati travay ki ap fèt pou mennen tout moun nan direksyon pwogrè a.

Patisipasyon moun nan avansman peyi yo fè yon sèl avèk sa nou kab rele lespri kolektif la. Li sòti nan yon aprantisay ki kòmanse depi lè yon timoun tou piti. Se sa ki fè nou pale de sosyalizasyon. Epi tou, se sistèm edikasyon an (se la mo enstititè a soti) epi Leta (nan fonksyon li genyen pou li mete lòd) ki pou pran misyon sosyalizasyon an sou responsablite li, sa vle di, pran yon moun nan estad endividi pou mennen li nan nivo yon bon sitwayen. Leta ki sou teritwa a, apati kontak li avèk popilasyon an, dwe kontinye kalite aprantisay sa a pou lavi diran.

Soti nan kategori endividi pou rive nan yon bon sitwayen, genyen enstitisyon yo, ki vle di pou nou, dwa ak responsablite. Pou yon moun genyen tout juisans sa yo (dwa ak responsablite), li pa kab rete chita san li pa fè anyen. Se sa ki mennen yon patisipasyon aktif. Patisipasyon aktif sa a kab ale nan plizyè direksyon. An premye, se yon patisipasyon sosyal. Poutan, nan peyi Ayiti, valè sosyal yo ap depafini nan avantaj yon kapitalis

anraje ki soti nan peyi oksidantal yo san pa genyen estrikti pou yo, yon pwogrè sosyal mande angajman chak bon sitwayen, men inegalite yo bay repiyans epi lamizè fè moun viv kou bèt. Lè tyès ki tounen enstitisyon an pa ranpli fonksyon li, apati yon demokrasi total kapital, se bon sitwayen yo ki pou pran pouvwa a yon fason pou pwogrè a ka toujou kontinye viv.

Patisipasyon yon moun nan avansman sosyete li, pran dabò yon fòm ekonomik avan pou li rantre nan politik. Alaverite, pa kab genyen libète lè gen povrete, sa se pawòl Amartya Sen ki genyen yon Pri Nobèl. Nou dakò avèk Jacques Senécal¹ lè li di : «Lè nou ap viv anndan yon sistèm demokratik, patisipasyon nou, se yon fason pou nou fè wè fòs nou ». Epi tou «lè nou ap fè wè fòs nou », sa dwe fèt an gwoup tankou lè se yon grenn moun. Paske, lè enstitisyon yo pa kab garanti libète (ekonomik, sosyal epi politik), tout moun vin genyen yon dwa ki sakre, apatide sa, yon devwa pou yo reklame kòm jwisans, yon byennèt, menm si se yon byennèt ki tou piti.

Nan peyi ki ap devlope yo, tankou Ayiti, patisipasyon moun tonbe sou zèpòl yon sèl moun, yo konsidere tankou yon bondye, ki vin tounen yon lidè karismatik, ki aji kou bourik zòrèy koupe. Poutan, nan peyi devlope yo, moun yo eli yo, epi moun ki ap gouvène yo, nan kèlkeswa nivo a, yo travay pou kontribye nan byennèt tout moun. Se sou moun sa yo, yo konte finasyèman. Nou pa ta vle kwè sa, men, se nan menm peyi sa yo popilasyon yo plis angaje yo nan amelyorasyon byennèt sosyete a. Sa ki rete klè, patisipasyon moun nan peyi a, se yon responsablite pou chak grenn moun, epi sa pa transferab. Kalite patisipasyon sa a kòmanse lè moun yo konnen pou yo pran responsablite yo kòm sadwa, epi li rapousuiv avèk aksyon espesifik moun yo antrepran chak jou nan lavi yo.

1. Senécal, J. (2011). *Le bonheur philosophe, de Pythagore à Al Gore*, Montréal, Liber.

Pou nou fini, nan yon Repiblik, vrè dwa piblik la soti, yonn aprè lòt, nan dwa orijinal tankou : dwa Leta, dwa moun, dwa yon sitwayen, dwa pèp la [1]. Konsa, bivize nou, nan papòt nimewo revi espesyal sa a, se fè lektè yo sonje yon moun, ki dwa sitwayen, genyen obligasyon pou li kontribye dirèkteman, selon kapasite li, men san fè parese, nan devlopman nasyon an. Sa se yon responsablite. Epi tou, « nou kab delege yon pouvwa,

men nou pa dwe janm delege responsablite nou ». Dwa Leta pa dwe antere dwa sitwayen yo ki ba li ekzistans li. Epi tou, si nou wè salte devan kay nou, se pa Leta senpman ki pa fè travay li, men se paske nou pa pran responsablite nou kòm sitwayen ! ■

BIBLIOGRAPHIE

1. KRIEGEL, B. (1998). *Philosophie de la République*, Paris, Plon.



Pierre Paquiot ou le culte de la critique, de la pluralité et de l'indépendance d'esprit

Jean-Marie Raymond Noël

Grande a été ma stupeur, le soir du 17 octobre, de constater pour la première fois depuis 1978 que le nom de Pierre Paquiot ne figurait pas sur la programmation des cours 2016-2017 de la Faculté des sciences (FDS). Je l'appelai sur-le-champ pour lui exprimer mon étonnement et m'enquérir de son état de santé. Il me fit alors part de sa situation critique sans pour autant être défaitiste. Il croyait encore qu'il s'en sortirait s'il trouvait les soins appropriés. Il s'est adressé aux rectorats des deux universités qu'il desservait encore – à savoir l'Université d'État d'Haïti (UEH) et l'Université Quisqueya (UNIQ) – pour une mobilisation de fonds. Il démontrait alors beaucoup d'énergie, de pragmatisme et de détermination qui seront progressivement érodés par la lenteur de l'administration publique, à tel point qu'au début du mois de novembre, son médecin lui a déconseillé de voyager à bord d'un avion commercial. L'angoisse s'est mise désormais de la partie jusqu'au jour où l'horizon s'est dégagé pour son départ à Cuba. Il avait repris confiance, mais c'était trop tard. L'irréparable s'était déjà installé et, le 23 novembre, au petit matin, il a tourné la page.

Il est hélas parti sans arriver à concrétiser tous ses programmes, idées et projets, telle l'instauration de troncs communs généraux à l'UEH. Il est parti sans avoir vu l'UEH s'étaler dans toutes les régions du pays, idée qui lui était chère. Il est parti sans avoir vu la promulgation de la loi organique de l'UEH. Il est parti sans avoir vu l'aboutissement du projet du campus de la Faculté des sciences (FDS), voire de celui de l'UEH. Il est parti sans avoir vu le projet d'olympiades haïtiennes de mathématiques prendre forme. Était-il prêt à partir? A-t-il eu le temps de résoudre un dernier exercice d'algèbre? Il est parti trop tôt!

Des idées? Certes, nombreuses, pleines de vivacité, souvent paradoxales, mais si vives, si vivantes encore qu'on peut éprouver quelque peine à les extraire du flot textuel, à les attraper à contre-courant, à les acculer dans quelque recoin philosophique, sous quelque grosse pierre philosophale peut-être, pour s'en gaver les neurones. D'ailleurs ce ne sont pas vraiment des idées que le texte révèle mais plutôt une attitude devant les idées, une sorte de prudence critique pour toutes

celles qui flottent dans les airs au travers des humeurs et des modes¹.

Ces phrases sont utilisées par Beaudoin Jurdent pour parler de Paul Feyerabend, l'enfant terrible de la philosophie des sciences. Elles s'appliqueraient bien, toutes proportions gardées, à Paquiot. J'ai perçu ce rapprochement depuis plus d'un an à la lecture de *La tyrannie de la science* de Feyerabend. J'ai eu d'ailleurs des échanges sur l'auteur, physicien, philosophe, professeur à Berkeley, avec Paquiot lui-même et avec Bérard Cénatus, qui m'ont porté à approfondir la réflexion sur la pensée de l'auteur.

En guise d'hommage au professeur Paquiot, je propose de lire sa carrière à la Faculté des sciences et au rectorat, deux phases de sa vie que je connais le mieux, à travers le prisme de quelques éléments de la philosophie feyerabendienne. Et je vous laisserai le soin d'en tirer vos propres conclusions.

PIERRE PAQUIOT ET LA PRUDENCE CRITIQUE

À différents points de vue, Pierre Paquiot était *inclassable*. Bien malin qui tenterait de lui attribuer une chapelle politique ou une chapelle tout court! C'était un esprit indépendant qui prenait couramment de la distance par rapport aux idées toutes faites. Cela ne veut pas dire qu'il n'avait pas d'opinion politique. Bien au contraire! Sa forte propension à remettre quasiment tout en question lui attirait le reproche d'être changeant et incompréhensible. Il appliquait pourtant ce principe jusqu'à ses propres arguments. Il reprenait systématiquement ses cours à la FDS, d'une année à l'autre. Il m'arrivait souvent de dire qu'il allait de lui-même revenir sur une proposition ou une planification qu'il avait déjà faite. On devine bien qu'il ne faisait pas de cadeaux, et il ne lâchait pas prise aussi longtemps qu'il n'était pas convaincu. Qualité pour certains, faiblesse pour d'autres! Paquiot faisait peu de cas des critiques. Il agissait comme cela lui

1. Feyerabend, Paul (2014). « *La tyrannie de la science* », Paris, Éditions du Seuil pour la traduction française.

paraissait juste. Recteur, il défendait sans complaisance les intérêts et l'autonomie de l'UEH. Mais, contrairement à d'autres, il n'a pas eu à ostraciser les établissements d'enseignement supérieur privé. Il y sera engagé tantôt comme professeur, tantôt comme responsable académique.

C'est sans doute cette prudence qui l'a conduit à une telle culture scientifique et à un si haut degré de curiosité. On le retrouvait s'entretenant avec tous les professeurs aux deux cycles d'études à la FDS. Il passait facilement des sciences physiques aux sciences de la vie et de la terre, aux sciences de l'ingénieur et même aux sciences humaines et sociales. Cette facilité d'incursion dans tous ces domaines a grandement contribué à la réussite de son intégration à la FDS et dans le milieu universitaire haïtien en général. Qui eût cru que Pierre Paquiot n'était pas diplômé de la FDS, tant il s'y est imposé? Il y avait certes commencé ses études universitaires, mais bénéficiant d'une bourse dès la première année, il les a poursuivies en France, plus précisément à Montpellier, jusqu'au diplôme d'études approfondies (DEA).

PIERRE PAQUIOT ET LE PLURALISME MÉTHODOLOGIQUE

Pierre Paquiot s'abstenait de toute allégeance à un unique point de vue. Dans son approche aussi bien comme professeur que comme responsable, il encourageait le développement d'approches différentes des mêmes problèmes. Un foisonnement d'idées, de nombreuses initiatives, Paquiot y allait à son gré. Son intégration au personnel enseignant de la FDS en 1978 va faire souffler sur l'établissement un air de changements considérables tant dans l'organisation académique que dans le curriculum pédagogique. Depuis quelque cinq ans, il existait à la FDS la possibilité de formations hybrides en sciences appliquées et en sciences pures. À partir d'octobre 1979, sous l'impulsion de Paquiot, parallèlement au département technique, le département scientifique est instauré avec les sections suivantes: mathématiques, physique, chimie, biologie et géologie. La Faculté a mis alors à la disposition des bacheliers des formations en sciences pures, qui seront couronnées par une licence sur quatre ans. Cette même année, le cycle des études techniques est passé de quatre à cinq ans, non pour prolonger la spécialisation mais plutôt pour permettre, par l'adjonction d'une première année de tronc commun, une mise à niveau des nouveaux admis. Cette disposition pédagogique se justifiait par l'hétérogénéité de leur formation et par leur faible niveau scientifique. Ainsi sont nées les deux années propédeutiques MPC1 et MPC2 (MPC pour Mathématiques, Physique, Chimie).

Ce souci constant d'améliorer la formation à la FDS a donné lieu à diverses initiatives qui connaîtront des fortunes différentes. On peut citer l'introduction d'une MPC2 architecture au troisième trimestre, le cours de physique conceptuelle, les techniques d'expression écrite et orale à la FDS dans un premier temps puis, dans presque toutes les entités de l'UEH, la création des unités d'enseignement, le renforcement de l'enseignement pratique, le renforcement de l'encadrement pédagogique

dirigé, le mastère en base de données et intégration de systèmes (MBDS), les ateliers d'initiation à la pratique technologique. La formation d'ingénieurs à la FDS disposait et dispose encore d'une composante scientifique importante et l'influence de Paquiot a été déterminante sur ce plan.

PIERRE PAQUIOT ET L'AUTONOMIE INTELLECTUELLE

Le départ de Duvalier en 1986 a ouvert une ère nouvelle à la société haïtienne en général et à l'UEH en particulier. La FDS a été parmi les premières institutions à sonner la rupture avec les anciennes pratiques de gestion. Trois semaines après le 7 février, elle a adopté des dispositions transitoires et un mode de gestion plus participatif et plus transparent. Les formules d'assemblée mixte, de conseil de direction ont vu le jour. Cette structure de direction s'opposait à la formule du doyen tout-puissant nommé par l'Exécutif. Le conseil de direction est désormais élu par l'assemblée mixte et fonctionne comme un collège de trois membres également responsables. Paquiot détient à ce jour le record de présence aux conseils de direction. Il fut membre de quatre conseils en 1986-1989, 1989-1992, 1996-1998 et 2014-2016. Chaque fois, il y siégeait avec deux collaborateurs différents alors qu'il lui était souvent reproché un certain individualisme. C'est donc là une preuve de son poids à la FDS. Il était *incontournable!*

Par-delà les vicissitudes, c'est cette formule de conseil de direction qui prévaut encore à la FDS, mais le fonctionnement actuel n'a aucune commune mesure avec celui du premier conseil élu en 1986. Faut-il rappeler que les mouvements d'étudiants et de professeurs s'étaient alors amplifiés et que leurs revendications en faveur de l'autonomie de l'UEH ne concordaient pas avec le programme du Conseil national de gouvernement? La FDS était des plus frondeuses. Il fallait des dirigeants courageux et engagés pour, d'une part, ne pas casser le mouvement revendicatif interne et, d'autre part, protéger l'espace universitaire contre les dérives d'une certaine frange militaire. Paquiot était membre de ce premier conseil de direction et, en tant que tel, s'est retrouvé en première ligne dans la bataille pour l'autonomie de l'UEH.

Devenu recteur en 1998, Paquiot s'est fortement appuyé sur ces principes d'autonomie universitaire pour empêcher, autant que possible, la mainmise de courants politiques sur l'espace UEH. Les tentations étaient fortes et l'instrumentalisation du milieu étudiant semblait politiquement rentable. Un recteur acquis en la circonstance serait un atout majeur. Paquiot ne transigea pas. Il fut évincé du rectorat par l'Exécutif en 2002. La grande solidarité dont il a bénéficié et la mobilisation d'une forte majorité de la communauté de l'UEH ont fait pencher la balance et il reprit le contrôle du rectorat à la suite d'un jugement en référé rendu en sa faveur. Déterminé à maintenir l'UEH hors du contrôle des secteurs politiques, il n'a pas hésité à se rendre à la Faculté des sciences humaines, le 5 décembre 2003, accompagné uniquement du vice-recteur aux affaires académiques, pour mieux

apprécier les revendications exprimées dans l'enceinte de cet établissement. Les deux hommes furent violemment agressés et Paquiot dut partir pour recevoir des soins à l'étranger.

PIERRE PAQUIOT, LE PROFESSEUR

Je ne vais pas terminer cet hommage à Pierre Paquiot, avec lequel j'ai siégé au conseil de direction de la FDS de 1996 à 1998, sans dire un mot du professeur qu'il était d'abord et avant tout. Son enseignement était très apprécié par les étudiants à la FDS, à l'École Normale Supérieure (ENS), et partout où il eut à partager ses connaissances. L'homme respirait les mathématiques et était un passionné de l'enseignement au point qu'en réunion, au recorat, à la FDS ou ailleurs, il traînait toujours un bloc-notes pour

griffonner la solution d'un exercice d'algèbre ou d'analyse. Cette passion n'avait d'égales que sa régularité à ses séances de cours, qu'il commençait d'ailleurs bien avant la rentrée officielle, et la qualité pédagogique de son enseignement. Ses étudiants lui vouaient, à juste titre, une grande admiration et il n'a pas connu de mésaventures dans l'exercice de sa profession d'enseignant, toutes périodes confondues. Le professeur Paquiot s'est tellement intégré à la Faculté des sciences qu'il en est devenu une référence, pour ne pas dire une icône.

La Faculté des sciences perd en Paquiot un fils, un de ses plus dignes représentants, un de ses illustres professeurs, compétent, engagé et disponible. Elle mettra du temps à le reproduire. Pars en paix, Pierre! La quête de l'excellence se poursuivra! ■

Jean-Marie Raymond Noël, M. Sc. est ingénieur civil diplômé de l'Université d'État d'Haïti (UEH). Il possède une maîtrise en sciences de l'Université Paul Sabatier de Toulouse et est certifié en sciences économiques de la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de l'UEH. Il est professeur à la Faculté des sciences de l'UEH. Membre du CUSM et du Collège des ingénieurs et architectes haïtiens (CNIAH), il est l'auteur de nombreuses études et conférences. Il a récemment publié aux Éditions de l'UEH *L'évolution des technologies de l'information en Haïti (1995-2010) Entre l'indécision politique et le flou juridique*. raymond.noel@ueh.edu.ht



Participation citoyenne organisée

Suzy Castor et Michel Max Raynaud

Coéditeurs invités

Comité éditorial

- Karine J. **Bouchereau**
- Charles **Cadet**
- Thony **Cantave**
- Ginette **Chérubin**
- Willy **Kénel-Pierre**
- Jean-Marie Raymond **Noël**
- Marie Line B. **Rousseau**
- Jean-Marie **Théodat**

La gestion d'une ville, d'une section communale, d'un quartier a toujours été chose complexe, en cela qu'elle pose à la fois la question de la responsabilité des dirigeants, des administrés et celle de la participation citoyenne, en vue d'arriver à des résultats tangibles, visibles pour les populations concernées. Il n'existe pas un modèle unique d'organisation de cette gestion. Celle-ci varie en effet avec les cultures, les pays, les moyens humains et matériels disponibles, même si l'objectif en bout de course reste celui de **promouvoir le bien-être collectif et individuel**. Il est reconnu que cette participation ne s'obtiendra ni ne se maintiendra si elle n'est pas ancrée dans une vision partagée. Une urbanisation à caractère durable réside dans l'établissement d'un partenariat entre autorités locales et secteurs de la société. L'effort humain et financier nécessaire ne pourra pas être mobilisé sans un appel à la conscience collective et sans le désintéressement des citoyens.

Ce cahier thématique recherche des pistes de solution concrètes, notamment mais sans s'y restreindre aux questions suivantes :

- Quels mécanismes de participation constituer et/ou privilégier pour éviter les conflits d'intérêt ?
- Que faire pour construire durablement le partenariat Collectivités territoriales - Organisations citoyennes ?
- Comment minimiser le coût de la participation ?
- Jusqu'à quel point des mécanismes type convention collective ou des organisations type CUSM, Observatoire de la Reconstruction et du Développement constituent-ils des modèles ?

Le mot des coéditeurs

Suzy Castor

et Michel Max Raynaud

Ce nouveau numéro d'*Haïti Perspectives* offre aux lecteurs les réflexions du Comité d'union et de support aux municipalités (CUSM), organisation de la société civile qui entre dans sa vingtième année d'existence et s'est toujours distinguée comme un espace de dialogue et d'échanges sur les questions d'intérêt commun. Consacré à la problématique de la participation engagée, ce numéro, à partir de l'analyse des diverses expériences présentées par les auteurs, suscite beaucoup de réflexions sur les importants défis et enjeux de la construction de la nation et de la démocratie dans notre pays.

En effet, le concept de participation, intimement lié à celui de démocratie, suppose la collaboration réelle des citoyens aux prises de décisions et à l'exercice du pouvoir, tant par l'entremise des délibérations politiques (élections, consultations, concertations) que par celle des organisations de la société civile qui expriment les préoccupations des citoyens-acteurs et la recherche de l'amélioration de leurs conditions de vie. En ce début du 21^e siècle, l'adoption de la participation citoyenne devrait être au centre de toute action politique décisionnelle. Ayant pour objectif la citoyenneté active, les divers articles du présent numéro font la promotion du droit à l'information, du droit à la participation et du devoir de prendre part à la vie collective. Cette conception implique que la démocratie est bien une construction collective qui s'évertue à transformer la société en apportant une possibilité de progrès pour l'ensemble de ses membres. Les faire participer à cette construction, c'est donner une orientation à la démocratie. C'est la rendre vivante.

Or, en Haïti, la grande majorité des citoyens n'est ni reconnue ni traitée à part entière. Par conséquent, la conquête de la citoyenneté pour tous exige encore de hautes luttes. La participation des citoyens ne peut se faire sans une formation à l'exercice de la citoyenneté par un apprentissage quotidien. Un changement s'impose aussi dans la perception de la citoyenneté, auquel on parviendra en faisant des usagers les acteurs, en favorisant la prise de parole et l'expression collective. La participation effective se projette ainsi comme une forme de reconnaissance du citoyen et fait naître une plus grande conscience de

la responsabilité partagée. Dans cette perspective, les études présentées peuvent être considérées comme une réponse au renouvellement de la recherche de citoyenneté. L'objectif est d'ouvrir autant que possible les espaces publics aux interventions citoyennes directes.

La majorité des actions relatées se situent dans le contexte de l'aménagement urbain. Tout en signalant les différences d'organisation des démarches et de méthodologie dans la participation entre les communautés rurales et les territoires urbains, les divers cas étudiés sont d'origine urbaine, ou même métropolitaine. Les articles de **Cécile Marotte**, d'**Anne Laurence Verret**, de **David Teley** et d'**Evens Emmanuel** localisent des réalisations dans le Parc de Martissant et les bidonvilles de Canaan. Celui de **Jeanine Millet** considère la problématique des marchés de rues et l'organisation de rues de Pétion-Ville. **Flores Paola** et **Jarrot Silvere**, du Colectivo Crea, analysent l'expérience de Port-au-Prince après le séisme de 2010. Ces approches sont importantes vu que le phénomène de la « bidonvilisation » en Haïti, accéléré depuis la décennie 1990, s'agrandit avec des ramifications importantes et pose de graves problèmes. Ces territoires informels représentent la plus grande expression de l'inégalité dans nos villes et évoluent comme des espaces où vivent des milliers de gens profondément vulnérables dans leurs droits. Ces quartiers précaires (souvent appelés « ghettos ») ceinturent les villes, exercent des pressions et ont un impact sur l'aménagement du territoire. Aucun projet de développement, aucune politique urbaine ne peut se réaliser sans tenir compte de cette réalité, d'autant plus qu'on ne peut que constater un déficit, pour ne pas parler d'absence, de politiques publiques orientées vers la solution des problèmes socioéconomiques et culturels qui s'y développent.

L'article de **Raymond Noël** pose la problématique de la participation dans le contexte – tellement complexe en Haïti – de la décentralisation basée sur les collectivités territoriales. Il ne peut y avoir de démocratie participative ni de décentralisation sans un fonctionnement efficace des collectivités territoriales. Celui-ci répond à l'exigence fondamentale de l'inclusion du plus

grand nombre de citoyens à la gestion des affaires de la nation et à l'obligation de fournir de meilleurs services à la population par la mise en place d'une administration de proximité. Cependant, de nombreux facteurs du système politico-administratif et socioéconomique constituent, à n'en pas douter, de multiples freins à la mise en place de la décentralisation et donc à une participation des citoyens acteurs.

En outre, il nous faut signaler qu'adoptant une attitude positive, les auteurs soulignent le « savoir-faire » des habitants, l'expertise qu'ils possèdent de leur milieu et leur dynamisme pour s'adapter aux changements. Cette considération amène des réflexions sur le grand potentiel de transformations sociales, la capacité de création et l'expression de propositions de nouvelles formes de vie en société qu'offre la mobilisation dans ces populations « exclues », dans un pays où les inégalités sont

devenues insupportables. Dans la planification, la gestion et la durabilité de tout projet, leur rôle d'acteurs actifs et responsables a été mis en valeur. À la recherche de solutions de remplacement, ces expériences intégrées dans le processus national recommandent, d'une façon ou d'une autre, la participation des habitants à l'élaboration des politiques urbaines, à la prise de décisions et la mise en œuvre des choix.

Face à l'urgente nécessité que posent aujourd'hui la solution des problèmes cruciaux du pays et la tâche gigantesque de la reconstruction nationale, chaque pas, chaque réflexion représente un apport et une avancée dans cette recherche. Ces articles invitent tous ceux qui s'intéressent encore à l'avenir de ce pays à repenser la participation citoyenne dans un apprentissage individuel et collectif en vue de la construction d'une nouvelle Haïti. ■

Suzie Castor, Ph. D. détient un doctorat en Histoire de l'Université Nationale Autonome du Mexique (UNAM). Elle est professeure et chercheuse retraitée de l'UNAM et actuellement directrice du Centre de Recherche et de Formation Economique et Sociale pour le Développement (CRESFED) Haïti. Elle a à son actif plusieurs publications sur Haïti, la Caraïbe et l'Amérique Latine. sucastor@gmail.com

Michel Max Raynaud, Ph.D. est architecte D.P.L.G. (France) et urbaniste D.I.U.A.P. (France), et professeur agrégé à École d'urbanisme et d'architecture de paysage (montage et gestion de projets), Faculté de l'aménagement, Université de Montréal. Il est Directeur de l'Observatoire Ivanhoé Cambridge du développement urbain et immobilier. Il a fondé et dirige avec ONU Habitat le Programme RESAUD (Réseau d'Échanges Stratégiques pour une Afrique Urbaine Durable) pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030 des ODD et du Nouvel Agenda Urbain 2036. michel.max.raynaud@umontreal.ca

Pawòl Koyeditè yo

Suzy Castor

et Michel Max Raynaud

Nouvo nimewo «*Haïti Perspectives*» sa a pote bay lektè yo refleksyon *Comité d'union et de support aux municipalités* (CUSM) a, oganizasyon sosyete sivil la ki antre nan ventyèm ane depi li egziste epi ki toujou defini tèt li tankou yon espas dialòg ak echanj sou kesyon ki nan enterè tout moun an jeneral. Nimewo sa a ki chita sou pwoblèm patisipasyon angaje, apati analiz divès kalite esperyans otè yo prezante nou yo ankouraje nou reflechi anpil sou gwo defi ak gwo posiblite ki genyen nan konstriksyon nasyon an ak demokrasi a pou nou mete kanpe nan peyi a.

Reyèlman vre, lide oubyen konsèp patisipasyon an, ki makònen kò li ak konsèp demokrasi a, sipoze genyen kolaborasyon tout bon vre sitwayen yo nan desizyon ki ap pran ansanm ak patisipasyon yo nan ekzèsis pouvwa a, tank pa filyè deba politik yo (eleksyon, konsiltasyon, konsètasyon) tank pa filyè òganizasyon sosyete sivil la ki fè wè lakrentif sitwayen aktè yo genyen epi yo fè wè tou rechèch ki pou amelyore kondisyon lavi yo. Nan koumansman XXI^{èm} syèk sa a, nou ta dwe mete adopsyon patisipasyon sitwayen an nan mitan tout aksyon politik kote desizyon yo ap pran. Paske yo gen objektif sitwayènte aktif, divès kalite atik ki prezante yo fè pwomosyon dwa pou moun genyen enfòmasyon, dwa patisipasyon an se pou tout moun epi se devwa tout moun pou yo patisipe nan viv ansanm nan (lavi kolektif la). Konsepsyon sa a vle di demokrasi a se vrèman yon konstriksyon kolektif ki la pou transfòmè sosyete a nan pote li ap pote vini yon posiblite pwogrè pou tout manm li yo. Nan fè yo patisipe nan konstriksyon sa a, sa bay demokrasi a yon oryantasyon. Sa rann li dyanm.

Poutan, ann Ayiti, yo pa rekonèt pi fò sitwayen yo ni yo pa trete yo tankou moun tout bon vre. Pa konsekan, rechèch sitwayennte a pou tout moun mande gwo batay. Patipasyon sitwayen pa kapab fèt san pa genyen yon aprantisaj chak jou Bondye mete ki debouche sou yon fòmasyon nan egzèsis sitwayènte a. Yon chanjman ki dwe fèt tou nan pèsepsyon sitwayènte a nan fè patisipan an tounen aktè, nan favorize yo pran lapawòl epi nan favorize lespri kolektif la. Vrè patisipasyon an lanse konsa

tankou yon fòm rekonesans epi li fè parèt yon konsyans responsablite yo pataje a ki pi laj. Nan lide sa a, yo kapab konsidere etid nou prezante yo tankou yon repons nou bay pou renouvèlman rechèch sitwayènte a. Objektif la se louvri espas piblik yo otank posib pou entèkansyon vrè sitwayen yo.

Pi fò nan aksyon ki prezante yo chita nan kontèks amenajman pou lavi. Nan siyale nou ap siyale diferans nan òganizasyon demach ak metòd nan patisipasyon ant kominote riral yo ak tètwa lavi yo, divès ka ki prezante yo soti lavi oubyen menm nan kapital la. Aktik **Cécile Marotte**, **Anne Laurence Verret**, **David Teley** ak pa **Evens Emmanuel** la chita sou reyalyasyon Pak Matisan (Parc Martissant) ak bidonvil Kanayan (Canaan) an. Atik pa **Jeanine Millet** a konsidere pwoblèm mache machann yo fè nan lari yo ansanm ak òganizasyon lari Pétiyon-Ville yo. **Flores Paola** ak **Jarrot Silvere** nan ColectivoCrea analize esperyans Pòtoprens (Port-au-Prince) apre tranblemanntè 2010 la. Metòd sa yo enpòtan, paske fenomèn «bidonvil ki ap layite kò yo» ann Ayiti a pran vitès depi nan ane 90 yo. Li vin ogmante pi plis avèk multiplikasyon anpil branch ki pouse patou epi sa bay anpil pwoblèm. Tètwa enfòmèl sa yo reprezante pi gwo fòm inegalite nan vil nou yo epi yo ap evolye tankou espas kote yon pakèt moun lage de bra pandye ap viv san okenn pwoteksyon pou dwa yo. Katye pòv sa yo (ki rele souvan geto yo) antoure vil yo, yo fè presyon epi yo kreye yon enpak sou amenajman tètwa a. Okenn pwojè devlopman, okenn politik lavi pa kapab reyalye san yo pa konsidere sa, sitou nou kapab sèlman konstate yon defisi, pou nou pa di yon absans politik piblik ki oryante sou solisyon pwoblèm sosyoekonomik ak kiltirèl ki ap devlope ladan.

Atik pa **Raymond Noël** la poze pwoblèm patisipasyon an – ki tètman gen tèt chaje ann Haïti-nou vle pale de kontèks desantralizasyon an ki baze sou kolektivite tètwa yo. Bagay sa a fè fas kare ak egzèsis fondal natal pou nou fè antre pi gwo mas sitwayen yo nan jesyon zafè nasyon an ansanm ak obligasyon pou nou founi popilasyon an pi bon sèvis nan mete an plas yon administrasyon ki pi pre popilasyon an (pwoksimate).

Sepandan, anpil faktè nan sistèm politik ak administrasyon met sou faktè sosyoyekonomik la, vin tounen, san nou pa doute, yon bann kalite fren pou bloke mizanplas desantralizasyon an epitou sa bloke yon patisipasyon sitwayen aktè.

Aprè sa, fòk nou siyale nan yon atitud pozitif, otè yo pa manke pale de « esperyans » moun yo, de ekspètiz yo genyen nan milye yo a ansanm ak devouman yo pou yo adapte yo ak chanjman yo. Konsiderasyon sa a mande anpil refleksyon sou gwo posiblite transfòmasyon sosyal, kapasite kreyasyon an ansanm ak kalite pwopozisyon fòm lavi tou nèf an sosyete, mobilizasyon nan popilasyon sa yo « yo mete sou kote yo » ban nou, nan yon peyi kote inegalite yo vin ensipòtab. Nan planifikasyon, nan

jesyon ak nan dirablite tout pwojè, yo mete wòl aktè aktif yo ak responsab yo an valè. Nan rechèch lòt posiblite, esperyans sa yo ki antre nan pwosesis nasyonal la mande nou yon fason oubyen yon lòt, patisipasyon moun yo nan mete sou pye politik lavil yo, nan pran desizyon epi mete sou pye kèk chwa.

Devan gwo nesosite jodi a solisyon gwo pwoblèm grav peyi a ak gwo travay konstriksyon nasyonal la poze, chak pa, chak refleksyon reprezante yon rapò ak yon avanse nan rechèch sa a. Atik sa yo envite tout moun ki enterese nan avni peyi a pou yo repanse patipasyon sitwayen an nan yon aprantisaj endividyèl ak yon aprantisaj tèt ansanm pou konstriksyon yon Ayiti tout nèf. ■

Suzie Castor, Ph. D. détient un doctorat en Histoire de l'Université Nationale Autonome du Mexique (UNAM). Elle est professeure et chercheuse retraitée de l'UNAM et actuellement directrice du Centre de Recherche et de Formation Economique et Sociale pour le Développement (CRESFED) Haïti. Elle a à son actif plusieurs publications sur Haïti, la Caraïbe et l'Amérique Latine. sucastor@gmail.com

Michel Max Raynaud, Ph.D. est architecte D.P.L.G. (France) et urbaniste D.I.U.A.P. (France), et professeur agrégé à École d'urbanisme et d'architecture de paysage (montage et gestion de projets), Faculté de l'aménagement, Université de Montréal. Il est Directeur de l'Observatoire Ivanhoé Cambridge du développement urbain et immobilier. Il a fondé et dirige avec ONU Habitat le Programme RESAUD (Réseau d'Échanges Stratégiques pour une Afrique Urbaine Durable) pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030 des ODD et du Nouvel Agenda Urbain 2036. michel.max.raynaud@umontreal.ca

The logo for JobPaw . C O M features the word "JobPaw" in a bold, grey, sans-serif font. The letter "w" is stylized with a blue checkmark shape integrated into its right side. To the right of "JobPaw" is ". C O M" in a smaller, blue, spaced-out, sans-serif font.

Connecter professionnels, entreprises et universités

Le parc de Martissant, Haïti : Cheminement utopique et participation citoyenne

Cécile Marotte

Résumé : Comment œuvrer dans un contexte difficile, au sein d'une communauté marginalisée en mobilisant la conscience collective, en implantant de nouveaux mécanismes de participation des habitants, en les considérant comme des interlocuteurs ? En 2007 germe lentement l'idée de l'aménagement d'un parc à Martissant, dans la banlieue de Port-au-Prince. Au fil des années, depuis deux décennies environ, les quartiers défavorisés de Martissant rimaient jusqu'alors avec violence, misère sociale et gangs armés. Cécile Marotte, engagée par la Fondation Connaissance et Liberté, Haïti (la FOKAL), s'est penchée sur des modalités d'une implication de la communauté de Martissant dans la réalisation du parc et a introduit une méthodologie novatrice d'approche de la communauté. Ainsi sont nés, sur la base de rencontres régulières avec les habitants, les espaces de parole. Ce changement d'approche radical a dès lors pris l'allure d'une utopie : le parc est devenu un lieu où changements, avancements et réalisations ont reposé sur la naissance d'une parole à la fois inattendue mais de plus en plus entendue, écoutée, de plus en plus solide.



Rezime : Kijan pou yon moun rive fonksyone nan yon kondisyon difisil nan mitan yon kominote sosyete a mete sou kote, pandan li ap mobilize konsyans kolektif la, pandan li ap mete sou pye nouvo mwayen pou abitan yo kapab patisipe, pandan li ap konsidere kòm patnè? Nan ane 2007, lide pou yo kreye yon Pak nan Matisan, yon katye ki alantou Pòtoprens, te kòmanse grandi tou dousman. Ane yo pase, genyen 20 an apeprè, depi divès katye pòv ki nan Matisan yo ap mache men nan men avèk mizè epi gang ame. Cécile Marotte, yon anplwaye Fondasyon Konesans ak Libète (FOKAL), te mete tan li pou li jwenn mwayen pou li angaje kominote Matisan an nan kreyasyon pak la. Se nan sans sa a li te devlope yon metodoloji tou nèf pou yon apwòch kominotè. Se konsa, espas pou lapawòl yo vin kreye apati rankont en pèmanans avèk moun ki ap viv nan zòn lan. Chanjman radikal metòd travay sa a vin pran fòm yon rèv moun pa ta kwè ki ta kab reyalize : Pak la vin tounen yon espas, kote chanjman, pwogrè epi pwodiksyon vin pran pye sou baz yon pawòl pyès moun pa te kwè ki ap rive fèt, men tout moun vin pran abitud tande li, aksepte li, epi ki vin solid.

1. NAISSANCE D'UN CHEMINEMENT UTOPIQUE

Le boisé de Martissant, 3^e circonscription de Port-au-Prince, Haïti, comprenait : l'habitation Mangonès, l'habitation Leclerc, la résidence Pauline et la résidence Katherine Dunham. D'une cession inédite des propriétés privées à l'État haïtien par les héritiers émerge le projet de transformer cet espace boisé en un parc public : comme propriété de l'État haïtien, la gestion de l'aménagement du parc fut confiée en 2008 à la Fondation Connaissance et Liberté, Haïti (la FOKAL).

À Martissant s'entassaient quelque 300 000 personnes dans une quinzaine de quartiers s'étendant des hauteurs du Morne à l'Hôpital Carrefour. Chaque quartier avait son nom, ses spécificités plus ou moins revendiquées par des associations diverses et des organisations de base désireuses au moment de leur création de se faire entendre, de faire entendre l'existence d'une communauté. Des dérives de fonctionnement étaient ensuite apparues, semant parfois la peur par des violences récurrentes perpétrées au sein même de Martissant.

Faute de se faire entendre et reconnaître dans le constat de besoins précis et criants – des écoles, des centres de santé, des services de voirie, des fontaines d'eau potable –, certaines organisations de base avaient chuté dans la délinquance et la violence, facilement ciblées et armées par des instances externes

à Martissant, qui les manipulaient à loisir et favorisaient les règlements de compte sur la base d'une violence devenue endémique. De ce fait, le danger et les risques avaient réellement gagné certains quartiers : Gran Ravine, Ti-Bois, Haut-Deslouis.

Cependant, le boisé qui allait devenir le site même du parc avait continué d'exister et n'avait été ni envahi ni saccagé malgré la densité de population mitoyenne des aires qui allaient encercler le parc à proprement parler.

Deux équipes ont concouru au bon déroulement du projet du parc : l'une responsable du volet technique et l'autre, du volet communautaire. C'est sur les enjeux du volet communautaire que la réflexion qui suit va porter, sur la manière dont un cheminement, initialement perçu comme une utopie, une réalité difficilement accessible parce qu'irrationnelle, de ce fait difficilement admissible, est devenu peu à peu réalité quotidienne.

2. L'IMPLANTATION DU PROJET : UNE MÉTHODOLOGIE UTOPIQUE... ?

Face à cette utopie entrevue comme toute utopie – presque non réalisable –, le choix fut fait paradoxalement d'avoir recours au langage comme modalité d'entrée de jeu : le langage étant précisément ce qui définit de manière hautement rationnelle

l'humain comme tel, en lui-même et quelles qu'en soient les dérives ultérieures.

La méthodologie des espaces de parole a créé *le point de rupture* permettant à l'utopie de cheminer et de parvenir à cette réalisation extraordinaire, celle d'un espace boisé devenu parc, lieu de citoyenneté, de côtoiement de citoyens divers venus là *pour rien*, lieu d'échange de paroles diverses. Si l'espace créé, le parc, ouvrait sur des paroles diverses, sa création même a reposé sur une parole retrouvée : celle des habitants des quartiers de Martissant. Ce point de rupture s'est appuyé précisément sur l'introduction d'une parole, plus techniquement définie comme méthodologie.

La réflexion qui suit décrit le cheminement de l'équipe de la FOKAL chargée de l'implantation communautaire dans le cadre du projet du parc de Martissant, un parc naturel, public, au cours des années 2008-2013.

L'objectif premier a été d'approcher et de prendre en compte l'histoire des diverses communautés des quartiers de Martissant, de les écouter se dire pour la première fois, d'en tenir compte, et de permettre que des *espaces de parole* commence à renaître la communauté de Martissant à partir de laquelle pourrait s'édifier le parc de Martissant.

Martissant compte environ 300 000 habitants. En venant s'y implanter, le projet venait s'installer parmi les habitants, même si le boisé était délimité assez précisément : les habitants des quartiers l'encerclaient, le traversaient quotidiennement, c'était aussi leur espace. De ce fait, l'approche des communautés en soi ne pouvait plus représenter une utopie : il fallait impérativement en tenir compte, mais comment ?

La décision fut prise de permettre aux habitants de devenir peu à peu des interlocuteurs principaux et incontournables dans l'implantation du projet. Auprès d'eux, l'équipe a œuvré à une « remise en valeur du langage », à un « éveil des consciences », à une réappropriation, somme toute, de la citoyenneté.

Face à un contexte humain fonctionnant depuis des années sur un mode défensif, qui n'hésitait plus à avoir recours à des formes de violence graves, le choix fut fait de rencontrer les gens sur un mode contraire : celui d'une approche mettant en valeur un aspect essentiel pourtant toujours négligé, celui de la parole, du langage tel qu'il définit toute humanité. Mais depuis bien longtemps, on ne parlait plus avec les habitants de Martissant ; le langage s'était tari avec une communauté qu'on s'appliquait à oublier et qui, de fait, était oubliée.

On perd toujours quelque chose à agir de manière violente, à provoquer des situations définitives et graves, à entériner une haine incapable de se dire en mots, à nommer pour ce qu'ils sont les mobiles de cette haine. De cet espace, de cette communauté de plus de 300 000 habitants entassés n'importe comment, de manière dangereuse au regard de l'urbanisme, de surpeuplement contraignant à un côtoiement social excessif, le projet a voulu créer un espace urbain, public, accessible à tous. De

surcroît magnifique et chargé d'une histoire enfouie mais non oubliée, à redécouvrir, à faire renaître.

Oser pénétrer dans cet espace à la réputation dangereuse, banlieue d'une capitale soumise elle-même à des violences et à des désordres quotidiens récurrents, était devenu depuis plus d'une décennie difficile, présentait constamment des risques : de ce fait, on l'évitait ou on le contournait à tout prix : pénétrer chez eux (dans les quartiers) était devenu presque inconcevable, voire tabou. Le « on » cité était haïtien : c'était l'État et ses services publics, c'était le centre-ville de Port-au-Prince, c'était Pétionville et ses hauteurs. Le « eux » n'était pas moins haïtien : c'était les habitants des quartiers de Martissant : 300 000 personnes.

Pourtant, il avait été décidé de faire de cet espace, de ce magnifique boisé, un lieu incontournable, un lieu public dont l'État haïtien aurait un jour à reprendre la gouverne. Pour l'heure, l'implantation et la gestion du projet avaient été confiées à la FOKAL. Les quartiers de Martissant étaient composés d'habitants dont beaucoup venaient des départements du Sud, de la Grande Anse, du Sud-Est, poussés par un exode rural, signal en lui-même de conjonctures difficiles aux plans économique et social. Les arrivants avaient progressivement occupé Martissant de manière anarchique, faute de savoir et de pouvoir faire mieux, faute de pouvoir se référer à des normes de construction officielles, se référer à des services publics et municipaux existants et efficaces. Il fallait impérativement œuvrer autrement, innover, rompre avec le succès potentiel d'un projet bien financé... mais qui serait resté isolé, fragile ou éphémère sans la participation et le soutien de la communauté.

La méthodologie des espaces de parole a consisté dans la mise en place de mécanismes de participation et de communication entre les intervenants du projet et les habitants des quartiers de Martissant, rompant avec les modalités habituelles d'implantation d'un projet en Haïti. Les espaces de parole ont d'abord été l'outil donnant accès à une citoyenneté retrouvée, extirpée des profondeurs où elle avait chuté, ou plutôt où on l'avait enterrée, faute de savoir quoi faire d'autre.

3. LA VIE DES QUARTIERS DE MARTISSANT

S'il fallait innover, ce n'était pas seulement en mettant en place un cadre de rencontres où on venait « parler pour parler » : rigueur et souplesse se devaient de trouver des modalités d'alliance, c'était un incontournable et cela exigeait d'ajuster constamment l'approche du projet à travers le contact avec les habitants des communautés.

Les espaces de parole informaient pour la première fois et de manière capitale sur la vie des quartiers, sur ce qui s'y déroulait, sur ce qui s'y subissait aussi, et surtout au quotidien. Il était impossible dans le projet d'implantation communautaire de passer sous silence le vécu tragique qui s'était déroulé pendant si longtemps avant la mise en œuvre du projet ni la manière dont cette survivance, maltraitée, isolée, stigmatisée avait pu

se maintenir, de même que son coût, alors que le parc en lui-même se voulait un lieu d'ouverture, de contacts divers – ce que le boisé de Martissant avait été lors de la présence d'Albert Mangonès. Financer des compagnies de sécurité n'aurait servi à rien d'autre qu'à antagoniser les rapports avec les quartiers. La sécurité devait être pensée *avec* les habitants des quartiers, de part et d'autre. Personne ne pouvait y être étranger. Le projet du parc était avant tout à partager avec ceux qui l'encerclaient et qui avaient toujours respecté le boisé comme tel.

La citoyenneté a constamment été l'objectif qui a sous-tendu les espaces de parole, personne ne pouvait s'y tromper. C'est aussi au nom de la citoyenneté que la non-violence verbale a représenté le seul prérequis de participation aux espaces de parole : pas de violence verbale, pas d'armes non plus. « *Si je viens parler, je serai écouté, mais je ne peux pas dire n'importe quoi n'importe comment.* » Curieusement, cela a été immédiatement admis d'office.

3.1 Identité et citoyenneté des quartiers de Martissant

La méthodologie des espaces de parole a en quelque sorte tracé la route de l'implantation du projet ; les traces devenaient ce qui permettait de continuer, d'avancer, ce qui indiquait à ceux qui hésitaient qu'une voie nouvelle se dessinait, était possible, constituait un cheminement sans danger.

Cette méthodologie a été d'abord imaginée, puis pensée et repensée, travaillée au quotidien, s'adaptant aux réponses obtenues et aux difficultés rencontrées, ayant à tenir compte de ce qui lui était remis. Les espaces de parole ont été un réceptacle des traumatismes gravissimes endurés, des pertes humaines irréparables et des modes de vie sur la base de manques tellement cruciaux qu'ils étaient devenus survie. C'était une étape en quelque sorte obligée, des préliminaires fondamentaux dans la rencontre avec les communautés.

L'identité n'était pas en cause, mais c'était de la citoyenneté même qu'il s'agissait, celle qui fonctionne sur la base d'exigences réciproques, de contrôles permanents pour la maintenir : exigences d'un accès aux droits et devoirs civiques, contrôlés eux-mêmes au nom des mêmes droits et devoirs civiques. Au cours des rencontres d'espaces de parole, on parlait de réalités précises, de structures étatiques non moins précises, celles-là mêmes qui avaient eu tendance à disparaître, à être reléguées dans l'ombre, oubliées, refoulées.

En 2007, à Martissant, la citoyenneté faisait cruellement défaut, avait pour ainsi dire disparu, laissant des règlements de compte de toute nature, parfois gravissimes, se faire et produire des catastrophes humaines individuelles, récurrentes et irréparables.

La vie quotidienne se déroulait en effet dans une réalité devenue cauchemars quotidiens et catastrophes récurrentes au fil des années :

- une *habitat* construit sans aucune norme, sur des ravines, sur des terrains en voie d'effondrement, sans la moindre commodité minimale de vie (eau, électricité, promiscuité insupportable) ;
- des *voies d'accès* trop étroites, dangereuses, mal entretenues, ravinées, envahies de fatras et de déchets ;
- des *points d'eau* éloignés des lieux d'habitation, ne fournissant pas d'eau en continu, mais sporadiquement ;
- un *ramassage des fatras et déchets* inexistant ;
- une *circulation piétonne* toujours à risques : risques de véhicules roulant trop vite, trop chargés, perdant leurs freins ; risques de croiser des individus réputés dangereux ; risques de se faire agresser en marchant à la nuit tombante ou dans l'obscurité ;
- un *côtoiement social* obligé avec des chefs de gangs armés, menaçant ou rançonnant la population, habitant eux-mêmes dans les hauteurs de Martissant, triste fief de leur pouvoir.

Martissant était devenue une zone de non-droit, nous dirons même de non-citoyenneté.

La méthodologie des espaces de parole a prouvé, à Martissant, banlieue pauvre et bannie, qu'il était possible de relancer une appartenance citoyenne essentielle constituée de droits et de devoirs. Elle a fonctionné comme un mécanisme ramenant une participation citoyenne. Elle a mis de l'huile sur des rouages grippés, coincés, rouillés.

Le projet du parc a été dès sa conception et son démarrage – et il le demeure – un projet audacieux et magnifique, d'envergure, implanté dans une zone réputée de non-droit. S'il était nécessaire de pouvoir se rendre au parc en toute sécurité, il convenait également de ne pas être contraint d'enjamber des tas de fatras pestilentiels, nids de colonies de moustiques véhiculant toutes sortes de problèmes de santé.

Les tâches ont été multiples et l'ensemble des intervenants tant du volet technique que du volet communautaire s'y sont totalement dévoués.

Que l'on ne s'y trompe pas : il n'aurait été ni pensable ni possible de réaliser le projet sans tenir compte de la présence des communautés des divers quartiers.

4. TECHNICITÉ DE LA MÉTHODOLOGIE DES ESPACES DE PAROLE

Le premier pas à faire fut donc d'aller à la rencontre des habitants des quartiers, afin de connaître et de tenter de comprendre le cataclysme social et mental dont il allait falloir hériter. Il fallait également être prêt à confronter toutes formes d'obstacles, des catastrophes humaines jusqu'aux éboulements de terrain, en passant par les débordements de ravines.

Ensuite, la conception de la méthodologie a été de susciter à travers les rencontres des espaces de parole une forme de négociation de la parole : « *Je parle pour être écouté, mais j'attends aussi une réponse.* » Aucune violence verbale n'était tolérée dans les rencontres, car elle aurait contribué à faire taire ou à vouloir faire taire. Toute réponse était toujours considérée comme intéressante. Toute question avait le droit d'être posée. Rien ne devait ni ne pouvait être oublié, et c'est aussi pour cela que les participants étaient d'accord avec l'enregistrement des rencontres.

Rapidement, une réflexion commune a émergé entre les intervenants du projet et les groupes de participants aux espaces de parole : elle a permis d'injecter dans les rencontres des axes de réflexion qui intéressaient au premier chef les uns et les autres. Pouvoir nommer des besoins cruciaux permettait qu'ils soient enfin reconnus comme des besoins nécessaires et urgents. Les communautés les citaient au même titre que les intervenants du projet : les uns et les autres en avaient autant besoin.

Tout cela a reposé sur la rencontre initiale des habitants des quartiers, de ceux dont la réputation était dangereuse comme de ceux qui en étaient victimes. Il a fallu asseoir ensemble des personnes qui, la plupart du temps, ne se connaissaient même pas ou si peu et si mal ! Et surtout, il a fallu apprendre d'eux qui ils étaient et que ce soit eux qui, pour la première fois, nous l'apprennent.

Le volet d'implantation communautaire du projet de 2008 à 2013 a fonctionné avec quatre intervenants. Des animateurs de terrain, devenus personnes clés du projet, ont été recrutés dans les quartiers mêmes de Martissant : personnes clés, parce qu'elles étaient issues des quartiers, les connaissaient bien pour y avoir grandi, avaient une connaissance réelle de l'ensemble des vicissitudes vécues, et pouvaient établir ou avaient déjà établi des contacts avec les habitants. Ces animateurs avaient aussi un savoir essentiel de ce qu'étaient les organisations de base dont le nom même faisait peur à l'extérieur comme à l'intérieur de Martissant, quand on le prononçait. Parfois avec raison, car les menaces et les violences qu'elles étaient capables d'exercer exprimaient aussi l'impasse terrible dans laquelle cette banlieue de Port-au-Prince s'était enlisée. Ces animateurs ont été formés à la méthodologie des espaces de parole jusqu'à ce qu'ils puissent les diriger eux-mêmes.

L'approche a presque immédiatement séduit et attiré. Elle a pu sembler utopique à ceux qui en entendaient parler de loin et qui attendaient aussi plus ou moins une mise en échec du projet.

La conception en était simple mais exigeante, le coût financier réduit parce que ne nécessitant pratiquement qu'une infrastructure minimale. C'est donc aussi dire qu'elle peut être reproduite aisément. L'encadré 1 décrit le fonctionnement de la méthodologie des espaces de parole.

- La méthodologie requérait d'inviter les personnes clés représentatives de la communauté, en général les responsables d'associations de quartier ou d'organisations de base

Encadré 1

Fonctionnement de la méthodologie des espaces de parole

- Rencontres de 12 personnes résidant sur le lieu d'exécution du projet
- Rythme des rencontres : deux fois par semaine
- Horaire de rencontres fixes
- Encadrement des rencontres par deux intervenants
- Rencontres enregistrées avec le consentement signé des participants

Exigences :

- Régularité des rencontres
- Nombre de participants stable
- Participants formellement invités par courrier pour au moins trois espaces de parole suivis
- Thématique de discussion précise en rapport avec le projet, sur papier, distribuée à chaque participant

ayant des objectifs divers, le plus souvent tentant désespérément de maintenir les diverses communautés des quartiers la tête hors de l'eau. Parmi ces personnes clés, il y a également eu des représentants religieux, du vaudou, des églises chrétiennes, personnalités bien connues parfois influentes, souvent respectées en dépit de tout.

- L'invitation aux futurs participants a été faite formellement par écrit de la part des intervenants du volet communautaire ; avisés par les animateurs de terrain qu'une lettre les attendait, les futurs participants sont venus chercher cette lettre – la première qu'ils recevaient de toute leur existence – au bureau du projet.

Cette lettre les invitait de manière formelle et précise, en leur fixant un rendez-vous, à venir rencontrer les intervenants du volet d'implantation communautaire pour examiner un projet avec eux, à travers l'intérêt qu'ils lui portaient ; cette rencontre deviendrait hebdomadaire, comptant de 10 à 12 représentants des quartiers, et durerait environ deux heures.

- Derrière la surprise affichée se dessinait aussi une curiosité quant à cette manière de procéder, ni intrusive ni agressive. Sollicités pour la première fois au sujet d'un événement majeur qui allait se dérouler *chez eux*, dans ce large espace communautaire ostracisé depuis si longtemps, les habitants des quartiers sont venus voir de quoi il s'agissait.

Les rencontres se sont déroulées dans les locaux du bureau de la FOKAL, établi dans l'ancienne habitation Mangonès. Le projet

y était présenté aux habitants et ses principales étapes, expliquées. La participation des habitants était requise et attendue sans autre retour que leur propre prise en considération, ce qui en soi constituait déjà un défi colossal, car tous n’y ont pas cru immédiatement, et c’était prévisible.

Le calendrier de rencontres proposé et établi avec eux a été respecté et a bien fonctionné à raison de deux rencontres hebdomadaires de deux heures chacune, avec 12 participants chacune. Même si tous ceux qui étaient attendus n’étaient pas toujours présents ou ne pouvaient pas l’être, on ne changeait ni l’heure ni les jours retenus. Il était toujours possible de se joindre au groupe une fois l’activité commencée, mais ceux qui étaient présents et à l’heure n’avaient pas à attendre les retardataires.

La technicité de la méthodologie a représenté une partie très faible du coût financier global engagé par le projet : les salaires des animateurs de terrain et le salaire de la responsable du volet d’implantation communautaire. Le volet d’implantation communautaire était logé dans le bureau de la FOKAL, lui-même installé dans l’une des maisons de l’ancienne habitation Mangonès.

L’électricité et Internet ont fait partie des coûts d’ensemble.

Aucune compensation financière n’a été octroyée aux participants aux rencontres : ils acceptaient de venir de leur plein gré, la plupart étaient sans emploi ou avaient un emploi temporaire. Une bouteille d’eau leur était donnée.

Ils parlaient, ils avaient trouvé un espace de parole, de leur parole à eux, et ils étaient surtout écoutés, questionnés. Leur parole enregistrée devenait aussi importante, non oubliée, et remettait en marche le travail de la mémoire, une mémoire oubliée, traumatisée.

Cette parole, le pouvoir de parler en tant qu’interlocuteur, était complètement nouvelle pour eux, car elle ne concernait pas seulement le projet du parc, mais signifiait implicitement que pour mettre en place au mieux ce futur colossal que représentait un parc public, il fallait aussi que leur passé soit entendu, retenu, constituant par là même une large part des fondations du projet. Elle redonnait un équilibre à ce qui avait été depuis si longtemps ostracisé ou ignoré par peur. Ce lieu qu’allait être le parc n’était en effet pas vierge : il était habité, devenu surpeuplé tout en étant superbement relégué dans l’oubli et redouté tout à la fois.

Implicitement, on entrait aussi dans une forme de travail de type clinique, pourtant sans aucun outil clinique visible, sans même que le mot « clinique » ait jamais été prononcé. Mais c’est aussi de cela qu’il s’est agi. Ce qui était rapporté, ce qui remontait d’une mémoire traumatisée, il ne fallait pas seulement l’entendre, l’écouter, il fallait aussi le *contenir* et, pour ce faire, avoir été formé à l’ethnopsychiatrie fut aussi utile que nécessaire. Car il fallait être formé non seulement à contenir la parole, mais inévitablement à contenir les réactions qui en découlaient, parfois émotionnelles, de douleur et de rage, quand la charge des souvenirs évoqués était trop lourde et douloureuse. Cette mémoire

retrouvée n’a cependant jamais dérapé ni dégénéré en colère incontrôlable ou en manifestations d’agressivité directe.

Pas de futur sans passé. Ce qui était pour la première fois entendu et écouté n’était rien moins que traumatique mais représentait aussi une délivrance pour ceux qui l’exprimaient, qui enfin pouvaient se dire sans tomber dans l’oubli : des traumatismes graves et multiples, de toute nature, des arrachements familiaux et sociaux, des accès à l’éducation, à la santé impossibles, des rejets de toute nature récurrents et durables dans leurs effets négatifs.

De cette délivrance a alors pu naître un intérêt sans failles pour le projet du parc, pour en assurer la sécurité des voies d’accès, pour en quelque sorte protéger son avènement. Un futur se profilait auquel il était enfin possible de participer, un futur surtout qui insufflait du sens au sentiment de dignité qu’on avait cru perdu définitivement, tel qu’il avait été piétiné au quotidien. Avec le projet du parc, les habitants se retrouvaient à la fois héritiers du lieu et promoteurs d’une nouvelle manière d’être. Ce lieu qui allait devenir un parc public, il fallait le protéger tout autant que c’était ce lieu même qui donnait aux habitants un nouveau visage, une nouvelle fierté, une citoyenneté.

4.1 Fonctionnement des espaces de parole

1. *Établir des modalités de contact réelles et sérieuses* avec les habitants des différents quartiers qui encerclaient le parc à proprement parler : après une première rencontre sur un mode d’invitation, de prise de contact, d’annonce de l’implantation du projet, il n’était plus question d’en rester à de « belles paroles » : il s’agissait d’être à l’écoute d’une parole encore jamais entendue – celle des habitants des communautés – et de s’instruire aussi des premières attentes, des espoirs fous, et de comprendre que ce projet ne serait pas seulement la réalisation « géographique », si l’on peut dire, d’un projet bien financé, mais que son originalité allait reposer dans des modalités d’alliances inattendues, presque inespérées mais réelles et fonctionnelles au plan de la durabilité du projet.
2. *L’analyse du contenu des rencontres hebdomadaires* s’est articulée rapidement sur les besoins cruciaux, devenus depuis longtemps des urgences dont personne au plan des services publics de l’État haïtien ne s’occupait : *la salubrité et la sécurité*, et a permis que le parc comme tel, un espace « pour rien », une magnificence ancienne dont l’entretien aurait pu paraître secondaire ou inutile au regard des urgences quotidiennes, trouvait cependant une place essentielle en permettant à tout un chacun de retrouver dans ce qu’il avait à faire, dans le regard qui était porté sur lui, un sentiment de dignité et d’appartenance ; un sentiment citoyen où l’appartenance identitaire commençait à faire sens.

Si les demandes criantes de pallier les urgences graves étaient enfin écoutées, le projet du parc constituait aussi le relais essentiel, le rouage fonctionnel permettant enfin de

pouvoir relancer les services publics pour qu'ils viennent à Martissant faire leur travail d'urbanisme: entre autres le ramassage des fatras et déchets, sources de problèmes multifformes, dont celui de l'hygiène et de la santé.

Parler avait permis la relance d'une fonctionnalité urbaine. Le relais entre la parole des habitants et les besoins d'implantation du parc reposait sur un mode de résonance dont on mesurait chaque jour davantage l'importance.

3. *Savoir faire durer les premiers contacts une fois établis*: la régularité des espaces de parole a été un levier fondamental dans la « relance » des communautés, isolées, à moitié brisées dans leurs rêves et matraquées dans leur vie quotidienne; le projet n'était plus un de ces multiples projets de passage dont on ne saisissait pas la portée à long terme. La régularité des espaces de parole avait introduit un rapport au temps différent prometteur d'un changement où la parole des habitants des quartiers trouvait sa place, était écoutée et pouvait signaler des besoins cruciaux, à la réalisation devenue pour ainsi dire des rêves qui ne seraient jamais réalisés. *Le passé* une fois dit et reconnu pour ce qu'il avait été permettait de se projeter vers un *futur* même si encore incertain; le *présent* était devenu une forme de tremplin de récupération du passé et le projet du parc devenait une passerelle essentielle.
4. Progressivement, la prise de conscience des habitants des quartiers sur la résolution possible de questions criantes d'urgence ravivait ou réveillait un sentiment d'appartenance citoyenne, lequel était chaque semaine renforcé par *des formations hebdomadaires aussi régulières que les espaces de parole sur la citoyenneté et les droits civiques*. Les règles de fonctionnement de ces formations étaient les mêmes que celles des espaces de parole, les formations se donnaient également au même endroit, en alternance avec les espaces de parole.
5. Entre novembre 2008 et décembre 2009, environ une centaine d'organisations de base avaient été rejointes, inégales dans leur manière de fonctionner mais toutes intéressées à continuer ce type de rencontres.

Au terme de la première année, soit en novembre 2009, au cours d'une rencontre générale des participants (environ une centaine de personnes) dans l'un des espaces du parc (habitation Leclerc), un lot de 21 DVD contenant les enregistrements des espaces de parole avec le consentement des participants a été remis à chacun des 88 représentants d'associations ou d'organisations de base, parmi les plus réguliers et assidus.

Aucun problème de violence n'avait été signalé à l'égard des divers intervenants du volet communautaire comme du volet technique, que ce soit sur le site même du parc ou sur les voies d'accès. Le défi avait été relevé et se devait impérativement de continuer.

- Il avait pu être démontré qu'un placage artificiel du projet avait été évité en profondeur et que la relance de l'appartenance citoyenne avait été retenue comme objectif majeur: cette relance impliquait maintenant les services publics et leur venue à Martissant.
- L'état de salubrité catastrophique interpellait en effet, à la fois de manière urgente et *congruente*, les quartiers et le projet du parc.
- Les habitants des quartiers étaient devenus des interlocuteurs.

5. LE MÉMORIAL DU PARC DE MARTISSANT – LE SÉISME DU 12 JANVIER 2010

La catastrophe était palpable partout dans les quartiers. Le surpeuplement, la fragilité des constructions exprimaient hautement les manques et l'absence antérieurs de normes municipales et étatiques concernant les modalités de construction et l'urbanisme.

La retraumatisation hurlait dans les ravines qui traversaient les quartiers: celle de la récurrence des malheurs, des pertes irréparables, des handicaps définitifs. La main de Dieu était invoquée pour des péchés inexistantes d'un point de vue religieux mais ultrasensibles du point de vue des normes citoyennes. Les conséquences terribles du séisme signalaient les manques structurels et étatiques de prise en compte d'une surpopulation totalement livrée à elle-même depuis des décennies.

L'absence, la vétusté ou la non-fonctionnalité des structures étatiques de référence concernant la santé, les premiers soins et les urgences éclataient partout dans la capitale: à Martissant, plus particulièrement, les manques de recours étaient aussi honteux que criants.

- L'ancienne maison d'Albert Mangonès était totalement tombée. Il allait falloir d'abord déblayer les décombres – un travail énorme – avant de penser à transformer l'espace en ce qui allait devenir une terrasse immense ouverte sur la baie de Port-au-Prince. Cette terrasse devait devenir le site du Mémorial, telle une racine qui refusait et refuserait toujours de disparaître.
- La résidence de Katherine Dunham avait été complètement fissurée. Il allait donc falloir la repenser autrement. Il fallut d'abord en déblayer les décombres avant de construire, suivant des normes antisismiques strictes, deux superbes modules abritant une bibliothèque et des salles d'activités de loisir diverses: c'était la première bibliothèque immédiatement accessible à Martissant, ouverte aux habitants. L'arrière de ces modules fut pensé comme le *jardin botanique et de plantes médicinales*, conformément à ce qui avait été programmé dans le plan directeur du projet du parc de Martissant.

En janvier 2010, les lieux de l'ancienne habitation Mangonès, devenus le bureau de la FOKAL, ouvrirent alors, sans hésitation et sans crainte, l'ensemble de l'espace aux habitants qui en quelques secondes n'avaient plus ni habitat ni lieu de vie ou de survie : ils furent nombreux à venir s'y réfugier pendant trois mois sans que jamais il y eut abus d'utilisation des structures de base mises en place pour subvenir aux premiers besoins : latrines sèches, eau potable, tentes, couvertures, premiers soins avant l'envoi à Médecins sans frontières, localisée à l'entrée de Carrefour, à Martissant 23, ONG qui travaillait jour et nuit, débordée par l'ampleur du désastre. Aucune expression de violence ou d'abus ne fut signalée, comme celles dont on entendait parler dans les campements provisoires et surpeuplés installés dans la capitale, où violences, agressions, agressions sexuelles commençaient très et trop rapidement à être dévoilées.

Quand il fut annoncé, après plusieurs semaines, aux réfugiés installés sur l'habitation Mangonès qu'ils ne pourraient plus y rester beaucoup plus longtemps, leur départ plus ou moins organisé avec leurs proches restés à l'extérieur se fit progressivement sans difficultés majeures. Ils étaient venus s'abriter, se « refaire » en sachant pertinemment qu'ils n'étaient pas chez eux et que c'était provisoire. À un accueil de type citoyen qui leur avait été fait, ils démontraient qu'ils étaient capables de répondre également d'une manière citoyenne.

Les premiers acquis de la méthodologie des espaces de parole ont donc permis de mieux faire face aux séquelles du séisme ayant ravagé les quartiers mal construits, de savoir aussi qui en avait directement pâti en s'appuyant sur la connaissance des habitants des quartiers, laquelle était devenue réelle. L'accueil provisoire mais nécessaire des réfugiés sur l'espace de l'ancienne habitation Mangonès n'avait généré ni abus ni violences de quelque sorte.

Après le séisme de 2010, les espaces de parole, interrompus par la force des choses, ont repris en mars 2010. De la salubrité à la sécurité, thèmes qui avaient été largement abordés durant l'année précédente, on est passé à un autre aspect de la sécurité : celui des normes de construction, de l'exigence des prérequis.

De la sécurité individuelle, celle qui consistait à devoir se protéger les uns des autres, on est passé à la sécurité de la communauté comme telle : de l'entassement des individus dans un espace minimal, de la construction d'un habitat sur une ravine, des voies d'accès à cet habitat, parfois acrobatiques, de ce fait dangereuses et ne permettant à aucune forme de secours réelle de pouvoir parvenir à cet habitat en cas de besoin (accouchement, accident, agression).

Les animateurs de terrain furent les premiers à être formés sur ces questions d'urbanisme afin de mieux répercuter l'information. Puis, au cours des espaces de parole, les représentants d'organisations de base reçurent aussi une information spécifique à rediffuser autour d'eux.

Accompagnés de formations plus spécifiques sur les mesures de prévention à prendre de manière impérative, à la reprise des espaces de parole se sont aussi exprimés peu à peu le désir et la volonté de signaler *de manière citoyenne* la catastrophe qui s'était produite, d'en laisser une trace citoyenne et humaine, de dédier spécifiquement un lieu aux victimes et aux disparus après ce qui s'était produit en quelques secondes. De là est née l'idée d'un Mémorial aux victimes du séisme. Rien de ce type n'existait encore en Haïti et, quand l'idée fut transmise à la direction de la FOKAL, elle fut reprise et travaillée pour aboutir à la création du premier Mémorial aux victimes en Haïti, sur l'ancienne habitation Mangonès.

Le site était à la fois unique et magnifique, ouvert sur la baie de Port-au-Prince.

Inauguré le 12 janvier 2012, il a par la suite, chaque année, donné lieu à une commémoration hautement visitée depuis Port-au-Prince (Encadré 2).

Les habitants des quartiers avaient enfin pu exprimer un désir citoyen qu'on se souvienne d'eux – de signaler qu'ils étaient à Martissant lors du séisme, que c'était à Martissant qu'ils avaient principalement perdu pour beaucoup de leurs proches, de leurs pauvres avoirs, de leur lieu d'habitat, même si plus que précaire. Que c'était à Martissant qu'ils voulaient que leurs disparus soient reconnus à part entière. Ils voulaient aussi signifier à travers ces pertes multiples la reconnaissance de Martissant comme telle et le projet du parc comme le réceptacle des souffrances endurées. Ils étaient enfin devenus, avec la création du Mémorial, partie intégrante de la mémoire d'Haïti.

C'est en 2011 également qu'au cours de certaines rencontres d'espaces de parole a commencé à poindre un intérêt majeur pour ce qui avait trait au deuil, au travail de deuil et aux modalités et rituels de deuil divers tels que pratiqués par les habitants des quartiers, selon leur région d'origine.

La mémoire s'était remise à fonctionner, une mémoire citoyenne, anticipatrice, mais qui s'articulait pour les habitants des quartiers autour de l'écoute initiale et liée au projet du parc de ce qu'avait pu être leur vie d'avant. Cette *articulation hautement souple et porteuse* avait fonctionné et permettait dès lors de continuer à avancer et à vivre.

Sans cette écoute du passé, il n'y aurait pas eu de possibilité d'entrer réellement à Martissant : on avait tenu compte des habitants sans les ostraciser mais en leur demandant leur avis ainsi que leur participation au projet du parc. À travers ce dire s'était inévitablement glissée, pour devenir majeure, une parole sur qui ils étaient, d'où ils venaient, comment et pourquoi ils avaient atterri là, à Martissant, pourquoi ils y étaient restés et pourquoi ils y restaient. Avoient été également rapportés les liens tissés avec les occupants du boisé au cours des années 1960 : famille Mangonès, Katherine Dunham ; les raisons pour lesquelles ce

Encadré 2

À la suite du séisme du 12 janvier 2010, les résidences Mangonès et K. Dunham ont été détruites et le projet du parc de Martissant a dû repenser la continuité de ses objectifs avec une utilisation différente de ses espaces.

À la demande de la communauté de Martissant, compte tenu du nombre élevé des victimes, il a été décidé en 2011 de dédier l'espace de l'habitation Mangonès à un mémorial des victimes, lequel a été inauguré le 12 janvier 2012.

Commémorer la mort, telle est la toute première fonction d'un mémorial qui s'adresse d'abord aux morts survenus en nombre – un nombre massif, excessif – aux morts dont les traces individuelles se sont perdues sous l'ampleur d'une catastrophe naturelle ou humaine.

À travers la vie qui continue, le rappel de la mort s'impose et l'oubli semble bien être l'une des voies les moins profitables à la continuité de la vie.

Sans obédience religieuse spécifique, un mémorial est avant tout symbolique et permet aux humains de signer leur appartenance à l'humanité quand bien même celle-ci aurait pu faillir.

- Mesure équilibrée de la perception de la mort et donc de la vie, telle est la première fonction d'un mémorial : une fonction d'apaisement. Bien que très sensible à l'accompagnement des morts, au respect des coutumes qui entourent la mort et le passage de la vie à la mort, on reste étonné qu'Haïti n'ait pas encore eu de mémorial. Car des victimes de tout ordre ont été et sont encore trop nombreuses.
- De même que l'oubli des morts peut prendre un temps interminable, de même la commémoration des morts exige des vivants un temps d'arrêt propre à la réflexion et à la méditation.

On n'oublie jamais en effet les circonstances qui entourent la mort ni ceux que l'on n'a jamais retrouvés. Mais quand la contrainte d'un silence imposé l'emporte sur la reconnaissance publique de ce qui s'est passé c'est alors que l'on peut observer des refoulements douloureux, des deuils non faits, voire des déviances ou des expressions de violences diverses.

- Fonction éminemment sociale, de consolidation des liens sociaux, telle est la seconde fonction d'un mémorial : car dans la visite

d'un mémorial, l'égalité de tous surgit sans ambiguïté. Les vivants prennent alors la mesure des absences définitives, du chemin qu'il reste à parcourir, des possibilités de mieux le parcourir : l'appartenance à la vie s'en trouve renforcée.

- Pourquoi Martissant ? Pourquoi avoir choisi une zone de non-droit, des quartiers encore réputés difficiles, une zone d'innombrables morts absurdes ? La vie y est tenace et l'attente d'une reconnaissance sociale sous-tend toutes les formes d'espoir. Et lorsque la vie est tenace, le respect de la mort finit par l'emporter au terme d'un travail en profondeur de l'appartenance citoyenne et de l'ancrage humain.

Les jardins sont souvent présents dans les mémoriaux d'autres pays et contribuent à l'apaisement du lieu : en ce sens, le futur parc de Martissant est incontestablement un lieu privilégié pour l'implantation du premier mémorial haïtien, un lieu qui travaille depuis 2007 à sauvegarder son opulence et sa magnificence végétales, un lieu qui œuvre au développement de l'espace et du bien publics, avec une optique de quotidienneté citoyenne, telle qu'A. Mangonès l'a préconisée toute son existence.

Les ravages destructeurs du séisme de 2012, s'ils ont détruit les bâtisses des anciennes propriétés privées d'A. Mangonès et de K. Dunham, s'ils ont causé morts, disparitions et handicaps innombrables, n'ont cependant pas entamé la dynamique du projet d'un parc public.

Implanter le premier mémorial haïtien à Martissant, dans le cadre du projet du Parc de Martissant, c'est rendre réelle une démarche au départ utopique : c'est croire, en dépit des multiples conditions de vie mortifères encore présentes, qu'en respectant et en honorant la mort, en permettant que le mémorial soit accessible non seulement aux riverains mais aux visiteurs de tout horizon, on permette à la vie, non seulement de continuer mais de le faire dans une dignité et une reconnaissance citoyenne nouvelles*.

Cécile Marotte

* Cécile Marotte, FOKAL Newsletter, 24-30 novembre 2011.

boisé n'avait, en dépit de tout, jamais été saccagé alors que traversé à longueur de temps à pied.

Leur existence reprenait du sens, à commencer par leur propre personne. En ayant trouvé la possibilité de se dire et d'être écoutés, ils pouvaient alors, délestés d'un poids écrasant, ouvrir une brèche, un passage aussi délicat soit-il vers le futur, vers un futur plus précis : celui du projet du parc.

Utopique au début des espaces de parole, la citoyenneté avait réenclenché un processus d'appartenance. Si *Haïtiens* ils étaient, demeureraient et demeureraient, ils étaient maintenant *citoyens haïtiens*, appartenant de fait à un État qui les avait peut-être

négligés, mais dont ils étaient membres et qu'ils pouvaient oser commencer à interpeller. Le projet du parc avait été là, tel un tremplin, un rouage essentiel pour permettre cette relance, là pour les y aider et ce fut fait, même si beaucoup reste à faire.

6. UN CROISEMENT D'INTÉRÊTS FONDATEUR D'UNE ALLIANCE DE PERSPECTIVES

La parole ne s'était pas dite n'importe comment, seulement pour se dire.

Quand le volet d'implantation communautaire avait abordé la salubrité en 2008-2009, à la demande des habitants des quartiers,

il répondait aussi au nom du projet du parc et des voies d'accès vers le parc, lesquelles, si elles étaient envahies de fatras et de déchets, ne correspondaient pas à des voies d'accès accessibles et normalisées pour des visiteurs, touristes étrangers ou haïtiens.

De même, quand on avait abordé la question, ultrasensible, de la sécurité individuelle lors des déplacements des personnes, le projet du parc se positionnait presque au même titre que les habitants des quartiers : il serait en effet impensable que des visiteurs puissent être agressés ou kidnappés lors d'une visite au parc.

Une longueur d'onde commune, un fil directeur commun, s'était dessiné peu à peu au cours des espaces de parole ; le projet du parc représentait une passerelle sur laquelle se rejoignaient des modalités d'intervention. C'était définitivement ce type de parole qui pouvait être échangé et qui l'a été parce qu'il avait su pointer une communauté essentielle d'intérêts entre les interlocuteurs : le projet du parc rejoignait le désir de mieux vivre des habitants des quartiers mitoyens, faisant émerger leur désir de dignité, de citoyenneté, leur besoin de sortir d'une survie qui ne cessait de les dévaluer : d'avoir comme tout Haïtien le souci d'être protégé et assuré d'un minimum de services publics parce que citoyen. Comme tel le projet du parc, propriété de l'État haïtien, avait également besoin de salubrité et de sécurité pour fonctionner.

Mécanisme de participation citoyenne, la méthodologie des espaces de parole a démontré pendant trois ans et demi, de manière novatrice, qu'il était possible de rejoindre des exclus et des marginaux, tout autant qu'une réponse concrète et précise à leurs demandes pouvait leur être apportée. Mais la force principale a été le croisement des intérêts tant des intervenants du projet du parc que des habitants des quartiers.

Par exemple, en abordant le thème de *la salubrité* : salubrité des voies d'accès, salubrité des habitats, il y allait impérativement de rejoindre les services publics et de parvenir à faire venir jusqu'à Martissant les bennes de ramassage des fatras et ordures ménagères dont l'entassement durable était source d'épidémies récurrentes. Les bénéfices d'une telle action, qui a pris plus d'un an de travail acharné pour y parvenir, étaient partagés et intéressaient de manière égale les habitants et le projet du parc.

Il en a été de même pour *la sécurité*, assurée en grande partie par les gardes champêtres, recrutés parmi la population, identifiables par un uniforme mais non armés, avec pour seule mission de signaler toute forme d'abus.

Le projet s'est progressivement développé par l'établissement des besoins cruciaux des habitants des quartiers. De là est né un croisement d'intérêts, alors que ce dont pouvaient bénéficier les habitants chez eux, dans leurs quartiers, correspondait également à ce que l'implantation du parc nécessitait. Le langage n'était ni partiel, ni partial, ni étranger : il pouvait être entendu de tout un chacun et tout un chacun rencontrait des obstacles, des difficultés, des fins de non-recevoir des services étatiques.

Mais le projet était aussi là pour renforcer les efforts citoyens entrepris, pour les épauler, pour les soutenir dans leur recherche de contact avec les services étatiques. Ainsi, le volet d'implantation communautaire n'a pas travaillé seul mais a été renforcé par le travail du Projet de gestion des déchets solides (PGDS), qui est parvenu, au prix d'un travail de contacts acharnés durant près d'une année, à obtenir le passage régulier, trois fois par semaine, des bennes de ramassage du Service métropolitain de collecte des résidus solides (SMCRS).

Ce résultat a été colossal pour l'avancement du projet parce qu'il signalait que le projet s'ancrait dans la réalité de la vie des quartiers mitoyens du parc. En outre, cela démontrait l'importance d'une communauté d'intérêts : la salubrité n'appartenait plus seulement à certains mais était devenue l'affaire de tous : des habitants, des promoteurs du projet, des visiteurs, des touristes.

Venant également renchériser le travail de l'implantation communautaire, le Projet de santé communautaire (PSC) a travaillé à promouvoir la santé des habitants, les informant des mesures préventives de base à prendre, surtout avec les enfants, l'usage et l'utilité des latrines, l'usage d'une eau non souillée, des vaccinations.

Des formations ont été données sur ces deux thématiques, davantage axées sur les aspects techniques d'une meilleure résolution des problèmes, et des *noyaux de famille* ont été constitués pour diffuser les acquis des formations.

Au plan de la scolarité, la FOKAL a mis en place un projet de bourses scolaires attribuées aux enfants des écoles de Martissant, du primaire au secondaire. Des réunions régulières des parents d'élèves ont eu lieu sur le site du bureau de la FOKAL à Martissant. Les parents se sentaient directement concernés. Là aussi, on en a appris beaucoup sur certaines écoles, l'espace des salles de classe, le surnombre des élèves, l'absence de normes de sécurité minimales en cas d'accident, l'accès difficile pour certaines, le coût élevé de la scolarité.

On a aussi découvert les espoirs immenses, démesurés qui reposaient sur les épaules des enfants scolarisés : l'école, c'était la porte ouverte à un rêve, celui d'une vie meilleure, surtout plus digne et moins à risques. L'école, c'était pour les enfants la chance de sortir de la survie. Parents et enfants y étaient impliqués, c'était de leur avenir qu'il s'agissait et ils commençaient à pouvoir le concevoir différent, surtout possible.

De leur côté, les espaces de parole comme tels continuaient dans le même format, avec la même régularité : ils représentaient le ciment de l'ensemble des autres développements et avancements du projet du parc.

La thématique de la citoyenneté y a toujours été dominante en s'accordant aux événements majeurs qui survenaient dont, par exemple et en particulier, le retour en Haïti le 15 janvier 2011 de l'ex-président J. C. Duvalier. Au cours des espaces de parole, une ignorance terrible de ce qu'avait été la dictature en Haïti pendant plus de 30 ans s'est révélée chez la jeune génération née

après 1986, départ des Duvalier. Dans les écoles qu'ils avaient pu fréquenter, aucune précision ne leur avait été donnée sur les années de la dictature haïtienne d'avant 1986. C'est donc au nom de la citoyenneté que ces jeunes ont été informés de ce qu'avait été la dictature dont, pour beaucoup, leurs parents et familles avaient eu à souffrir mais gardaient un silence farouche sur cette question. Il fallait bien qu'on leur explique pourquoi la post-dictature au cours de laquelle ils étaient nés s'était parfois enlisée dans des chaos qui ne permettaient aucun fonctionnement démocratique, pourquoi la démocratie, quand on l'invoquait, ne parvenait pas à fonctionner.

À Martissant, la population pauvre était tout simplement renvoyée à elle-même : on avait peur de ses réactions, devenues très et trop violentes ; on avait peur de son existence même ; quand on tentait de la contrôler, c'était sur des modes violents : morts, meurtres n'en finissaient pas de renforcer son isolement.

7. CONTINUITÉ ET UTOPIE OU UTOPIE DE LA CONTINUITÉ ?

Il n'y eut cependant ni magie ni miracle. Si les espaces de parole avaient pu introduire des modalités de rupture dans un enlèvement social stigmatisé à l'extrême, si les mécanismes de rupture qu'ils représentaient s'étaient révélés fonctionnels, ils ne pouvaient empêcher d'un seul coup les ratages ni venir à bout des monstrueux problèmes de structures. Le projet comme tel avait ouvert une brèche dans la possibilité d'œuvrer autrement que par des ripostes violentes de part et d'autre. La parole avait été retrouvée et la seule possibilité qui lui avait été refusée, dans le cadre du projet du parc, était de s'exprimer de manière violente.

Mais les espaces de parole n'étaient pas non plus devenus maîtres, dans un laps de temps si court, d'une population de plus de 300 000 habitants, qui s'éveillait à des modalités de fonctionnement citoyen. Toutes les exactions n'avaient pas disparu d'un seul coup, comme par magie, il s'en faut. C'était impossible, bien qu'une nette diminution des actes de violence ait pu être enregistrée et qu'il ait été possible aux intervenants du projet de circuler à pied dans l'ensemble des quartiers, y compris ceux qui étaient dotés d'une réputation dangereuse ; les visites étaient annoncées et il ne se produisit jamais d'actes de violence de quelque nature que ce soit.

Discontinué en avril 2012 de manière inattendue, arbitraire et trop précoce parce qu'ils auraient dû continuer à accompagner,

à sous-tendre les avancements du projet du parc, les espaces de parole avaient permis de mettre en place des outils relevant d'une prise de conscience citoyenne. L'essentiel de la méthodologie avait été démontré, à savoir qu'œuvrer pour la citoyenneté implique nécessairement, dans des contextes difficiles, la participation même des acteurs qui n'avaient jamais pu l'être pour des raisons diverses : marginalisés, ostracisés, oubliés, tous refusés dans cette appartenance citoyenne, ciment de leur identité. Cette participation, pour utopique qu'elle avait pu sembler, avait été possible. Mais elle aurait mérité d'être non seulement maintenue, mais renforcée en continu, car dans un contexte social aussi difficile que celui d'Haïti, toute implantation nouvelle d'idées ou de fonctionnement social, si l'on veut qu'elle dure et se perpétue, prend du temps, compte tenu de la quotidienneté des obstacles connus et inattendus, qu'il est impossible d'éviter.

Cette méthodologie avait aussi et surtout signé l'originalité du projet du parc de Martissant, qui d'une idée utopique avait cheminé vers la réalisation de cette utopie. Maintenir sa continuité aurait pu permettre aux habitants des quartiers, à leurs associations et organisations, de la perpétuer à leur tour, sans le moindre coût financier, et de consolider la relance de l'appartenance citoyenne retrouvée. ■

BIBLIOGRAPHIE

- Boris CYRULNIK (2002). Un merveilleux malheur, Paris, Éd. Odile Jacob.
- Robert DESJARLAIS, Leon EISENBERG, Byron GOOD, Arthur KLEINMAN (1995). World mental Health : Problems and priorities in low-income Countries, New-York, Oxford University Press.
- Jonathan MANN, Sofia GRUSKIN, Michael A. GRODIN, Georges J. ANNAS (1999). Health and human rights, New York and London, Routledge.
- Cécile MAROTTE, (2008). Moi, les autres : nous ? La souffrance sociale et son rapport au temps. In collectif : Vivre à la marge – Réflexions autour de la souffrance sociale, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Cécile MAROTTE, Hervé RAKOTO RAZAFIMBAHINY (1998). Mémoire oubliée – Haïti 1991-1995, Montréal, Éditions Regain et Cidihca pensée sauvage.
- Federico NEIBURG, Natacha NICAISE (2010). Déchets, stigmatisation, commerces, politiques, Port-au-Prince, Haïti. NUCEC, Viva Rio, Rio de Janeiro, Brésil.
- Michèle ORIOL (2009). Le quartier de Martissant dans la commune de Port-au-Prince. Essai de diagnostic urbain, Port-au-Prince, FOKAL. Union Européenne.
- PLATON (-408 AV. JC). « L'allégorie de la caverne », in République, Livre VII – trad. B. Piettre, Éd. Nathan, 1995 (coll. Les intégrales de philo).
- Paul WATZLAWICK (1980). Le langage du changement. Éléments de communication thérapeutique, Paris, Seuil.

Cécile Marotte, Ph. D., possède une formation en philosophie, psychologie clinique et ethnopsychiatrie (DEA, Ph. D., Harvard Program Refugee Trauma). Spécialiste reconnue en assistance aux victimes de violence organisée, elle a une pratique clinique de longue haleine en Haïti et dans divers projets internationaux. Elle est l'auteure de plusieurs ouvrages dont le dernier, *Le Parc de Martissant, cheminement d'une utopie*, a été publié en France en 2016.

De la citoyenneté active vers le développement de la ville durable: le cas de Canaan

Anne-Laurence Verret, David Telcy, Anie Bras et Evens Emmanuel

Centre de recherche et d'appui aux politiques urbaines, Université Quisqueya, Port-au-Prince, Haïti

Résumé: Les villes se transforment et évoluent à une vitesse qui rend leur organisation complexe. Et lorsque la carence des autorités publiques en la matière prend des proportions de démission nationale, les populations livrées à elles-mêmes s'organisent pour prendre en main la gestion de leur territoire. Cet article a pour objectif d'analyser, à travers le cas de Canaan, une approche alternative de gestion de la ville.



Rezime: Vil transfòm epi yo evolye ak yon vitès ki lakòz òganizasyon yo vin difisil. Epitou, lè nou tande Leta ki responsab kalite dosye sa yo fèmen je yo epi yo fè lasoud orèy, popilasyon an pa genyen gadò epi li pran tèt li pou kont li pou li jere teritwa li. Prensipal objektif atik sa a, se analize apati dosye Kanaran an, yon lòt fason pou yo jere yon vil.

1. INTRODUCTION

Territoire particulier ou combinaison de territoires, la ville est le produit d'un entrelacement de l'espace et du temps[1]. Elle résulte de longs processus d'échanges, de transformations, et de mutations socioéconomiques et spatiales. Planifier, aménager et gérer la ville relève principalement de l'action politique menée par les autorités publiques. La nation a le devoir constitutionnel d'assurer à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement, et de garantir à tous la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs [2]. La planification, l'aménagement et la gestion s'avèrent donc des exercices vitaux pour le bon fonctionnement de la ville, mais toutefois complexes dans la mesure où ils font interagir une multiplicité d'acteurs aux intérêts différents, voire divergents. Ils en appellent « *aux inégalités et aux conflits qui relèvent de la société dans son ensemble*¹ ».

Si la croissance urbaine désordonnée de l'Europe fut à la base d'un urbanisme visant à organiser et à aménager la ville, cet urbanisme semble dépassé lorsqu'il s'agit de remédier à l'incontrôlable invasion des zones urbaines dans des conditions économiques défavorables prévalant dans les pays en développement [3]. Face à la rapidité, à l'ampleur et à la pression de la croissance urbaine, les politiques urbaines, à travers les diverses actions conduites, ont effectivement montré leurs limites dans nombre de pays du Sud. Un état des lieux du phénomène urbain en Haïti expose clairement que « *la croissance rapide des villes haïtiennes s'est majoritairement opérée de manière spontanée et désorganisée, en dépit des dispositions légales prévues et des plans ou schémas de développement, rarement ou partiellement mis en œuvre*² ».

Le séisme de 2010 a crucialement révélé l'inefficacité, voire l'incapacité, des différentes structures de l'État haïtien en matière de planification, d'aménagement et de gestion de la ville. Avec ses déclarations d'utilité publique (DUP) post-séisme, suivies d'aucune réalisation de projets d'aménagement, l'État, assisté de la communauté internationale, contribua à la création du quartier « Canaan », aujourd'hui vaste bidonville de plus de 27 km² abritant plus de 200 000 habitants livrés à eux-mêmes. Que faire lorsque la carence de l'État prend des proportions de démission nationale et que l'urbanisme classique *top-down* ne semble pas être une réalité palpable? La communauté de Canaan, en l'absence des autorités publiques, s'est structurée autour d'organisations communautaires de base veillant à l'organisation de l'espace et aux besoins des habitants en matière de services essentiels et urbains. Cette prise en charge de la gestion d'une communauté par elle-même fait appel à des notions d'urbanisme participatif, voire de citoyenneté active. Cet article se propose d'analyser le cas de Canaan par un travail d'observation de terrain, d'entretiens et d'enquête. Ce faisant, il poursuit l'objectif de montrer comment les habitants organisent leur milieu dans un contexte de défaillance étatique et d'examiner *in fine* les possibilités d'intégrer une approche alternative de gestion (gouvernance) *bottom-up* dans la poursuite du développement d'une ville durable.

2. D'UN URBANISME PARTICIPATIF VERS UNE CITOYENNETÉ ACTIVE

La ville repose, pour ses besoins quotidiens, ses sources d'alimentation, de revenu et de services, sur « *un jeu d'attraction et de rayonnement à l'extérieur*³ ». Son existence renvoie à une

1. Roncayolo, M. (1997). *La ville et ses territoires*, 2^e éd., Paris, Folio Essais – Gallimard.

2. Tribouillard, C., et coll. (2016). *Étude pour l'identification et la formulation du programme de développement urbain du 11^{ème} FED en Haïti*.

Document d'analyse sectorielle, Référence contrat: N° FED/2015/364-794.

3. Roncayolo, M. (1997). *La ville et ses territoires*, 2^e éd., Paris, Folio Essais – Gallimard.

division technique, sociale et spatiale de la production [4], et suppose des échanges entre les producteurs de biens et de services de natures diverses. L'urbanisme, administré par les pouvoirs publics, est appelé à produire, à organiser, à aménager la ville, mais aussi à assurer/contrôler (directement ou indirectement) cet ensemble de services allant de l'assainissement à la distribution des énergies, en passant par les moyens de communication [3].

Il s'agit, avec l'urbanisme classique, d'une approche *top-down* de la production de la ville, où les autorités publiques « proposent » aux habitants la ville qu'elles jugent idéale pour l'intérêt collectif. Or, les membres d'une collectivité connaissent mieux que personne leurs propres besoins et sont les plus aptes à en guider le processus de croissance organique: « *Peu importe le talent des architectes et des urbanistes [...], un composé organique ne peut être obtenu que par l'action d'une collectivité où chacun contribue à façonner les secteurs de l'environnement qu'il connaît le mieux*⁴. » Une politique plus efficace devrait effectivement conduire à une collaboration plus intime avec les populations: elle pousserait les gens à s'impliquer davantage dans des opérations d'aménagement urbain, favoriserait leurs initiatives, tout en créant des liens de solidarité [3]. L'urbanisme participatif, développé dans les années 1960 et autrement connu sous le nom d'*advocacy planning*, fait justement appel à ces notions d'implication et de participation des citoyens au processus de production de leur cadre de vie. Il affirme comme principe fondamental que « *seul l'espace tel qu'il est vécu et perçu par les habitants constitue le véritable support de la démarche urbanistique*⁵ ». Pour leur part, des promoteurs du mouvement *community planning* tels que Peter Propoktin et Élisée Reclus, cités par Zet Laoui-Léger [5], défendent une prise en charge de soi des habitants pour planifier leur ville « *from the bottom-up*⁶ ». Cette position renvoie elle-même à la notion de citoyenneté active. Si la participation citoyenne est considérée comme « *l'ensemble des démarches formelles permettant aux citoyens [...] de contribuer aux choix engageant la vie en société et de participer à la réalisation de ces choix via la mise en œuvre des politiques publiques*⁷ », la citoyenneté active pousse plus loin l'implication et le rôle des habitants dans la fabrication et la gestion de leur cité. Quoique reprise et en vogue depuis quelques années, cette notion ne semble pas avoir fait l'objet d'une définition consensuelle bien arrêtée. Néanmoins, elle suppose que les « citoyens soient non seulement

participants mais véritablement acteurs dans la cité⁸ ». Elle dépasse le simple cadre de la consultation ou de la concertation pour rendre les citoyens autonomes et créateurs de projets. Il ne s'agit plus du rapport traditionnel entre un pouvoir hiérarchique et un citoyen consommateur. Le rôle des autorités publiques, notamment des municipalités, en ressort profondément modifié: elles deviennent plutôt des « catalyseurs » de l'action et de la créativité des citoyens en apportant un appui (matériel et financier) ou en facilitant la mise en interrelation des acteurs.

3. MATÉRIEL ET MÉTHODES

3.1 Présentation du site d'étude

Située au nord-est de la région métropolitaine de Port-au-Prince, cette vaste étendue communément appelée « Canaan » est un quartier de la commune de Croix-des-Bouquets (voir la carte 1), dont la ville représente un carrefour stratégique reliant la capitale au nord du pays et la République dominicaine (par voies terrestres).

Carte 1 Limite administrative de Croix-des-Bouquets



4. Alexander, C. (1976). *Une expérience d'urbanisme démocratique: L'Université d'Orégon*, Paris, Éditions du Seuil.
 5. Lacaze, J.-P. (1997). *Les méthodes de l'urbanisme*, 3^e éd., Paris, Presses universitaires de France.
 6. Zet Laoui-Léger, J. (2013). *Urbanisme participatif*, <http://www.participation-et-democratie.fr/en/dico/urbanisme-participatif>, consulté le 5 août 2016, p. 2.
 7. La Documentation Française, citée par Sidi Salah Nasri (2010). *La gouvernance urbaine: Une démarche incontournable pour un habiter durable: Cas de l'amélioration urbaine à la Cité Zouaghi à Constantine*, Thèse de master, Université des Frères Mentouri, Constantine, <http://en.calameo.com/read/0000010843d5ca830610e>, consulté le 15 août 2016.

8. Martayan, S., et Hervé, M. (2000). *Gouvernance urbaine et participation citoyenne – L'expérience de Parthenay*, Intervention à la Commission Gouvernance Congrès Mondial des Villes, Bruxelles, Belgique, <http://194.250.166.236/villenum1000/interventions/textes/Note-Bxl131100re.PDF>, consulté le 25 juillet 2015, p. 1.

Tableau 1 Limite administrative et superficie, quartier de Canaan 2012

SUPERFICIE (HA)	NOMS DE BLOCS				Grand Total	Pourcentage (%)
	Canaan	Corail	Jerusalem	ONA-Ville		
Commune/Section communale	Canaan	Corail	Jerusalem	ONA-Ville	Grand Total	Pourcentage (%)
CROIX-DES-BOUQUETS	646,46	279,08	810,76	267,38	2 003,68	81,96
10 ^e des Orangers	168,05		6,69		174,74	7,15
2 ^e Crochus	235,22	128,37	735,04	56,82	1 155,45	47,27
2 ^e Varreux	243,19	150,72	69,03	210,56	673,49	27,55
THOMAZEAU			31,82	409,06	440,88	18,04
1 ^{re} Crochus			31,82	409,06	440,88	18,04
GRAND TOTAL	646,46	279,08	842,58	676,44	2 444,57	100
Pourcentage (%)	26,44	11,42	34,47	27,67	100	

Accessible via les routes nationales n° 1 et 3, le quartier de Canaan, autrefois connu sous le nom d'« Habitation Corail Cesselesse », est sis entre le piémont des montagnes du Trou-d'Eau et la Plaine du Cul-de-sac. Il est composé de quatre blocs : Canaan, Corail, Jérusalem et ONA-ville, dont la superficie totale est estimée, par le Système d'information du logement et des quartiers⁹ (SILQ) en 2012, à 24,44 km²; 20,03 km² (81,96%) appartiennent à la commune de Croix-des-Bouquets et 4,40 km² (18,04%) à celle de Thomazeau (voir la carte 2 et le tableau 1). En 2014, l'étalement continu de la zone fait passer la superficie de Canaan à 27,37 km², dont 22,86 km² (83,53%) dans la commune de Croix-des-Bouquets et 4,50 km² (16,47%) dans celle de Thomazeau (voir la carte 3).

Le quartier de Canaan pré-séisme était considéré comme une vaste étendue désertique, recouverte essentiellement de broussailles et d'arbustes. À ce titre, il a fait l'objet d'une première déclaration d'utilité publique en 1971 à des fins touristiques. Un plan directeur de tourisme, élaboré par le Bureau d'aménagement touristique de l'Ouest, était en cours d'exécution avant le séisme, tandis que divers projets privés d'envergure étaient envisagés dans le cadre du Plan directeur du Pôle Nord de développement urbain [6]. Seul le bloc ONA-ville a fait l'objet de la réalisation de logements sociaux lancés en 2003. L'arrêté du 22 mars 2010 déclarant d'utilité publique les terrains de la zone de Canaan « à des fins de relocalisation des victimes du séisme du 12 janvier 2010¹⁰ » a ouvert le champ à une transformation radicale et rapide de cet espace. Des broussailles aux camps de fortune abritant les victimes des environs et d'ailleurs et migrants de provinces, Canaan s'est urbanisé en « nouvelle ville » de près

9. Le Système d'information du logement et des quartiers (SILQ) est un système intégré composé d'une base de données géographiques, d'un outil de visualisation des données cartographiques (Geoportail), de procédures de partage des données et d'un réseau d'utilisateurs et de producteurs de données (Source : <http://silqhaiti.com/contexte>).

10. Le Moniteur (2010). Arrêté déclarant d'utilité publique les propriétés s'étendant de l'angle de la Rivière Bretelle à la Route nationale numéro 1 en passant par Bon Repos et Corail-Cesselesse formant un polygone avec la zone communément appelée Concombre, article 1, 22 mars.

Carte 2 Limite administrative, quartier de Canaan 2012. (Base de données SILQ 2012)

de 200 000 habitants et plus de 10 millions de dollars américains d'investissement [7].

3.2 Méthodes

Ce travail, de nature exploratoire, a fait l'objet d'une approche principalement qualitative. L'objectif de l'article étant de comprendre comment des habitants organisent leur territoire en l'absence de l'État, objectif essentiellement descriptif, le choix de l'approche qualitative s'imposait ainsi que celui de la méthodologie de *case-study* à travers la sélection de Canaan comme site d'étude. Les méthodes appliquées pour la collecte de données sont l'observation, les entretiens semi-directifs et l'analyse documentaire (lois, arrêtés, actes, rapports, études). Néanmoins, dans le but de mieux appréhender la composition sociodémographique de la population de Canaan et l'évolution spatiale de la zone, un questionnaire a également été conduit ainsi qu'un travail de photo-interprétation d'images aériennes.

Par ailleurs, ces diverses méthodes ont permis d'atteindre nos objectifs en mettant l'accent sur la dimension physique et

Carte 3 Vue aérienne, quartier de Canaan, 2014

spatiale de la question, de même que sur la dimension humaine et sociale. Les deux méthodes traitant de la dimension physique et spatiale sont les observations et le questionnaire; celles qui se rapportent au domaine social et humain incluent les entretiens semi-directifs. En outre, les documents analysés apportent des informations complémentaires aux autres méthodes.

- **Observations :** Deux journées de visite ont été effectuées dans le but de parcourir et de découvrir le paysage urbain de Canaan, d'expérimenter et de « lire » l'espace au regard de l'aménagement, de la distribution des parcelles, de la voirie, des types de construction. Les visites ont également fourni l'occasion d'observer la population dans son quotidien, et de s'entretenir librement avec des habitants rencontrés de manière aléatoire. Ces visites ont été réalisées avec l'assistance d'un guide, leader/mobilisateur communautaire de la zone.
- **Questionnaire :** Cette méthode comprenait un format mixte: soit un entretien directif, soit un formulaire que les participants devaient remplir. Les personnes ciblées étaient les chefs de ménage ou toute autre personne en mesure de répondre. Les questions se rapportaient au type et à l'état du bâti et au statut socioéconomique, éléments susceptibles d'influencer et d'expliquer certains choix et comportements.
- **Entretiens semi-directifs :** Le but de ces entretiens était de cibler des habitants et acteurs, intervenant à divers échelons, ce qui permettrait de comprendre comment s'organisaient la planification, l'aménagement et la gestion de la communauté. À cette fin, ont été interviewés des leaders communautaires (ayant également plusieurs chapeaux), assistant-gestionnaire, travailleur social et ingénieur responsable de projet travaillant avec la plateforme communautaire ou des organisations internationales non gouvernementales. Afin de maintenir l'anonymat des participants, des noms de codes ont été assignés et seront utilisés dans le présent article; par exemple, « Participant 1 ».

3.3 Méthode d'échantillonnage

La méthode aléatoire simple a été utilisée: 62 bâtis ont été numérisés, sélectionnés et répartis à travers les 4 blocs, Canaan, Jérusalem, Corail, ONA-ville, et la zone d'extension Orangers (voir la carte 4). Six participants ont pris part aux entretiens, ce qui a permis d'obtenir des informations plus en profondeur.

4. RÉSULTATS ET DISCUSSION

4.1 D'une citoyenneté active vers un urbanisme participatif

Une fois le caractère permanent de leur établissement intégré et la défaillance des autorités publiques « confirmée », les habitants de Canaan ont vite amorcé des initiatives de gestion de leur milieu. Au fil du temps, la gestion du quartier s'est vue assurée par un nombre important d'organisations communautaires de base (OCB). Chacun des blocs (et sous-blocs) de Canaan comporte une diversité d'OCB, cellules et groupes intervenant sur des aspects spécifiques et relatifs aux problèmes rencontrés par les habitants. L'assainissement, l'approvisionnement en eau (potable) et en électricité, la réfection des routes et des logements, le reboisement et la protection environnementale, la gestion des conflits sont autant de questions auxquelles les organisations tentent d'apporter des éléments de réponses. Le développement de la zone étant au centre des préoccupations et au cœur des initiatives, certains groupes se revendiquent tout simplement comme participants au développement de Canaan. Plus d'une centaine d'OCB ont été recensées à travers l'étendue du territoire (Participant 1), parmi lesquelles: « OCDC: *organisations des Citoyens pour le Développement de Canaan*; COSC: *Coordination des organisations pour la sauvegarde de Canaan*; ORICOS: *Organisation Inter-Caribéenne pour la Coopération sociale*; COPROVACA: *Comité des Professionnels pour la valorisation de Canaan*; CDSRC: *Comité de Développement des Citoyens Stables pour la Reconstruction de Canaan*; OSE-ASSEZ: *l'Organisation pour la Sauvegarde de l'Environnement*; HAP: *Haiti en Action pour le Progrès*¹¹. »

Depuis 2012, les OCB se sont regroupées à travers une plateforme nommée « Centre de ressources communautaires » (CRC). Cette dernière a été créée dans le but de renforcer la communication entre les OCB et d'assurer une meilleure coordination et une meilleure

11. Noël, R. (2012). *Reconstruction et environnement dans la région métropolitaine: Cas de Canaan ou la naissance d'un quartier ex-nihilo*, Port-au-Prince, Group URD, http://www.urd.org/IMG/pdf/ReconstructionetEnvironnement_Rapport_Canaan_Nov2012.pdf, consulté le 20 juillet 2016, p. 11.

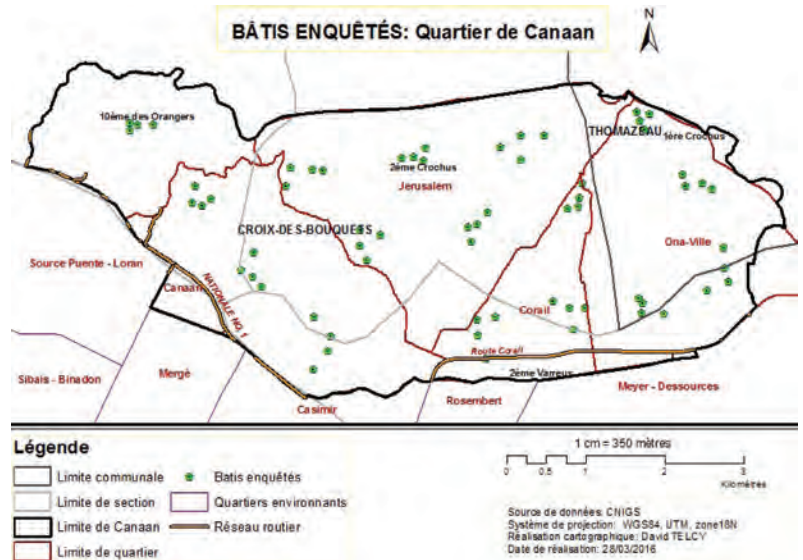
cohérence dans leurs actions et projets. Le CRC fait figure d'autorité auprès de la population. Il sert, par ailleurs, d'intermédiaire et de facilitateur entre la communauté et les structures nationales ou internationales susceptibles d'intervenir à Canaan, mais joue aussi le rôle de défenseur des intérêts de la population (Participant 2).

Font également figure d'autorité les leaders communautaires. Il est difficile de définir les rapports ou la hiérarchie existant entre les OCB et les leaders communautaires, mais ces derniers détiennent un certain contrôle de l'organisation de l'espace. Chaque bloc (et sous-bloc) est, en effet, dirigé par des leaders communautaires qui se réclament «chefs de leur quartier» (Participant 1). Ces derniers décident de la vente des parcelles, de leur délimitation et de celle des routes ; ce faisant, ils assurent la gestion de conflits susceptibles d'émerger par rapport à l'acquisition des parcelles, entre autres.

Toutes ces initiatives d'organisations communautaires renvoient bien à la notion de citoyenneté active présentée supra. Des habitants prenant en main la gestion de leur milieu, initiateurs de projets d'aménagement et de services, à la recherche de solutions et de financement, des habitants «planifiant» leur ville *from the bottom-up*, voilà autant de comportements de citoyens acteurs et créateurs de leur cadre de vie. Toutefois, la notion de citoyenneté active, comme celle de participation citoyenne, suppose un minimum d'implication des autorités publiques dans la production et la gestion de la ville. Ces deux notions sous-entendent que les autorités publiques soient elles aussi présentes et actives. Il s'agit de «coproduire» l'espace en capitalisant les capacités et les compétences propres à chacun dans l'optique d'obtenir un cadre de vie idéal à l'épanouissement des habitants. Or, dans le cas de Canaan, il n'en était pas ainsi : aucun accompagnement, aucune régulation des municipalités concernées (ou autres structures publiques) dans le processus de fabrication de ce quartier. Ce qui laisse, d'une part, Canaan avec un statut administratif incertain. D'autre part, en dépit des efforts de la population en la matière, Canaan n'a pas réussi à avoir une organisation spatiale optimale en matière de trame viaire, d'espace public, d'usage diversifié du sol, de mixité sociale, de densité adéquate et de connectivité ; autant de caractéristiques qui contribuent à rendre durable une ville.

Récemment, en 2015, l'État haïtien allié de partenaires internationaux s'est décidé à entamer un projet de développement communautaire et urbain de Canaan¹². La

Carte 4 Bâties enquêtées à Canaan



démarche privilégiée pour ce projet, actuellement en phase d'études préliminaires, est celle d'un urbanisme participatif ou *community planning* passant également par une citoyenneté active. Aidés du CRC, les acteurs de ce projet se sont lancés dans une série d'activités allant dans ce sens : renforcement de capacités des OCB par la formation dans certains domaines, élaboration et gestion de petits projets par la population, exécution et financement des meilleurs projets soumis et retenus (Participant 1), réalisation de tables de quartier hebdomadaires réunissant population et acteurs pour travailler à l'élaboration du plan de la zone (Participant 3).

Si cette dynamique de cofabrication idéale semble être bien accueillie par la majorité de la population, elle n'est pas sans complexités et embûches, car venue tardivement.

5. CONCLUSION

L'étude du cas de Canaan créé *ex nihilo* et organisé tant bien que mal par la population en l'absence de l'État montre une forte volonté citoyenne, un besoin crucial des habitants de non seulement participer à la fabrication de leur cité, mais encore de se prendre en charge :

«La participation est une vertu intrinsèque. Lorsque nous disons que les individus sont mieux en mesure d'éprouver leur appartenance au monde où ils vivent s'ils ont participé à sa conception, cette affirmation présente en fait deux aspects. D'une part, nous avons besoin de pouvoir jouer un rôle actif par rapport à notre environnement. C'est là un besoin humain fondamental: le besoin de créer et d'exercer un contrôle.

urbaine et, d'autre part, à un secteur plus dynamique et équitable au regard des moyens de subsistance, favorisé par la réduction des obstacles de marché et la stimulation de nouvelles opportunités économiques. Les acteurs intervenant dans ce projet sont l'Unité de construction de logements et bâtiments publics (UCLBP), représentant le gouvernement haïtien ; l'USAID et la Croix-Rouge américaine comme partenaires financiers ; l'ONU-Habitat comme coordonnateur technique ; Global Communities et Habitat for Humanity comme partenaires techniques.

12. Le but de cette intervention est de parvenir, d'une part, à une zone urbaine plus résiliente et fonctionnelle à travers une amélioration du quartier et des initiatives de gestion

Tableau 2 Limite administrative et superficie, quartier de Canaan 2014

COMMUNE/SECTION COMMUNALE	SUPERFICIE (HA)
Croix-des-Bouquets	2 286,38
10 ^{ème} des Orangers	520,71
2 ^{ème} Crochus	1 155,71
2 ^{ème} Varreux	609,96
Thomazeau	450,83
1 ^{ère} Crochus	450,83
GRAND TOTAL	2 737,20

[...] D'autre part, les individus doivent pouvoir s'identifier au fragment d'environnement où ils vivent et travaillent. Ils ont besoin d'éprouver un certain sentiment de la propriété, de la territorialité¹³. »

13. Alexander, C. (1976). *Une expérience d'urbanisme démocratique: L'Université d'Orégon*, Paris, Éditions du Seuil.

Cependant, lorsque la participation citoyenne ou la citoyenneté active sont appliquées dans des contextes de désengagement des autorités publiques et surtout de naissance de quartier, comme c'est le cas présent, elles présentent d'importantes limites dans la poursuite d'un développement durable. ■

REMERCIEMENTS

Les auteurs remercient l'Union Européenne (Programme de Recherche dans le Champ de l'Urbain PRCU : Université Paris 8/EPFL/UEH/uniQ - FED/2014/338-974), pour le financement de cette étude.

BIBLIOGRAPHIE

1. RONCAYOLO, M. (1997). *La ville et ses territoires*, 2^e éd., Paris, Folio Essais – Gallimard.
2. AUZELLE, R. (1970). *Technique de l'urbanisme: L'aménagement des agglomérations urbaines*, 4^e éd., Paris, Presses Universitaires de France.
3. WEILL, M. (1997). *L'urbanisme*, Toulouse, Éditions Milan.
4. ASCHER, F. (2001). *Les nouveaux principes de l'urbanisme*, La Tour d'Aigues, Édition de l'Aube.
5. ZET LAOUI-LÉGER, J. (2013). Urbanisme participatif, <http://www.participation-et-democratie.fr/en/dico/urbanisme-participatif>, consulté le 5 août 2016.
6. JOSEPH, L., JAMEAU, M., et ROY, P.-M. (2014). *Scolarisation des enfants en milieu précarisé dans le contexte post-séisme de Port au Prince: Le cas du Camp Corail*, Montréal, UQAM.
7. ONU-HABITAT (2015). *Canaan urban planning charrette*. Port-au-Prince, ONU-Habitat.

Anne-Laurence Verret, M.A. est architecte, diplômée de l'Université Quisqueya (uniQ). Elle détient un Master en Urbanisme et Aménagement de l'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon, et un DPEA en Constructions Parasismiques de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille. Mlle VERRET est doctorante en Etudes Urbaines à l'uniQ. Sa thèse, réalisée au sein du Réseau d'Excellence des Sciences de l'Ingénieur de la Francophonie (RESCIF), s'effectue en alternance entre le Centre de Recherche et d'Appui aux Politiques Urbaines (CRAPU) de l'uniQ et le Centre Coopération & Développement (CODEV) de l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL). Mlle VERRET est membre régulier de l'Association Haïtienne « Femmes, Science et Technologie ». annelaurenceverret@yahoo.com

David Telcy, M. A. est ingénieur agronome diplômé de l'Université Quisqueya et actuellement Coordonnateur des Applications Thématiques au Centre National de l'Information Géo-Spatiale (CNIGS). Il détient un Diplôme d'Études Supérieures en décentralisation, gouvernement local et développement du Centre de Recherche et de Formation Économique et Sociale pour le Développement (CRESFED). Il a obtenu une certification niveau II en SIG et conception cartographique à l'École Nationale des Sciences Géographiques (ENSG) de Paris. Il détient également une maîtrise en « Sustainable Development and Management » de la « Madison International Institute and Business School » et finalise actuellement une seconde Maitrise en « Aménagement urbain des quartiers précaires », au Centre de Recherche et d'Appui aux Politiques Urbaines (CRAPU) de l'Université Quisqueya. davidtelcy@yahoo.fr

Anie Bras, ing., Ph. D. est enseignante-chercheuse à l'Université Quisqueya (UniQ) où elle dirige le Centre de Recherche et d'Appui aux Politiques Urbaines (CRAPU). Elle anime conjointement avec le CODEV de l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL) l'équipe de chercheurs de l'UniQ impliquée dans le projet européen dans le champ de l'urbain. Elle est spécialiste en Environnement/Propreté urbaine et auteur de plusieurs articles. Dr BRAS est membre régulier de l'Association Haïtienne « Femmes, Science et Technologie ». Elle est le Coordonnateur du programme de formation doctorale en Études urbaines de l'Université Quisqueya. aniebrasjoseph@gmail.com

Evens Emmanuel, ing. Ph. D. est professeur à l'Université Quisqueya (UniQ) et Vice-recteur à la recherche et à l'innovation. Il est le fondateur et ex-directeur du Laboratoire de Qualité de l'Eau et de l'Environnement (LAQUE) à l'UniQ. En septembre 2003, il a mis en place, à l'université Quisqueya, le Master Recherche en Écotoxicologie, Environnement et Gestion des Eaux (MEEGE). En 2007 il fonde l'École doctorale « Société et Environnement » de l'Université Quisqueya qu'il dirige encore aujourd'hui. Il est également directeur du Collège doctoral d'Haïti, Président de la Commission régionale d'Experts du Bureau Caraïbe de l'AUF et membre du Conseil scientifique de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF). Il assure la Vice-présidence des relations avec les milieux de savoir de GRAHN-Haïti. Il est membre fondateur et membre régulier de l'Académie Haïtienne des Sciences. evens.emmanuel@gmail.com



Ann mache men nan men

pou nou reyisi ansanm
pou ayiti ka vanse

Marchons ensemble

vers une réussite
collective pour Haïti

L'Économie du savoir pour créer de la richesse pour tous

Cité du Savoir

Secteur agriculture

Secteur scolaire

Secteur services

Secteur universitaire

Alors, où que vous soyez dans le monde, **donnez** pour doter Haïti d'un joyau qui propulsera le pays dans le 21^e siècle.

À travers ses différentes branches internationales et en Haïti, GRAHN-Monde lance une grande campagne de financement pour la construction du **Pôle d'Innovation du Grand Nord** et de sa **Cité du Savoir**.

Le CPE - Paul Gérin-Lajoie a ouvert ses portes **en octobre 2016**.

www.pigran.org

Les marchés de rue à Pétion-Ville : mauvaise gestion ou incivisme ?

Jeanine Liautaud Millet

Résumé : À première vue, les marchés de rue semblent constituer une réponse à l'insuffisance ou à l'absence d'équipements de services dans un contexte d'urbanisation croissante, de multiplication des quartiers précaires et d'appauvrissement de la population. Certains y voient une forme de chômage déguisé dans une ville sans emplois. Il n'en reste pas moins vrai qu'une « ville c'est une entité à nourrir¹ » et qu'elle doit être pensée aussi comme un espace de vie, où « la relation avec la nourriture est immanente² ». Pétion-Ville fait face à une extension grandissante et anarchique des marchés de rue pendant que les réponses apportées par les autorités locales se révèlent inefficaces. Face à cette situation, le Comité d'Union et de Support aux Municipalités (CUSM) recommande une gestion du phénomène centrée sur une responsabilité plus grande tant du côté des décideurs que du côté des citoyens. L'expérience pilote d'un marché de rue modèle apporte beaucoup d'enseignements à cet égard.



Rezime : Lè nou fenk gade nou ta di, mache ki nan lari yo ta sanble solisyon devan mank osnon absans ekipman sèvis nan yon moman kote fenomèn devlopman vil yo ap vale teren. Katye frajil yo, an menm tan ak kantite moun pòv yo ap ogmante. Gen moun ki wè sa tankou yon fenomèn chomaj nan yon vil ki pa gen dyòb. Wi se vre, yon vil « se yon espas ki mande swen » epi fòk yo panse a li tankou yon espas kote relasyon ak manje se yon bagay pèsòn pa ka rate. Petyonvil ap konfronte yon ogmantasyon rapid e an dezòd mache ki nan lari yo pandanke solisyon otorite yo pote yo pa bay rezilta yo swete yo. Devan sitiasyon sa a, (Komite Inyon ak Sipò pou Minisipalite yo) (CUSM an franse) rekòmande yon jesyon fenomèn sa a ki ap chita sou responsablite wopòte ni bò kote sitwayen yo ni bò kote moun ki ap pran desizyon yo. Eksperyans ki fèt nan yon mache lari kòm modèl pèmèt anpil aprantisaj fèt nan sans sa a.

1. LES MARCHÉS DE RUE

Les marchés de rue ne sont pas des phénomènes propres à Haïti et encore moins aux pays du Sud, où ils existent depuis des siècles sous différentes formes : *tianguis* au Mexique, *mercadillo* ou *zoco* en Espagne, ou *souk*³ dans les pays arabes, pour ne citer que ceux-là. Ce sont tous des marchés éphémères qui se tiennent traditionnellement en plein air, dans les rues ou sur les places publiques, à des jours fixes, offrant toutes sortes de produits de première nécessité (aliments, bétail, artisanat utilitaire, tissus et vêtements), auxquels s'ajoutent maintenant de la quincaillerie, de l'électroménager et d'autres produits. Ces marchés « ambulants⁴ » ne doivent pas être confondus avec les marchés informels qui s'implantent « illégalement » dans les rues et certains quartiers. Ces dernières formes de marchés de rue prennent de plus en plus de place dans le paysage haïtien et fonctionnent de manière quasi permanente dans les villes, particulièrement.

Le phénomène s'est amplifié à Port-au-Prince⁵, qui assiste à l'extension grandissante de ces marchés de rue dans son centre-ville comme dans sa conurbation, malgré leur mise à

l'index par les pouvoirs publics et par une partie même de la population citadine. Ralentisseurs de circulation et de trafic urbain, grands producteurs de déchets, sources de conflits avec les riverains, responsables de la dégradation des trames urbaines, les expressions ne manquent pas pour qualifier ces marchés « anarchiques ». Leur déplacement et leur refoulement vers des lieux plus éloignés du centre-ville, moins « attractifs », ont été les solutions préférées jusqu'à présent par les autorités municipales et gouvernementales, mais les résultats obtenus sont plutôt faibles. Par manque de suivi, les marchands de rue reviennent toujours à la charge et retournent invariablement à leurs lieux d'implantation. Il s'ensuit l'occupation grandissante des rues commerciales traditionnelles et la conversion lente, mais certaine des centres urbains de toute la région métropolitaine (Port-au-Prince, Croix des Bouquets, Pétion-Ville, Delmas, etc.) en villes-marchés. La problématique est d'autant plus complexe qu'elle suscite des émotions, même chez les analystes, et prend parfois une dimension d'opposition entre classes sociales.

Depuis les années 1950, le mouvement migratoire s'intensifie vers Port-au-Prince, contribuant de manière exponentielle à sa croissance et au besoin de ses habitants de se nourrir. Mêmes pauvres, le nombre des consommateurs augmente, car il faut manger pour survivre. C'est une évidence souvent oubliée qui façonne d'une certaine manière les villes, et que rappelle fort à propos C. Steel [1]. De fait, les marchés urbains qui alimentent traditionnellement Port-au-Prince⁶ en produits agricoles et

1. Carolyn Steel (2016). *Ville affamée – Hungry City – Comment l'alimentation façonne nos vies*, Rue de L'échiquier.

2. *Idem*

3. Voir le souk en plein air de Khénifra au Maroc, alors que certains souks des médinas sont parfois couverts et se rapprochent davantage du bazar turc ou persan.

4. Nommés *mercado sobre ruedas* dans certaines zones du Mexique. Ils sont pour la plupart réglementés par les mairies.

5. Le phénomène des marchés de rue n'est pas exclusif à Port-au-Prince et se propage dans toutes les villes haïtiennes, à des degrés divers.

6. En 1940, E. Lamaute fait état de cinq marchés dans le centre historique de Port-au-Prince, tous en plein air, à l'exception du Marché Vallière

agroalimentaires s'étendent, ne pouvant plus absorber le nombre impressionnant de revendeurs et de clients les fréquentant. Les rues qui entourent la périphérie de ces marchés traditionnels deviennent alors leurs extensions naturelles.

L'incapacité de l'État et du secteur privé à créer de nouveaux « jobs » fait que les marchés de rue exercent une grande attraction sur une population majoritairement pauvre et en quête d'emplois. L'absence de système de réglementation et de taxation des marchés de rue⁷ facilite d'ailleurs la tâche à tout individu qui veut devenir marchand, entrepreneur, balayeur, laveur d'auto, livreur, transporteur, réparateur, etc. Face à une demande croissante et à une population « affamée », obligée de se ravitailler fréquemment, le dynamisme de ce secteur se voit renforcé par la centralité « spatioéconomique » des marchés urbains, concentrés principalement au centre-ville de Port-au-Prince⁸, générant une série d'activités commerciales connexes : dépôts de denrées agricoles, de produits agroalimentaires de base, locaux et importés, de magasins spécialisés en équipements agricoles, en matériaux de construction, etc.

Du marché de rue, extension du marché traditionnel, la notion évolue vers une nouvelle forme d'appropriation et d'organisation spatiale que Bazabas nomme « espace-rue⁹ » où se développent de véritables entreprises, qu'il qualifie d'« unités de production spontanée et non comptabilisée » [2]. Aux activités traditionnelles liées à la commercialisation des produits alimentaires viennent se greffer maintenant les activités de transformation artisanales (ateliers de chaussures, de ferronnerie, de menuiserie, etc.) et les activités de service (restauration, réparation d'appareils électroménagers, réparation de téléviseurs, dactylographie, etc.). Ces entreprises suivent des logiques d'implantation précises qui se traduisent notamment par une « hiérarchisation et une sectorisation des espaces d'accueil au sein de l'espace-rue¹⁰ ». Des regroupements par acti-

Photo 1 Marché près de la Cathédrale, ~ 1910



Source : Collection Peter C. Jeannopoulos, publié dans *Le Vieux Port-au-Prince* d'Emmanuel Lamaute et rediffusé par le CIDHCA.

Photo 2 Marché de la Croix des Bossales, vue d'en Haut Rues du Quai, Tiremasse et Remparts



Photo : Ralph Millet pour ISPAN, 2011.

vit et par spécialité qui engendrent une distribution compartimentée de l'espace public urbain et renvoient à une organisation spatiale de la rue (chaussée, trottoirs, accotements, galeries) avec chacun son mobilier correspondant (tonnelles, stands, tables, paniers, cuvettes, etc.). Pour Bazabas, le marché de rue « a un système économique structuré¹¹ » qui répond aux besoins de la clientèle urbaine¹², occupe une part importante de la population dite active, et dont les entreprises sont alimentées par des fournisseurs de tout type, des entreprises d'import-export, des grossistes, officiels ou autres...

ou Marché en Fer construit en 1891 et du Marché Salomon achevé en 1930. Les marchés occupaient généralement les places publiques de la ville coloniale : Place de la Cathédrale, Place Sainte-Anne, etc. En 1997, on relève une trentaine de marchés, dont les cinq plus importants de la région métropolitaine restent les marchés traditionnels selon D. Bazabas : Croix des Bossales, Marché en Fer, Marché Salomon, St Martin et Têt Bœuf.

7. Faits extrêmement importants signalés par Dingan' Bazabas dans son ouvrage *Du marché de rue en Haïti*.

8. Pour des raisons multiples tant historiques, géographiques qu'économiques liées au « Bord de Mer » de Port-au-Prince, et bien analysées par G. Anglade dans « *l'Atlas Critique d'Haïti* ».

9. Pour la distinguer du marché de rue, extension du marché traditionnel.

10. Dingan' Bazabas, op. cit.

11. Dingan' Bazabas, op.cit.

12. Principalement la classe défavorisée et une grande partie de la classe moyenne à la recherche de meilleurs prix que ceux qui sont pratiqués dans le circuit formel.

Un circuit de distribution complexe où interviennent de nombreux intermédiaires (*madan Sara*¹³, revendeuses, grossistes, etc.), des modalités d'approvisionnement qui n'ont pas grandement changé au fil des ans (camions, brouettes, carrioles à traction humaine, dos d'homme, etc.), la prolifération d'un habitat précaire et dense où cuisiner devient un privilège poussant l'habitant à vivre dans la rue, des habitudes culturelles liées au mode de vie rural¹⁴ sont autant de paramètres, à des échelles diverses, qui participent de la complexité du phénomène des marchés de rue et de son rayonnement.

2. LES MARCHÉS DE RUE À PÉTION-VILLE

Pétion-Ville n'échappe pas à l'extension des marchés de rue, victime de sa conurbation avec Port-au-Prince¹⁵ et de sa croissance démographique de plus de 6 % [3]. Ce phénomène dénoncé par le CUSM depuis 2000 s'est accéléré avec des incidences notables sur le paysage urbain et le trafic automobile. L'insuffisance d'équipements en marchés construits ou aménagés, ou tout simplement leur inadéquation¹⁶, la saturation du site traditionnellement réservé au marché central, la multiplication des quartiers précaires en périphérie et le déficit de gestion urbaine sont autant de facteurs expliquant ce phénomène.

Le besoin d'un et même de plusieurs marchés modernes dans l'espace urbain de Pétion-Ville est évident, au vu des récents développements démographiques et urbanistiques de la ville. Estimée à 359 615 habitants en 2012, la population pétionvilloise est passée à 404 563 habitants en 2014¹⁷ avec plus de 30 nouveaux quartiers. L'aire urbanisée a considérablement évolué, passant de 110 hectares en 1950 à 1941 hectares en 2003¹⁸. Le marché central, appelé marché Shada, dont l'implantation sur ces lieux remonte à la fondation de la ville¹⁹, comme les marchés urbains du centre de Port-au-Prince, se démultiplie sur toute sa périphérie²⁰ [5]. En 2004, on y dénombre de 5 000 à 10 000 mar-

chandises tous les jours [6]. Avec Télélé et Lektò, les deux marchés les plus proches du centre-ville, à l'entrée de la route de Frères, de 6 500 à 14 500 marchandes gravitent alors à Pétion-Ville²¹.

Pour faire face à cette situation critique, les autorités municipales programment la fermeture et la démolition du marché Shada et la construction, avec le financement de l'État central, d'un nouveau Marché La Coupe²² sur la route de Frères. Ces mesures se sont révélées inefficaces. Un état des lieux confirme la primauté et la centralité du marché urbain Shada qui rejoint, dans une sorte de pointillisme continu, les trois marchés de Frères installés à proximité les uns des autres. Malgré la démolition effective de sa halle, le marché Shada se « diffuse » sur toutes les rues environnantes, en formant un polygone dense qui va de la rue Panaméricaine à la rue Métellus, de la rue Villatte à l'entrée de Delmas 105, avec 64 % de produits alimentaires [5]. Des aires de vente spécialisées : charbon (rue Magny), abat-toir (ravine Brisetout), chaussures, ustensiles de cuisine, cosmétiques, mercerie (rue Grégoire, Rond-point), et des marchés de rue spécialisés, comme ceux des « pèpès²³ » à la rue Darguin, des fruits et légumes à la rue Ogé, de quincaillerie et petit matériel de construction à l'angle des rues Lamarre et Villatte, témoignent de la vitalité du secteur informel et des « entreprises d'espace-rue ». La centralité du réseau routier intercommunal et interurbain, qui converge vers le centre de Pétion-Ville et la traverse, et l'imbrication des marchés de rue aux terminus de véhicules de transport public [5] accentuent le désordre généralisé et incontrôlé qui caractérise la zone du marché Shada et ses extensions, au détriment même de la circulation piétonne et automobile, entraînant la dégradation de la trame urbaine originale. (Voir Carte 1)

On assiste donc d'un côté à la surdensification des marchés de rue dans la zone commerciale traditionnelle autour du marché Shada et, de l'autre côté, à la multiplication des points de vente s'établissant à l'entrée des quartiers précaires autour de la ville²⁴. En effet, des marchés périphériques occupent sur une base journalière rues et accotements ou se développent dans les aires marginales telles que les ravines. Certains d'entre eux, répertoriés en 2004, comme de petits marchés (de 50 à 100 marchandes) ont vu leur fréquentation tripler ou quintupler en raison même de l'augmentation considérable d'habitants qu'ils desservent aujourd'hui. C'est le cas des marchés de Sainte-Claire, rayonnant sur Vivy Mitchel, Pernier et Tabarre, de « Tèt dlo » sur Montagne noire, Pétion-Ville et Pélerin, et dont l'aire d'implantation va du haut de la rue Grégoire à Pélerin 2, le long de la ravine, pour atteindre aujourd'hui même la route de Laboule-Kenscoff.

13. Marchande itinérante qui sert d'intermédiaire entre les marchés nationaux, régionaux et locaux.

14. Caractérisé par la consommation de produits « frais », leur nettoyage *in situ* (égrenage, écosage) là où ils se vendent, et les difficultés de leur conservation faute d'énergie, où les lieux d'échanges commerciaux se tiennent au grand air, sur les chemins, routes et carrefours, et où les intervenants humains privilégient des rapports directs entre l'acheteur et le client.

15. Pétion-Ville fait partie de la conurbation qui s'est développée autour de la capitale nationale, Port-au-Prince, et qui représente une aire métropolitaine de près de trois millions (3 000 000) d'habitants.

16. Voir R.Noël (2004). *Analyses et Recommandations du CUSM: Marché La Coupe*, octobre. C'est le seul marché officiel construit depuis plus d'une cinquantaine d'années à Pétion-Ville.

17. Chiffre de 2012, estimation IHSI; chiffre de 2014, extrapolation de R. Noël.

18. IHSI cité par G. Lhérisson [4].

19. Son emplacement fait partie du tracé initial de la ville dressé en 1831 par l'arpenteur général Louis Rigaud.

20. Le marché Shada s'étale sur 13 000 m² alors que l'édifice en soi n'avait que 500 m² sur un terrain de 5 000 m². Seul le marché Shada avait une construction destinée à sa fonction. Ce marché n'existe plus depuis 2010.

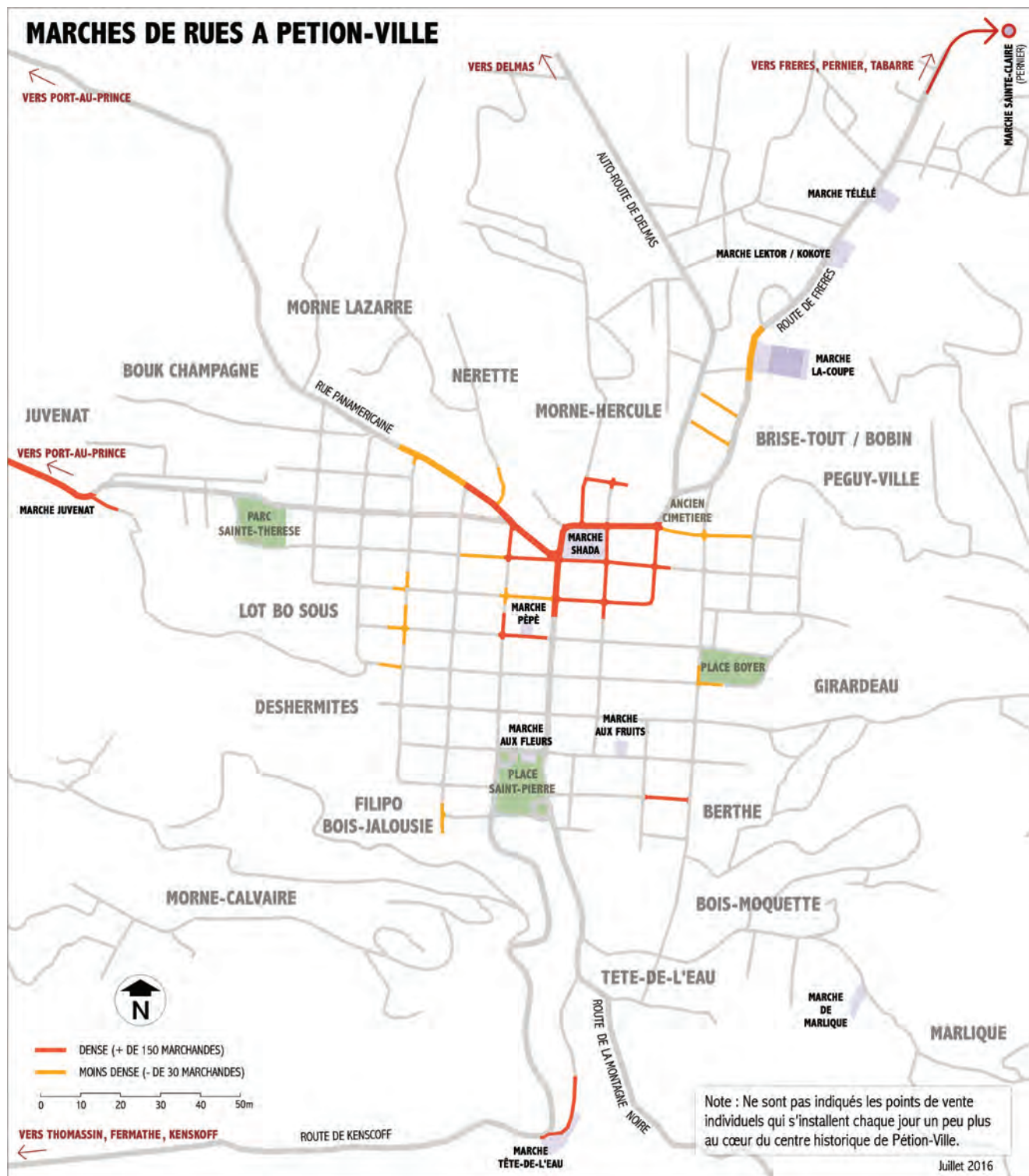
21. Aucun des cinq marchés alors répertoriés ne bénéficie d'infrastructures, toilettes, eau ou construction. C'est en fait le nombre important de vendeurs (de 300 à 2 000), leurs activités et leur fonctionnement régulier qui les désigne comme tels.

22. Ce marché est connu également sous le nom de marché Kokoyé

23. Vêtements usagés.

24. Les marchés périphériques sont au nombre de six en 2004: Sainte-Claire, Jacquet, Girardeau, Bois Moquette, Nan Moïse, Tête de l'eau [5].

Carte 1 Marchés de rue à Pétiön-Ville



Carte : Jeanine L. Millet et Daniel Elie (2016)

3. MARCHÉS DE RUE ET INCIVISME

Faut-il blâmer uniquement les autorités pour le manque de prise en charge des marchés de rue et des effets pervers qu'ils ont sur la trame urbaine? Surdensification des marchés de rue et surexploitation des « espaces-rues » sont également liées à de mauvais comportements. L'occupation de l'espace public s'opère dans un déni total des règles d'hygiène et du respect de l'autre. On vend et achète sur des fatras ou à proximité des décharges urbaines que vendeurs et clients engendrent et côtoient quotidiennement. Tous les déchets, liquides ou solides, polluants ou organiques, sont jetés à même le sol, dans les rues et ravines, parfois même à côté du bac à ordures. Les odeurs suffocantes, les agressions sonores, les obstructions de passage, les stationnements gênants, l'abandon d'objets sur la voie publique, les animaux domestiques ou d'élevage laissés en liberté sont autant d'atteintes au respect de la propriété commune qu'est l'espace public.

Le « Kite'm viv » et le « dégagé pa peché²⁵ » pratiqués dans la société haïtienne urbaine, toutes classes et tous âges confondus, mènent progressivement à « *la négation du partage de l'espace commun [...] remettant en cause la liberté même du citoyen*²⁶ ». Le blocage des rues (trottoirs, chaussée) par les marchés, les garages, les institutions bancaires, policières ou autres, est toléré par tous, y compris par les autorités municipales incapables d'entretenir les espaces publics sur une base régulière et de sanctionner les entorses aux règles d'usage du vivre-ensemble. Un philosophe camerounais parle « *d'un contexte où l'anormal devient la norme et la norme ce qui est anormal*²⁷ ». Le résultat est que les actes incivils conduisent à une rupture de convivialité et à la « *logique du pourrissement sociétal*²⁸ ».

Le citoyen a un rôle à jouer dans l'amélioration de son environnement et la préservation de son cadre de vie. « *Les Municipalités et les autres acteurs de la ville doivent conjuguer leurs efforts pour faire reculer l'incivisme*²⁹. »

25. « Laissez-moi vivre » et « la débrouillardise n'est pas un péché » font partie du langage quotidien de tous ceux qui veulent justifier leur droit à travailler, à vendre et à occuper l'espace public au détriment de la collectivité.

26. Rommel Erwin Oliviera Makon. *Jeunesse et éducation civique, incivisme et incivilités: interdiction de ne pas interdire*, Academia.Edu.

27. Hubert Mono Nojaria, cité par Rommel Erwin Oliviera Makon. *Jeunesse et éducation civique, incivisme et incivilités: interdiction de ne pas interdire*, Academia.Edu.

28. Rommel Erwin Oliviera Makon. *Jeunesse et éducation civique, incivisme et incivilités: interdiction de ne pas interdire*, Academia.Edu.

29. *Ibid.*

Photo 3 Rond-point de Pétiion-Ville, (intersection rues Panaméricaine, Grégoire et Rigaud)



Photo : Karine J. Bouchereau, 2014.

Photo 4 Route de Frères, entrée Marché La Coupe



Photo : Jeanine L. Millet, 2012.

4. QUEL AVENIR POUR LES MARCHÉS DE RUE ?

Perçus comme des marchés sauvages et des facteurs de dégradation de la trame urbaine, chez nous comme dans de nombreux pays en voie de développement, les marchés de rue font l'objet d'une campagne de dénigrement qui s'accompagne parfois de violence physique: destruction de baraques et d'étalages installés anarchiquement sur les trottoirs et les espaces publics³⁰, saisie des marchandises, bastonnades... D'autres pays ont tenté de les enrayer en construisant des marchés de proximité. À ce titre, il est intéressant de noter que, dans le cadre du *Programme de résorption du commerce informel* à Constantine, de nombreux marchés de proximité ont été construits mais demeurent toujours inoccupés. Sur

30. L'exemple de la Kabylie – destruction de baraques, d'étalages, bastonnades, etc. – en est un témoignage.

Photo 5 Rue Augustin, accès Marché La Coupe



Photo : Raymond Noël, 2008.

Photo 6 Cour intérieure Marché La Coupe



Photo Raymond Noël, 2008.

30 marchés réalisés dans le Wilaya de Constantine³¹, seuls 10 sont opérationnels. Le reste est fermé, se dégrade ou est l'objet d'actes de vandalisme. L'absence de commodités, l'absence d'aménagements extérieurs, et surtout l'**éloignement des centres urbains** sont les raisons avancées par les vendeurs pour justifier leur refus d'occuper ces nouvelles infrastructures. Un fait demeure: l'absence d'équipement ne justifie pas toujours le phénomène des marchés de rue informels.

31. Wilaya de Constantine est une commune du nord-est de l'Algérie. Informations fournies par AF-Algérie Focus et Algérie Presse Service.

L'exigence d'une meilleure connaissance du fonctionnement et d'une meilleure gestion de ces espaces d'échanges ne signifie nullement une acceptation du désordre actuel engendré par les marchés de rue. Ces derniers répondent certes à une demande, à des insuffisances et à des carences du système socioéconomique, mais ils ne sauraient d'une part remplacer les marchés de gros et demi-gros et, d'autre part, continuer à fonctionner sans règlements, dans un « vide juridico-fiscal », un « vide juridico-social », faute de quoi l'espace public devient conflictuel. Sous un autre angle, le dynamisme du secteur pourrait également devenir source d'opportunités. L'aménagement de rues piétonnes spécialement destinées à cet effet peut être une approche « innovante » dans le cadre de l'élaboration d'un **plan global d'aménagement des marchés dans la commune**, zones rurales et urbaines, qui prenne en compte le réseau existant et futur, appréhendé dans ses dimensions sociales, économiques et spatiales.

5. UN MODÈLE DE MARCHÉ DE RUE : UNE EXPÉRIENCE ENRICHISSANTE

La prolifération des marchés de rue et le manque d'initiatives constructives des mairies face à cette situation ont incité le CUSM à réaliser un modèle de « marché public de rue » à Pétiion-Ville, les 7 et 8 juillet 2012, sur la rue Pinchinat. L'objectif est de convaincre les mairies qu'elles ont la responsabilité de prendre en charge les marchés de détail afin d'offrir de meilleures conditions de vente et d'approvisionnement à la population en lui donnant accès à des services de proximité, et d'assurer une meilleure fluidité du trafic urbain en réglementant l'occupation anarchique des chaussées et des trottoirs.

Pour réussir son pari, le CUSM n'a pas ménagé ses efforts. Trois mois de planification, de négociation et de travail furent nécessaires pour la réalisation de son modèle. Il a notamment fallu au tout début s'entendre avec la mairie sur la date, le lieu et les modalités d'organisation. Des enquêtes de terrain menées auprès d'une centaine de marchandes³², réticentes à changer leurs habitudes et à perdre leur clientèle³³, nous ont amenés à les sensibiliser à l'intérêt d'une telle activité, tout en définissant les règles de participation³⁴. Les

32. Les femmes marchandes constituent la grande majorité, mais cette activité ne leur est pas réservée. De plus en plus d'hommes s'adonnent à la vente au détail. Ils sont également présents au marché comme manutentionnaires et transporteurs de marchandises par brouettes.

33. Les marchandes de rue ne sont pas des marchands ambulants. Elles ont pratiquement toutes un emplacement fixe.

34. Pour cette première expérience, la gratuité a été un incitatif, mais le paiement d'une redevance par les marchandes

produits privilégiés ont été les fruits et légumes, les fleurs et les plantes, une façon d'être plus proche des spécificités de la commune de Pétiion-Ville et de ses environs.

Concevoir l'aménagement physique de la rue piétonne (750 m², trottoirs non inclus) et le design des étalages (66 stands pour 132 vendeurs), assigner des places, prévoir la logistique (transport des marchandises, éclairage, sécurité, assainissement), organiser l'animation, la promotion, planifier des miniconférences³⁵ ainsi que veiller à la recherche de financement, toutes ces tâches ont été réalisées par l'équipe du CUSM.

De nombreux partenaires³⁶ se sont alliés à nous pour la réussite de ce marché, qui devait être un modèle à la fois économique, fonctionnel et beau, appelé à promouvoir :

- une façon de vendre et de consommer différemment, en encourageant la vente des produits sur un étal et non à même le sol (raisons hygiéniques et sanitaires) ;
- la facilité d'exécution dans la mise en œuvre du marché de rue, afin d'assurer la reproduction du modèle dans d'autres quartiers et la réutilisation du matériel d'exposition (raisons économiques et de gestion) ;
- la chaîne de production locale, en valorisant tous les secteurs liés à la fabrication, à la transformation et à l'utilisation des ressources locales liées au secteur de la production agricole (paniers en osier et en bambou, nattes en sisal, chaises en paille, « layés », etc.) ;
- le développement durable, par l'adéquation climatique (ombrage des espaces de vente pour le confort des acheteurs et vendeurs), l'usage de produits naturels, le respect de l'environnement (mise en place de poubelles et nettoyage des espaces) et finalement une esthétique paysagère locale.

Cette expérience s'est révélée être une véritable réussite, car elle a démontré la faisabilité d'un marché

pour l'utilisation d'un espace public organisé et sécuritaire, comme cela se pratique partout ailleurs, est souhaitable.

35. Six conférences ont été programmées en marge du marché et données par des agronomes expérimentés sur des problématiques liées à la production locale, à la commercialisation et à la valorisation des filières concernées.

36. La Mairie de Pétiion-Ville, la USAID/Winner, et le Ministère du Commerce ont été nos principaux partenaires institutionnels, mais nous avons bénéficié de la collaboration et de l'appui de près d'une trentaine de sponsors et de contributeurs ainsi que de ceux d'une organisation de services Essence.

Photo 7 Kiosque de fruits et légumes au marché de la rue Pinchinat



Photo : Bernard Millet, 2012.

public répondant aux paramètres recherchés allant même au-delà de nos espérances :

- plus de 80 marchandes de rue, 10 exposants, des membres de coopératives agricoles, auxquels se sont associés les vendeurs de tableaux et les artistes peintres, utilisateurs permanents de cette rue à Pétiion-Ville ;
- une moyenne de 400 visiteurs par jour ;
- une fréquentation diversifiée et non exclusive du marché de rue par des gens âgés, des handicapés, des jeunes et des gens de classes sociales diverses ;
- un espace de vente propre (balayage et lavage à grande eau après fermeture du marché), accessible et valorisant ;
- un espace sécuritaire, avec un comité responsable de l'organisation et de l'accueil, des agents de services, balayeurs, manutentionnaires, etc., tous dûment identifiés, ce qui assure le contrôle et la surveillance du site.

Il n'a pas été possible cependant d'évaluer l'impact financier d'une telle initiative pour les marchandes, en raison du refus de celles-ci de communiquer leurs recettes.

Une cérémonie de remerciements a été organisée postérieurement en l'honneur des participants au cours de laquelle quelques marchandes ont été récompensées pour leur discipline et la beauté de leur étalage. Quatre ans après, les marchandes qui ont participé à ce marché de rue nous en redemandent, exprimant leur satisfaction d'avoir été valorisées.

6. CONCLUSION

La gestion des marchés de rue décrite précédemment implique que la mairie prenne des mesures concrètes qui consistent :

- à délimiter les aires d'occupation par quartier et par zone ;
- à fixer les jours de fonctionnement et leur durée sur une base rotative ;

Photo 8 Kiosque de piments au marché de la rue Pinchinat



Photo : Bernard Millet, 2012.

Photo 9 Vue de l'aménagement de la rue Pinchinat



Photo : Bernard Millet, 2012.

- à fixer et à contrôler le nombre et la densité des marchands en fonction de l'espace ;
- à prévoir les aires de stockage et à interdire l'entreposage sur les trottoirs ;

- à fermer les rues à la circulation automobile et à les transformer en rues piétonnes les jours de fonctionnement ;
- à nettoyer immédiatement les espaces utilisés (ramassage des déchets et lavage à grande eau) ;
- à prévoir un budget de fonctionnement pour cette activité.

Ce modèle de marché n'a pas été reproduit par les mairies, comme le CUSM l'aurait souhaité. Quelques tentatives isolées de marchés artisanaux ou de foires sur les places Saint-Pierre ou Boyer ont été réalisées, mais elles ne répondent pas en fait à la logique de structuration des marchés de proximité ni à la philosophie qui a marqué les démarches du CUSM. L'absence d'une vision de développement ou d'une politique de planification urbaine explique probablement ce manque d'intérêt de la part de nos édiles.

Or, la réglementation et la prise en charge de tels marchés par les municipalités constituent la clé de leur réussite et donc de leur durabilité. Il revient en effet aux maires d'autoriser l'utilisation des rues à cette fin. L'organisation d'un marché public de rue est complexe, mais les avantages subséquents sont considérables : élimination des marchés linéaires sauvages à terme, panorama urbain dégagé, environnement urbain salubre, hygiène publique renforcée et aussi revenus supplémentaires pour la mairie. ■

BIBLIOGRAPHIE

1. STEEL, Carolyn (2016). *Ville affamée -Hungry City- Comment l'alimentation façonne nos vies*, Rue de l'échiquier.
2. BAZABAS, Dingan' (1997). *Du Marché de Rue en Haïti. Le système urbain de Port-au-Prince face à ses entreprises « d'espace-rue »*, L'Harmattan.
3. NOËL, Raymond, MILLET, Jeanine L. et LHÉRISSON, Gary. (2014). *L'explosion démographique à Pétion-Ville, faits et chiffres en 2014*, CUSM.
4. LHÉRISSON, Gary (2004). « Croissance démographique et spatiale de la zone urbaine de la Commune de Pétion-Ville au cours des 50 dernières années : problématique, état des lieux et recommandations à court et moyen terme », dans *Les Actes du Colloque Pour une Pétion-Ville fière et digne*, 11-12 juin 2004.
5. PETIT, Edwidge (2004). « Marchés et terminus de Pétion-Ville », dans *Les Actes du Colloque Pour une Pétion-Ville fière et digne*, 11-12 juin 2004. 6. BENOIT, Frantz (2004). « Gestion des marchés publics à Pétion-Ville », dans *Les Actes du Colloque Pour une Pétion-Ville fière et digne*, 11-12 juin 2004, publié par le CUSM avec le soutien de la Coopération française.

Jeanine Liautaud Millet, M.A., architecte, est diplômée de l'Université nationale autonome de Mexico (UNAM), où elle a obtenu la médaille honorifique Gabino Barreda pour l'ensemble de sa carrière. Elle a reçu une formation en histoire de l'art et une initiation à l'esthétique à l'Institut français d'Haïti. Cette experte en habitat vernaculaire et en patrimoine bâti en milieu rural est membre du Collège national des ingénieurs et architectes haïtiens (CNIHAH), de l'Association haïtienne de génie parasismique (AHGP), du « Caribbean Monuments and Sites » (CARIMOS) et de « l'International Council Monument and Sites » (ICOMOS Haïti). Elle est également vice-présidente du Comité d'Union et de Support aux Municipalités (CUSM). [jlmillet05@yahoo.fr](mailto:jl millet05@yahoo.fr)

La participation citoyenne comme outil de la gouvernance urbaine

Paola Flores et Silvere Jarrot
(Colectivo Crea Ciudad¹)

Résumé : Loin d'être un lieu passif, la ville est le support du développement de nouvelles dynamiques et de préservation d'un capital culturel riche. Dans ce cadre-là, les citoyens sont les principaux promoteurs de ces dynamiques qui nourrissent et transforment la vie urbaine. Cela fait de la ville un espace qui se tend et se détend en fonction des rapports de forces qui sous-tendent les dynamiques à l'œuvre. Trop longtemps, la réalité humaine de ces tensions a été oubliée et les résidents ont été laissés spectateurs des changements qui s'opéraient dans leurs vies quotidiennes.

Le « savoir-faire » des populations urbaines pour s'adapter aux changements, voire pour les provoquer, a ainsi été mis en valeur. Or, à l'heure où la question du financement de la ville est délicate et où l'État-providence est en crise, le dynamisme des citoyens représente un potentiel fabuleux. Ainsi, les mettre au centre des politiques urbaines signifie de considérer leurs intérêts et leurs besoins et surtout de reconnaître leurs rôles d'acteurs actifs et responsables du processus de planification, de gestion et de durabilité du projet urbain. Aussi, il faut aujourd'hui se demander comment mieux les intégrer dans l'élaboration des politiques urbaines pour non seulement les informer, mais aussi les mobiliser.

Dans cette optique, l'analyse proposée tente d'apporter un éclaircissement sur des mécanismes qui permettent d'amener la participation des résidents au projet urbain et de contribuer à l'émergence et à la gestion de nouvelles politiques et de nouveaux projets urbains. L'article s'attachera à distinguer les différents niveaux de participation et à mettre en lumière la façon dont cela contribue, ou non, à modifier la manière de penser et de mettre en place les politiques urbaines.



Rezime : Yon vil pa yon espas vid kote lavi pa fleri, okontrè li se yon espas ki favorize dyougans epi li pwoteje kapital richès kiltirèl yon zòn. Nan kontèks sa a, sitwayen yo se pòt drapo nan fè pwomosyon nouvell fòs sa yo ki se motè chanjman lavi nan vil yo. Sa fè an sòtke, vil yo se yon espas tansyon ak detant suivan rapò ki genyen ant fòs ki ap alimante mouvman nan zòn lan. Sa fè twò lontan yo fèmen je sou reyalyte lavi moun parapò ak tansyon sa yo kant moun ki ap viv nan vil sa yo rete tankou espektatè pwòp chanjman yo kreye ki afekte lavi yo toulejou.

Abilite popilasyon vil yo pou yo adapte yo ak chanjman oubyen chanjman yo pwovoke yo menm te vin gen tout enpòtans yo. Nan moman kote kesyon finanse vil parèt fragil tankou ze epi an menm tan, kote modèl Leta bon papa a ap travèse yon gwo kriz. Dyougans moun lavil yo vin parèt tankou chans moman-an. Konsa, mete yo nan mitan politik vil yo se konsidere bezwen ak enterè yo sitou se rekonèt wòl yo tankou aktè vivan ak responsab nan pwosesis planifikasyon, jesyon ak lonjevite pwojè vil yo. Se sa ki fè jodi a nou ap mande tèt nou kijan pou pi byen entegre sitwayen yo nan mete kanpe politik piblik yo, sa ap pèmèt yo tou enfòmè epi mobilize yo tou.

Sou ang sa a, analiz nou pwopoze la a ap eseye pote limyè sou plizyè machasuv ki ap pèmèt favorize patisipasyon sitwayen yo nan pwojè vil yo epi potekole nan favorize aparasyon ak mwayen pou jere nouvell politik ak yon pil nouvo pwojè pou vil yo. Atik sa a ap pèmèt nou distenge divès nivo patisipasyon epi tou li ap pèmèt nou wè kouman sa kontribye oubyen pa kontribye, li ap pèmèt tou nou modifiye fason pou panse e mete ann aplikasyon politik pou vil yo.

« La ville est le lieu de la citoyenneté par excellence, mais c'est encore plus le produit de l'exercice quotidien de la citoyenneté. La ville exprime une ou plusieurs identités qui sont le fruit des pratiques sociales, culturelles et politiques de ses habitants... »²

Silvia Bolos

1. INTRODUCTION

Architectes, urbanistes, ingénieurs, gestionnaires de finances publiques... la ville est une question de spécialistes. Des spécialistes qui cernent les problèmes et les besoins de la ville et de ses habitants, les analysent et y apportent des réponses. Cette situation fait abstraction d'une complexité des

contextes urbains et des liens d'interdépendance croissants qui existent entre leurs habitants et sont autant de facteurs obligeant à construire la ville avec les acteurs qui la vivent. Absents de l'évaluation des besoins, oubliés dans la construction des solutions, les citoyens se voient demander de s'approprier, de respecter et de soutenir les politiques urbaines qui ont été produites pour eux et au sujet desquelles ils n'ont pas été consultés. Entre frustration, colère et rejet, la population tente de comprendre les changements induits par ces projets urbains « étrangers » alors qu'elle devrait être la première à les porter pour en assurer la pertinence et la durabilité.

1. Colectivo Crea Ciudad: Espace interdisciplinaire de recherche urbaine. creaciudad.colectivo@gmail.com
2. Bolos, S. (2003). Participación y espacio público. Universidad de la Ciudad de México. p. 22

À la lumière de ce constat, on peut se demander quelle est la place aujourd'hui dévolue à la participation citoyenne dans les démarches de production de la ville. Cette place évoluant selon les contextes, mais surtout selon les objectifs des projets et de ceux qui les portent, comment faire en sorte que la participation citoyenne ne soit plus un outil pour faciliter la réalisation d'un projet, mais bien un objectif d'intervention ?

Nous tentons ici de faire un rappel des enjeux de la participation et de répertorier quelques démarches mises en place pour changer le paradigme de la participation afin de la rendre réelle et efficace.

2. L'INCONTOURNABLE ET INSUFFISANTE PARTICIPATION...

L'importance de l'approche participative apparaît dans les années 1990 avec l'émergence du développement local. On peut la définir comme « *la volonté d'accéder à un processus de transformation sociale du point de vue écologique et économique; la manière de la concrétiser doit, par conséquent, être adaptée au contexte local* »³. Toutefois, la compréhension des démarches participatives reste encore aujourd'hui peu maîtrisée tant en Occident que dans le reste du monde. Il est nécessaire de mieux définir le concept d'approche participative, trop souvent utilisé à des fins électoralistes ou démagogiques⁴. En 1996, André Thibault affirmait d'ailleurs que « *la pratique de participation est plus utilisée pour sa valeur symbolique démocratique que pour sa contribution effective aux processus décisionnels* »⁵. En 2012, le Conseil national des villes allait plus loin en constatant « *que bon nombre de démarches qui s'intitulent "consultations" voire "concertations" sont dans la réalité des formes élaborées de communication autour des politiques mises en œuvre* »⁶. Au contraire, l'approche participative est un concept qui oblige à se questionner sur le rôle dévolu à la population dans le projet urbain, mais plus généralement dans le fonctionnement de la vie de la cité. Le débat nécessite de bénéficier d'un niveau homogène de connaissances entre les interlocuteurs sous peine de voir certains d'entre eux prendre le dessus sur les autres. Cela induit donc la mise en place d'un processus au cours duquel la population est mise en capacité de faire évoluer son rôle et d'aboutir à une réelle implication et responsabilisation de celle-ci dans le fonctionnement du territoire. L'objectif de l'approche participative est de (re)donner à la population une place de citoyen/d'usager pour en faire un acteur des projets qui l'affectent dans

le respect de ses rôles et responsabilités pouvant évoluer dans le temps ou selon la nature des projets. Le guide de la participation citoyenne dans la réussite des projets d'aménagement publié par les autorités bruxelloises souligne d'ailleurs qu'« *il convient de préciser, à chaque stade du processus de participation, ce que l'on attend des participants car si les objectifs de la participation ne sont pas bien précisés, des déceptions, des conflits, des blocages et des malentendus peuvent en ressortir* »⁷. Il s'agit de passer d'une approche basée sur les besoins à une approche basée sur les droits et devoirs amenant à clarifier les rôles et responsabilités de chacun des acteurs.

En France, depuis le début des années 2000⁸, les acteurs institutionnels s'accordent pour introduire de plus en plus de mécanismes participatifs dans leurs outils de pilotage de la ville. Toutefois, la participation des acteurs locaux aux projets menés sur leur territoire et à leur bénéfice ne fait pas encore suffisamment partie intégrante du cycle des projets urbains et se situe souvent très en aval du processus sous la forme de phases de communication/information. Pourtant, en France comme dans la grande majorité des États démocratiques, la participation citoyenne est aujourd'hui largement présente dans le discours des gestionnaires de la ville, mais les différents niveaux de participation se mélangent, selon que la volonté de faire participer les habitants est plus ou moins grande. Il existe ainsi plusieurs niveaux de participation citoyenne⁹ que les gestionnaires de la ville combinent facilement selon leur volonté plus ou moins grande de faire participer les citoyens [4]:

- L'**information** constitue le niveau de base de la participation citoyenne. À ce niveau, les institutions communiquent grâce aux médias, en organisant des réunions, des débats, en présentant une analyse de la situation et les choix effectués au vu d'un diagnostic.
- La **consultation** permet, pour sa part, d'analyser les besoins et la vision de la population quant au fonctionnement de la ville. Elle peut prendre la forme d'enquêtes, de réunions publiques ou de groupes de travail formels et implique l'utilisation d'outils adaptés aux différents acteurs.
- La **concertation** implique d'intégrer tout au long du projet la participation d'acteurs non décideurs avec qui un dialogue est mis en place au sein d'un processus formel et pérenne. Cela exige de reconnaître à ces citoyens lambda une expertise et une connaissance de la ville.

3. Leguenic, M. (2001). L'approche participative. Fondements et principes théoriques: Application à l'action humanitaire. Groupe URD, p. 1. [1]

4. En 2007, lors de la campagne présidentielle française, Ségolène Royal, candidate du Parti socialiste, avait fait de la participation citoyenne l'un de ses arguments de campagne et le symbole du renouveau politique qu'elle souhaitait incarner. La notion de participation citoyenne n'avait toutefois jamais fait l'objet de propositions claires.

5. Langlois, A. M. (2006). *La participation citoyenne au cœur de la responsabilité populationnelle*, Québec, Gouvernement du Québec, p. 25.

6. Conseil National des Villes. (2011). « La démocratie locale et la participation des habitants. ». Avis adopté par le Bureau du CNV du 19 janvier 2012 dans le cadre de la saisine ministérielle du 17 juin 2010, p. 6 [2]

7. Institut Bruxellois pour la gestion de l'environnement. (2013) « Vadémécum du bruit routier urbain. La participation citoyenne dans la réussite des projets d'aménagement », vol I, p. 9 [3]

8. Depuis la promulgation des lois pour l'aménagement et le développement durable du territoire (loi Voynet, 1999), solidarité et renouvellement urbain (2000) et démocratie de proximité (loi Vaillant, 2002).

9. En s'appuyant sur l'échelle des degrés de participation d'Arnstein, Donzelot distingue trois grands niveaux de participation liés à des registres de pratique: 1. la non-participation (manipulation et thérapie); 2. la coopération symbolique (information, consultation, réassurance); 3. le pouvoir effectif des citoyens (partenariat, délégation de pouvoir, contrôle citoyen) [5].

- **L'implication** est le niveau le plus important de la participation puisque la population est intégrée non seulement à la prise de décision, mais également à sa mise en place. Ce niveau de participation suppose un transfert de compétence du haut vers le bas.

Pour Agathe Feneuil (2015), la participation citoyenne se différencie d'ailleurs principalement par le sens de la dynamique qui soutient cette participation : 1. démarche descendante (dite *top-down*), qui provient des instances politico-institutionnelles ; 2. Démarche ascendante (dite *bottom-up*), qui émane d'un mouvement social ou associatif ; 3. double démarche (*top-down* et *bottom-up*) [6].

En France, les deux principaux outils dits de participation citoyenne sont le débat public, qui intervient en amont du projet, et l'enquête publique, en aval, et constituent l'un des derniers préalables avant le lancement du projet urbain¹⁰. Outre ces outils qui constituent des étapes légales et obligatoires du processus d'aménagement de la ville, un ensemble d'autres outils peuvent être utilisés mais à des fins plus souvent symboliques que contraignantes. En janvier 2012, le Conseil national des villes établissait la chose suivante :

« Le constat est en effet fait que plusieurs fois au cours des quinze dernières années, la participation s'est instituée dans des dispositifs très encadrés qui reproduisent les fonctionnements institutionnels : conseils et comités permanents mis en place par les institutions à partir de leurs besoins de consultation. Cette institutionnalisation est perçue de manière contrastée. Mais, force est de constater que c'est un progrès dans la mesure où cela permet de donner un cadre, une reconnaissance à la démarche. On peut noter à cet égard les démarches nombreuses et parfois très éclairantes d'élaboration de "chartes de la participation" qui peuvent servir de cadre local de référence. Un des apports est la mobilisation de ce qu'on peut appeler "l'expertise d'usage" des habitants et citoyens, susceptibles d'éclairer les diagnostics et d'apporter sur les projets d'autres points de vue que ceux des professionnels¹¹. »

Cette mobilisation des citoyens sur des questions « secondaires » (nom d'un équipement public, conception d'un parc public...) contribue à entretenir la faible considération de l'expertise citoyenne dans l'œil des experts décisionnaires qui restent responsables des « vrais » sujets. Au contraire, l'émergence d'un citoyen-acteur nécessite de mobiliser les habitants sur des sujets qui constituent des enjeux directs pour eux et pour lesquels leur connaissance du territoire représente une plus-value. Encore faut-il que les habitants passent du statut d'utilisateur/client à celui d'acteur de la ville.

3. ... POUR PASSER DU STATUT D'USAGER À CELUI D'ACTEUR

Si le concept d'approche participative est aujourd'hui largement entré dans le vocabulaire urbain, la connaissance et la pratique des outils et des méthodes mobilisables sont encore à parfaire. Or, ce serait une erreur majeure de considérer que tous les citoyens sont de manière spontanée capables de suivre et de produire des logiques de projet basées sur des analyses structurées et soustraites aux considérations partisans. Mercier et Saint-Germain soulignent d'ailleurs qu'« *il ne suffit pas de donner à tous la même chance de participer, mais de considérer les réels moyens dont les personnes jouissent pour faire des choix et exercer leur capacité de participation* »¹². Pour Rosales Montano (2010), la formation des acteurs doit faire partie intégrante des mécanismes de participation citoyenne afin de construire un langage commun. Les processus pédagogiques mis en place doivent permettre l'émergence de compétences politiques et sociales ainsi que des capacités techniques pour produire des informations compréhensibles et accessible par tous [8]. Fruits de sociétés qui sont loin d'être égalitaires, les citoyens ne disposent pas tous du même temps disponible, du même accès à la culture, à l'information et aux réseaux sociaux qui facilitent la participation citoyenne. En revanche, chaque citoyen possède une vision et une expérience de la ville capables d'alimenter la compréhension de celle-ci. Cette connaissance empirique de la ville et du territoire permet de saisir les subtilités et la complexité du tissu urbain. Ce n'est d'ailleurs qu'à la lumière de cette compréhension fine qu'il est possible d'expliquer a posteriori le succès ou l'échec d'un projet urbain. Or, si la subjectivité des logiques individuelles est acceptée pour analyser et comprendre les résultats d'un projet (observation et étude des usages et usagers), celle-ci est prise avec une grande méfiance par les gestionnaires de la ville quand elle intervient en amont du projet. Il ne s'agit pas ici de nier le fait que les exercices de participation citoyenne peuvent tourner à l'expression de revendications individuelles, mais au contraire de souligner l'importance d'améliorer les outils capables de transformer l'ensemble des visions individuelles en un tout collectif. C'est dans ce projet collectif, fruit de l'expression des volontés individuelles, que le citoyen pourra passer du statut d'utilisateur (ou bénéficiaire) à celui d'acteur [3]. La réalisation du projet collectif devient alors le moyen de répondre aux besoins individuels¹³.

Ainsi, la démarche menée au Mexique depuis près de 15 ans qui vise à encourager la participation citoyenne à une échelle locale (programmes de *Presupuesto Participativo*, de *Mejoramiento Barrial*, de *Asamblea Popular*...) montre que c'est un

10. Procédures régies par la loi du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité, en vue d'améliorer la « participation du public à l'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement ayant une incidence importante sur l'environnement ou l'aménagement du territoire ». <http://www.vie-publique.fr>

11. Conseil National des Villes. (2011). « La démocratie locale et la participation des habitants. ». Avis adopté par le Bureau du CNV du 19 janvier 2012 dans le cadre de la saisine ministérielle du 17 juin 2010, p. 6 [2]

12. Tougas, A.-M. (2011). Obstacles et facilitateurs à la participation citoyenne dans les politiques publiques municipales: le cas des PFM. *ARUC-ISDC*, n° 40, p. 14. [7]

13. Le travail réalisé par P. Flores Miranda et M. Monterrubio (2015) intitulé « *El uso de la bicicleta en la Ciudad de México: hacia un movimiento juvenil de apropiación del espacio urbano y Derecho a la ciudad* » montre clairement l'impact des pratiques individuelles sur l'émergence de politiques publiques, dans ce cas la mise en place d'une politique de transport doux. [9]

processus qui doit se mener par étapes [10]. Ainsi observe-t-on une évolution forte de la manière de concevoir l'action publique qui ne provient plus de la seule responsabilité des institutions, mais également de l'implication des habitants. Si l'accroissement de l'implication citoyenne au Mexique s'appuie sur une culture de l'organisation et de la lutte sociale, elle est aussi le fruit d'un processus d'apprentissage qui a modifié le paradigme de communication entre institutions et population. Les citoyens ont ainsi développé leur capacité à réfléchir et à proposer des solutions à leurs problèmes là où ils n'exerçaient auparavant que pressions et demandes [11]. Toutefois, on observe toujours une faible capacité de la population à générer un consensus entre ses membres. Les institutions publiques jouent alors un rôle d'arbitre. Cela met en lumière l'importance du chemin qu'il reste encore à faire pour reconstruire un tissu social toujours trop dépendant de la prise de décision politique et technique pour arriver à pouvoir créer des consensus [10].

4. UNE PARTICIPATION CITOYENNE ANARCHIQUE DANS LES PROJETS URBAINS HUMANITAIRES : LE CAS PARTICULIER DE LA RECONSTRUCTION À PORT-AU-PRINCE (HAÏTI)

Que ce soit en Afghanistan et en Éthiopie dans les années 1980, ou au Congo depuis les années 1990, les grandes crises humanitaires se sont, jusque dans les années 2000, presque exclusivement déroulées dans des zones rurales [12]. Appuyées par des agronomes, des hydrogéologues ou des anthropologues, les organisations humanitaires ont appris à intervenir au sein de territoires ruraux dont elles connaissent les grands enjeux et les difficultés (calendrier des saisons, gestion de l'eau, importance des systèmes tribaux...). La crise qui a touché la capitale haïtienne après le séisme du 10 janvier 2010 a été un révélateur des difficultés des organismes internationaux à travailler en milieu urbain. Ces difficultés sont apparues sur de nombreuses thématiques techniques mais également méthodologiques [13]. Les démarches de planification et de mise en place de projets urbains participatifs n'échappent pas à ce constat.

La professionnalisation des métiers de l'intervention humanitaire amorcée depuis la fin des années 1980 [14], l'augmentation des crises mondiales et du volume financier de l'aide internationale ont poussé les acteurs internationaux à élaborer de nouvelles méthodologies standardisées. Souvent regroupées sous ce que les acteurs humanitaires nomment « l'approche communautaire », les méthodologies pensées pour favoriser la participation des habitants dans les projets se sont heurtées à des réalités urbaines différentes des contextes ruraux où elles ont été très majoritairement mises au point. Basées sur la notion de « communauté » [15], les méthodologies élaborées se sont tout d'abord révélées inadaptées à la notion de « quartier », qui regroupe une hétérogénéité de réalités socioéconomiques. En ciblant des « représentants communautaires », sélectionnés parmi les associations de la zone, pour relever et définir des projets urbains et de reconstruction, l'erreur a été de croire que l'on s'appuyait systématiquement

sur un ancrage social local¹⁴. Les acteurs internationaux ont tenté de superposer (ou substituer ?) un système représentatif au système national au lieu de mettre en place de vraies démarches participatives. Ces méthodologies ont fait abstraction du fait que la participation citoyenne ne doit pas se substituer aux mécanismes démocratiques mais, au contraire, venir les renforcer par des processus de formation qui permettront à la population de participer au système institutionnel local et de le comprendre. Ce dévoiement de la participation dans le cadre de l'intervention urbaine a ainsi conduit la population à se prononcer sur des projets pour lesquels elle n'avait ni les compétences techniques ni le mandat légal, une situation qui a généré conflits et incompréhension entre les acteurs internationaux, les acteurs institutionnels et les habitants.

L'ambition d'améliorer l'implication des « bénéficiaires » dans les projets humanitaires s'est ainsi substituée à la volonté d'insuffler de nouvelles pratiques par lesquelles les institutions publiques pourraient s'appuyer sur des avis et une plus grande participation des usagers dans la réalisation ou l'entretien des ouvrages.

5. VERS UNE AMÉLIORATION DES OUTILS DE PARTICIPATION CITOYENNE

Plus que le niveau de participation, ce sont les outils capables de mobiliser la connaissance des habitants qu'il faut choisir avec soin. Il existe de nombreux outils de participation citoyenne dont la nature et l'utilisation varient selon les contextes et les objectifs. Cette nécessité d'adapter les démarches aux contextes rend difficile, voire préjudiciable, la normalisation des processus pour lesquels il est recommandé de définir les objectifs et des outils spécifiques aux contextes [16]. Toutefois, on peut mettre en avant quelques grands types d'outils participatifs utilisés.

5.1 Quelques exemples d'outils institutionnels

Les **chartes de pays**¹⁵ ont comme objectifs d'exprimer et de constituer un projet commun de développement durable destiné à développer les atouts du territoire considéré et à renforcer les solidarités. Pour ce faire, les chartes de pays s'appuient sur des territoires regroupant une uniformité géographique, culturelle ou économique. L'élaboration du projet contenu dans la charte de pays s'appuiera sur une enquête publique afin de collecter les projets en cours, les projets prévus à venir et les projets nécessaires à mener. Cette charte de pays sera alors mise en discussion auprès de la population.

Les **conférences de citoyens** constituent une modalité innovante de démarche participative qui vise à éclairer la décision

14. Dans une étude menée en 2011 par le groupe *Urgence, Réhabilitation et Développement* (URD) dans la région du Sud en Haïti, seules 12,4 % des personnes interrogées répondent être membres d'une association. [URD (2012). *Regards sur la violence: Résultats d'enquête.*]

15. En France, prévues par la Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (LOADT) du 4 février 1995, renforcées par la Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADDT) du 25 juin 1999.

publique par l'intervention de citoyens tirés au sort. Ces citoyens réunis en groupes relativement réduits sont alors formés et accompagnés pour produire une réflexion ainsi que des propositions. Ces mécanismes ont la particularité de faire ressortir des problématiques de manière ascendante, de la population à l'autorité locale, et non l'inverse, puisque ce sont les participants qui choisissent les thèmes sur lesquels ils souhaitent travailler, de même qu'ils choisissent les techniciens destinés à les appuyer dans la démarche. Cette démarche apparaît à la fin des années 1980 au Danemark et s'inspire des « cellules de planification » ou « jurys citoyens » développés dans les années 1970 en Allemagne ainsi qu'aux États-Unis sous des formes diverses [17]. Les « conférences de citoyens » poussent plus loin l'implication des citoyens puisque, à la différence des cellules de planification qui réunissent des acteurs directement impliqués dans les sujets traités, elles visent à recueillir l'opinion de citoyens profanes.

La **gestion participative du budget local** qui tend à se généraliser en Amérique latine (programme de *Presupuesto Participativo*) crée une nouvelle manière de gérer la ville. En créant des espaces de cogestion, les représentants politiques, le personnel technique et les habitants définissent et négocient ensemble l'utilisation de fonds consacrés à l'aménagement du territoire. Ce programme répond à une double ambition de favoriser l'appropriation des projets mais aussi d'atteindre une plus grande transparence dans l'utilisation des fonds publics. Une des grandes limites de la mise en place actuelle de ces programmes est le manque d'accompagnement et de formation des habitants dans cet exercice. De cette situation résulte la multiplication de projets aux ambitions limitées qui ne sont pas capables d'impulser de vrais changements urbains¹⁶. Mis en place au cours des années 1980 au Brésil¹⁷, le programme de gestion participative du budget local, dans lequel les acteurs ont opposé une forte résistance, s'est heurté à de nombreuses barrières politiques et institutionnelles. Si le programme n'a pas permis d'instaurer une totale transparence dans l'utilisation des fonds, il a cependant permis d'observer chez les acteurs un changement dans leur manière de voir la ville, en passant d'un regard « micro » (la rue, le voisinage...) à une vision plus globale de la ville, de ses problèmes et surtout de ses institutions [18].

Les **programmes communautaires d'amélioration de quartier** (*Programa Comunitario de Mejoramiento Barrial*, PCMB) développés au cours des années 1990 sous l'impulsion de la Banque interaméricaine de développement (BID) sont avant tout une réponse à l'augmentation de la population dans les quartiers marginalisés d'Amérique latine [19]. Les PCMB visent à appuyer des organisations communautaires pour définir et développer

des projets communautaires en mettant à disposition des fonds pour la réalisation de projets. Les organisations communautaires sont invitées à soumettre des projets qui sont évalués et sélectionnés en fonction de critères techniques. Les objectifs du programme promeuvent la participation active des groupes à toutes les étapes du projet ainsi que l'organisation d'ateliers de formation à la construction et à la gestion de projets. Mis en œuvre depuis 2007 au sein de la ville de Mexico, les PCMB ont connu un vif succès et se sont généralisés dans le pays. Outre un impact sur la structuration et l'efficacité des organisations communautaires, les PCMB ont permis l'émergence de nouvelles manières de participer et de promouvoir une gestion plus démocratique de la ville. Toutefois, le développement rapide de ce type de programme n'a pas aidé à mettre en place un véritable processus de formation, d'accompagnement et d'évaluation des acteurs et de leurs projets, une situation qui conduit à une multiplication de projets similaires et à la répétition des erreurs [10].

5.2 Quelques outils techniques

La **cartographie** est un outil très largement utilisé pour faciliter la participation dans le cadre des projets urbains. Cet outil permet d'associer une multitude d'informations et d'échanger autour d'un matériel graphique. La cartographie est utile pour synthétiser les informations de manière visuelle et facilite l'accès aux informations détaillées. Il est possible de s'appuyer sur des services spécialisés pour obtenir des informations cartographiques précises, mais leur absence ne doit pas être perçue comme rédhibitoire et empêcher d'utiliser la carte dans le cadre d'une démarche participative. Dans ce cas, il est possible de passer de système d'information géographique complexe en privilégiant la réalisation de cartes, de schémas ou de dessins. L'utilisation de la cartographie dans le cadre d'une démarche participative est avant tout un moyen de provoquer la discussion et l'émergence de consensus au sein d'une population. Ces méthodologies ont largement été utilisées en Haïti après le séisme de 2010 pour produire des analyses des risques à l'échelle des quartiers afin de compenser le manque d'information scientifique par la connaissance empirique de la population.

Les **nouveaux outils numériques** représentent également une occasion de mettre en place un dialogue plus étroit avec les habitants d'un territoire. Capables de stimuler la participation et la coopération des citoyens, ces nouveaux services d'information et de communication sont plus flexibles et permettent d'abolir certaines barrières à l'implication des citoyens. Les observatoires urbains en ligne, les sites coopératifs d'information géographique ou encore les médias en ligne (radio ou télévision) sont autant de moyens de produire et de diffuser des débats citoyens capables de nourrir la vie de la cité.

6. CONCLUSION

La mise en place d'une approche participative dans la réalisation d'un projet urbain demande une remise en question des modes de gestion et de décision. Cela implique que les techniciens de

16. Entre 2011 et 2015, sur 268 projets, seulement 3 % des projets proposés par les habitants dans le cadre du programme de budget participatif de la ville de Mexico visent la santé, 4 %, le développement économique et 8 %, le social, tandis que 18 % sont dévolus aux aires de jeu et de sport et 18 % à la culture et à l'identité, qui sont les deux secteurs les plus financés. (Données de l'Instituto Electoral del Distrito Federal.)

17. La première expérience de budget participatif recensée intervient en 1989 dans la ville de Porto Alegre.

l'urbain se mettent au service des citoyens, et non l'inverse, pour les aider à construire une vision et un projet pour leur territoire. La participation des habitants suppose également de revoir le rôle et les responsabilités des responsables politiques afin qu'ils ne se substituent plus à la parole citoyenne, mais l'arbitrent et la transforment en action publique.

Dans le cadre d'une démocratie représentative, le mandat politique octroie le privilège de représenter la vision d'une population sur son territoire. Ce « pouvoir » de représentation accordé à la sphère politique et à ses techniciens est l'une des principales barrières à la participation citoyenne pouvant être perçue comme un dévoiement de cette responsabilité. Plus largement, il est nécessaire de rompre avec le mythe des techniciens perçus comme légitimes du fait de leurs savoirs scientifiques, de responsables politiques omnipotents dans la gestion de la ville du fait de leurs mandats politiques, tandis que la population dépossédée de tout pouvoir est reléguée à un rôle de spectateur.

Au-delà d'un changement des mentalités quant à la gouvernance urbaine, l'amélioration de la participation doit également passer par le développement de nouvelles compétences au sein des services publics locaux. En 2011, le Conseil national des villes français [6] soulignait l'importance pour les autorités locales de mobiliser des compétences multiples, notamment en termes de formation et de dialogue social dirigé vers la population afin de, notamment, compenser les inégalités sociales limitant la participation. De même, il existe une diversité d'outils participatifs qu'il faut savoir choisir et combiner en fonction du contexte, sans oublier que l'outil n'est qu'un vecteur de communication. Il s'agit d'être novateur dans la manière de concevoir, de produire et de gérer la ville. L'écueil majeur pour les acteurs publics, habitués à standardiser et à normaliser leurs modes d'action, se trouve alors peut-être dans cette nécessaire remise en question permanente de leurs méthodologies et outils, afin d'en venir à les adapter aux publics et aux projets à discuter. ■

BIBLIOGRAPHIE

1. LEGUENIC, M. (2001). L'approche participative. Fondements et principes théoriques. Application à l'action humanitaire. Groupe URD, p. 1.
2. CONSEIL NATIONAL DES VILLES. (2012). La démocratie locale et la participation des habitants. Avis adopté par le Bureau du CNV du 19 Janvier 2012 dans le cadre de la saisine ministérielle du 17 juin 2010, p. 6
3. INSTITUT BRUXELLOIS POUR LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT, (2013). Vademecum du bruit routier urbain. La participation citoyenne dans la réussite des projets d'aménagement. Ed. IBGE, vol I, p. 9
4. ZETLAOUI-LÉGER, J. (2013). *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, GIS Démocratie et Participation, <http://www.dicopart.fr/en/dico/urbanisme-participatif>, consulté en Septembre 2016.
5. DONZELOT, J., EPSTEIN, R. (2006). Démocratie et participation : l'exemple de la rénovation urbaine. *Esprit*, n° 326, p. 5-34
6. FENEUIL, A. (2015). Mobiliser les « compétences d'usages » des habitants : le cas de la concertation du NPNRU de la Villeneuve d'Échirolles. Mémoire de master 1, Sciences de l'information et de la communication, p. 13
7. TOUGAS, A.-M. (2011). Obstacles et facilitateurs à la participation citoyenne dans les politiques publiques municipales : le cas des PFM. Ed ARUC-ISDC, n° 40, p. 14.
8. ROSALES MONTANO, S. (2010). El análisis y la gestión urbana participativa, herramientas de gobernabilidad local democrática. Elementos metodológicos para acompañar la decisión pública concertada, la intervención espacial sostenible, y el reforzamiento de las competencias locales. *Apoyo Urbano*, p. 37
9. FLORES, P., MONTERRUBIO, M. (2016, octobre). *El uso de la bicicleta en la Ciudad de México: hacia un movimiento juvenil de apropiación del espacio urbano y Derecho a la ciudad*. Communication ou I Congreso Nacional de Estudios de los Movimientos Sociales, Ciudad de México, México.
10. ZICCARDI, A. (2012). Espacio público y participación ciudadana: El caso del Programa Comunitario de Mejoramiento Barrial de la Ciudad de México. Ed. Gestión y política pública. p. 187-226, http://www.scielo.org.mx/scielo.php?script=sci_arttext&pid=S1405-10792012000300006&lng=es&tlng=es, consulté en septembre 2016.
11. HERRASTI, María Luisa (2003). *La Participación y Espacio Público*. Ed. La ciudad, p. 192.
12. ZETTER, R., DEIKUN, G. (2012). Relever les défis humanitaires en milieu urbain. *RMF*, n° 34, p. 5.
13. RAMALINGAM, B. et KNOX CLARKE, P. (2012). Relever le défi urbain adapter les efforts humanitaires à un monde urbain. *ALNAP*, p. 18.
14. LE NAELOU, A. (2004). Pour comprendre la professionnalisation des ONG : quelques apports d'une sociologie des professions. *Revue Tiers Monde*, n° 180, p. 773-778
15. RICHENER, N. (2012). Renforcement des communautés dans la gestion environnementale des quartiers à Bristout-Bobin : la problématique du statut légal dans la gestion territoriale urbaine. Lettre de l'Observatoire d'Haïti – Groupe URD.
16. VASCONEZ, J., BOSSANO, M.-A. (2006). Los Presupuestos Participativos en América Latina : de la legitimación social a la legalización institucional. Centro Internacional de Gestión Urbana, p. 4.
17. TESTART, J. (2012). Conférences de citoyens – Éclairage sur une procédure participative, <http://sciencescitoyennes.org/conferences-de-citoyens-eclairage-sur-une-procedure-participative/>, consulté en septembre 2016.
18. AZEVEDO, S. (2012). El presupuesto participativo en Brasil : virtudes y límites. Document présenté au Cuarto Congreso Uruguayo de Ciencia Política « La Ciencia Política desde El Sur », Asociación Uruguaya de Ciencia Política.
19. BAZZACO, E. et SEPULVEDA, S. (2010). Barrió trabajando. Metodología de Evaluación de la participación Ciudadana en proyectos de mejoramiento barrial. AECID, p. 13.

Paola FLORES-MIRANDA réalise actuellement un doctorat à la Universidad Autonoma Metropolitana sur la manière dont les initiatives populaires peuvent être source d'innovation et inspirer les politiques publiques. Elle réalise ses projets de recherche sur au sein du Collectif Crea Ciudad. En parallèle, elle travaille à la formation et à l'accompagnement de groupes de femmes dans la mise en place de projets communautaires.

Silvère JARROT, M.A. est titulaire d'une maîtrise en urbanisme et aménagement territorial. Elle travaille depuis près de 10 ans dans les quartiers populaires en Afrique (Djibouti), au Moyen-Orient (Jordanie) et en Amérique Latine (Honduras, Mexique, Haïti). Ses responsabilités en tant que chef de projet lui ont conféré une grande expérience opérationnelle, notamment dans des territoires soumis à de fortes tensions. En parallèle, il mène également des activités de recherche autour des thèmes de la planification urbaine, de la participation citoyenne et des liens entre actions humanitaire et processus d'aménagement urbain. creaciudad.colectivo@gmail.com

Au cœur de la démocratie, le Comité d'union et de support aux municipalités

Jean-Marie Raymond Noël

Résumé : Le sous-développement d'Haïti remet en question le modèle de l'État centralisé et centralisateur, contraire au projet de décentralisation de la Constitution de 1987. Comme piliers de ce projet, les collectivités territoriales, bourrées de compétences mais sans ressources proportionnelles. La participation citoyenne semble être un levier intéressant. À titre d'exemple, le Comité d'union et de support aux municipalités (CUSM) assure la vigie citoyenne sur des questions aussi sensibles que la gestion municipale, la planification urbaine, l'intégration sociale, le développement communautaire, l'environnement et le patrimoine. Les mécanismes de ce type méritent d'être encadrés pour réduire l'effet des contraintes, car porteurs de démocratie.



Rezime : Sou devlopman Ayiti an kreye yon sityasyon kote moun ap kesyone model ki mete Leta nan mitan tout koze epi kote Leta limenm nan mitan tout koze nan pwojè desantralizasyon an jan Konstitisyon 1987 la poze li a. Kolektivite teritoryal yo, ki chaje ak konpetans, men ki pa gen resous yo ta dwe genyen an, se pote mitan pwojè sa a. Patisipasyon sitwayen se yon bon mwayen pou fè pwojè sa a mache. Nou kab site kòm ekzanp, Komite inyon ak sipò pou minisipalite yo (CUSM an franse) ki ap siveye tout kesyon ki an rapò ak jesyon minisipal, planifikasyon vil yo, entegrasyon sosyal, devlopman kominote, anviwonman epi patrimwàn. Kalite aksyon sa yo fèt pou yo jwenn bon ankadreman pou evite kontrent, paske se yo menm ki ap garanti demokrasi a.

1. INTRODUCTION

Le Rapport sur le développement humain 2015 classe Haïti en 163^e position avec un indice de développement humain (IDH) égal à 0,483. Un tel score place Haïti dans la catégorie des pays à faible développement humain, loin derrière la Norvège, première avec un IDH de 0,944, et en fait le seul pays de la région Amérique latine et Caraïbes (IDH moyen de 0,710) dans cette catégorie [1]. Au-delà de la valeur de l'indice, la réalité est bien plus pesante pour les familles et les individus. Le revenu national brut *per capita* est très faible, soit 820 dollars [2]. La croissance économique évolue en dents de scie ces dernières années, avec une tendance à la baisse depuis 2014. Le taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) a chuté à 2,7 % en 2014 [3] et est estimé à 1,7 % en 2015 [4]. Ces chiffres de croissance sont insuffisants pour répondre aux besoins de la population haïtienne qui continue à croître à un rythme significatif : de 1,58 % entre 2005 et 2010 et de 1,47 % entre 2010 et 2015 selon les estimations [5]. Ce déséquilibre ne permet pas de transformer les quelques améliorations sur le plan macroéconomique sur le plan de la création d'emplois, de la réduction de la pauvreté et des inégalités.

D'une année à l'autre, d'un budget à l'autre, des prévisions se font, des crédits sont alloués, des dépenses sont exécutées, mais le déficit de développement humain persiste. De 1980 à 2015, l'IDH d'Haïti oscille entre 0,446 et 0,483. On fait du « sur place ». Doit-on continuer avec ce modèle de gouvernance aussi centralisé et aussi centralisateur autour de Port-au-Prince et autour de la présidence ? Doit-on continuer à compter sur l'aide

internationale pour financer le programme d'investissements du pays ? En moyenne, plus de 70 % des prévisions de financement du Programme d'investissement public (PIP) sont couvertes par les dons et emprunts externes [6].

Cet article prend le contre-pied de l'État central qui a montré ses limites et plaide en faveur du renforcement de l'action des collectivités territoriales. La première partie présente le rôle des collectivités territoriales dans l'architecture étatique haïtienne, mais aussi les contraintes qu'elles subissent. Se référant au modèle du Comité d'union et de support aux municipalités (CUSM), la deuxième partie fait la promotion d'une participation citoyenne comme palliatif aux carences de gouvernance des administrations locales. Dans la dernière partie, les limites de ces formes de participation dans le contexte local sont mises en évidence.

2. L'ACTION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le développement du pays passe par le développement local. Compte tenu des défaillances des structures administratives actuelles, la distance existant entre le pouvoir central et les communautés ne peut permettre la satisfaction véritable des aspirations de celles-ci, qui vont continuer à assister, impuissantes, à la dégradation progressive de leurs conditions de vie, à l'appauvrissement de leurs ressources naturelles et à l'exode systématique de leurs ressortissants. La Constitution de 1987 a, dès son préambule, fait le choix de la décentralisation. Mais une décentralisation effective, et non une décentralisation au rabais

comme elle se pratique aujourd’hui en Haïti. L’autonomie des collectivités territoriales ne doit pas être conçue comme une faveur des autorités centrales, sous contrôle de l’Exécutif. La déconcentration des services de l’État ne peut être envisagée que dans le seul souci d’appui technique aux collectivités territoriales. Les cas de destitution, de démission, de remplacement et de toute vacance des membres des conseils municipaux doivent être gérés par le Conseil départemental et non par le pouvoir exécutif. Parallèlement, il est indispensable que les collectivités soient dotées en ressources administratives, humaines et financières qui les habilitent à fournir à la population les services de base et les opportunités susceptibles de favoriser le développement social et économique.

La Constitution fait des collectivités territoriales un pilier de l’État au même titre que les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire [7]. Un grand rôle leur est attribué dans la fourniture des services de proximité. C’est ainsi que l’article 64 fait obligation à l’État d’établir au niveau de chaque section communale les structures propres à la formation sociale, économique, civique et culturelle de sa population. De fait, les compétences recon- nues aux collectivités territoriales sont multiples. À titre indi- catif, rappelons que :

la Constitution de 1987 souligne que la première charge de l’État et des collectivités territoriales est la scolarisation massive, et que l’éducation est une charge de l’État et des collectivités ter- ritoriales. Obligation leur est aussi faite de mettre l’école gratui- tement à la portée de tous et de veiller au niveau de formation des enseignements des secteurs public et non public (art. 32) ;

- a) le conseil municipal est le gestionnaire privilégié des biens fonciers du domaine privé de l’État situés dans les limites du territoire communal (art. 74) ;
- b) en matière d’eau potable et d’assainissement, la loi-cadre du 20 janvier 2009 n’y va pas par quatre chemins. L’article 19 prévoit le transfert aux municipalités, au terme de la période de transition, de tous les systèmes gérés aujourd’hui par les Offices régionaux de l’eau potable et de l’assainissement¹ (OREPA), ainsi que de tous les contrats et des actifs et passifs découlant de tout éventuel emprunt contracté ;
- c) s’il est vrai que l’aménagement du territoire relève de l’État central, certains niveaux d’intervention sont sous le contrôle des collectivités territoriales, comme les opérations de construction et le plan d’aménagement du territoire com- munal², le mode d’occupation de l’espace³, la construction de la voirie et le numérotage des maisons⁴ ;
- d) la loi du 16 septembre 1963 habilite la commune à créer des sociétés anonymes mixtes, ou à participer à leur création,

1. La loi-cadre de 2009 en fixe quatre, soit un office dans les régions res- pectives du Centre, du Nord, de l’Ouest et du Sud.

2. Décret du 23 mars 1971 et Décret du 6 janvier 1982.

3. Décret de 2005 sur l’environnement.

4. Décret du 1^{er} février 2006 fixant le cadre général de la décentralisation.

que ce soit dans le secteur de la production de biens et de services ou dans celui de l’industrie.

Malgré l’ampleur du rôle des collectivités territoriales, les res- sources disponibles, pour l’exercice de ces compétences, restent anecdotiques. Les administrations locales, à quelque départe- ment qu’elles se retrouvent, sont faiblement équipées en capa- cités de réflexion, de planification et d’action. Dans la majorité des cas, elles ne peuvent pas faire face à leur mission de services de proximité aux ressortissants des communes. Elles sont très rares, les communes qui arrivent à générer suffisamment de res- sources propres pour répondre, ne serait-ce que partiellement, à leurs responsabilités. Le niveau des recettes collectées par les communes est tout simplement dérisoire. À titre d’exemple, en 2012-2013, les 18 communes du département du Nord ont collecté moins de 25 millions de gourdes, dont 90 % par la seule commune du Cap-Haïtien. La commune de Milot, qui héberge pourtant les témoins historico-culturels les plus significatifs du royaume de Christophe, accuse un niveau de recettes globales d’à peine 60 000 gourdes [8].

3. LA PARTICIPATION CITOYENNE, UN LEVIER SANS COÛT

La persistance de cette situation de déséquilibre compromet l’autonomie des collectivités territoriales qui ont beaucoup de mal à se défaire de la « main protectrice » du pouvoir exécutif. L’intervention du pouvoir central dans les affaires des pouvoirs locaux se fait de plus en plus forte. C’est tout le système de démocratie participative qui est mis à mal. Comment faire pour inclure effectivement la population « *laissée sur le bord de la route*⁵ » ? Comment mettre en valeur les potentialités locales et régionales ? La mainmise du gouvernement central doit certai- nement être réduite, mais il faut aussi redéfinir les mécanismes de mise en œuvre de l’action locale en vue d’arriver à des résul- tats tangibles, visibles pour les populations. Si l’objectif en bout de course est de promouvoir le bien-être collectif et individuel, y arriver n’est pas chose aisée. Il faut trouver une formule de régulation de la participation citoyenne qui facilite l’articulation entre la responsabilité des dirigeants, d’une part, et les intérêts des administrés, d’autre part. C’est de cette réflexion et de ces questionnements qu’est né le modèle CUSM en février 1996 à Pétion-Ville.

3.1 Le CUSM, un espace public

Le Comité d’union et de support aux municipalités est un mou- vement citoyen, attentif aux préoccupations du milieu d’évolu- tion. En faisant la promotion d’une participation organisée à la chose publique, il se veut un instrument de développement reproductible dans toutes les communes du pays. Très tôt, dans son fonctionnement, deux camps se sont opposés, l’un en faveur de l’émergence d’une institution d’appui, l’autre plutôt

5. République d’Haïti (2000). *Bilan commun de pays*, octobre.

favorable à une institution d'action. Les réalités du terrain ont leur propre dynamique. Cette différence de perception dans le rôle du CUSM, indépendamment de ce qui est prévu dans l'acte constitutif et les statuts, traverse de bout en bout la vie de l'institution. Elle est responsable du départ de bon nombre de membres, mais les principes directeurs faits de tolérance, de transparence et d'ouverture ont amené une position hybride.

Le point fort du CUSM, c'est d'abord l'aménagement d'espaces de dialogue et d'échange où les questions d'intérêt général se posent. Au cours de ses 20 années d'existence, il a multiplié réunions, causeries, colloques, conférences, débats sur des sujets divers, dont l'objectif est de sensibiliser, d'informer pour une plus grande implication des hommes et des femmes dans la prise en charge de l'espace où ils évoluent.

L'initiative Petyonvil Avè W!, en 2005-2006, a aménagé un cadre de dialogue entre les ressortissants de la commune et les candidats aux élections municipales. La forte participation des populations du centre-ville, du quartier de Thomassin et des cinq sections communales aux différentes sessions a témoigné du besoin de concertation. Aussi bien les candidats que les électeurs potentiels en sont sortis satisfaits et unanimes à reconnaître que l'initiative a permis aux candidats de prendre la dimension réelle de la fonction, et aux électeurs d'exprimer leurs attentes et leurs préoccupations actuelles. Dans la poursuite de cette activité, le premier forum organisé en décembre 2006 avec les associations des cinq sections communales de Pétion-Ville a contribué à une meilleure connaissance des potentialités et menaces associées à ces espaces géographiques.

Interpellé par la situation d'improvisation et d'indécision d'après le séisme du 12 janvier 2010, le CUSM a lancé un appel à la mobilisation citoyenne et a constitué une cellule d'urgence⁶. Pendant plus de six mois, le CUSM et son siège provisoire ont été systématiquement sollicités tant par des responsables d'État que par d'autres secteurs, en quête d'une démarche de prise en charge ordonnée et systématique de l'après-séisme. Cet espace a considérablement aidé dans la mise en œuvre des interventions d'urgence et dans la planification des phases de rétablissement et de reconstruction.

Dans le même esprit, le CUSM a pris une part active lors des réflexions sur la planification urbaine conduites en 2011 par le ministère de la Planification et de la Coopération externe (MPCE), en jouant le rôle d'animateur principal des ateliers de concertation avec le secteur universitaire et professionnel de l'urbanisme et de l'architecture, tenus les 5 et 16 mai 2011. Tout en revendiquant son droit de participer dans la définition des plans et stratégies concernant l'avenir haïtien, le secteur universitaire et professionnel s'est associé au CUSM pour recommander que priorité soit donnée au développement des villes de province pour contrecarrer la centralité de Port-au-Prince [9].

6. Au numéro 26 de la rue Ogé. Le CUSM remercie chaleureusement M^{me} Jacqueline Roche et sa firme de services Essence.

L'étude menée sur Pétion-Ville en 2014 par le CUSM confirme le besoin d'un raffermissement des politiques sur les villes. Elle fait le constat d'une ville en profonde métamorphose, avec une extension urbaine qui paraît sans limites, au détriment de la production agricole, une population jeune qui demande du travail et une commune bourrée d'atouts, mais qui risque de s'écrouler sous la pression démographique et des problèmes d'insalubrité, d'assainissement et d'habitat. Cette situation ne va pas s'arrêter sans des interventions à l'échelle nationale, à l'échelle de la région métropolitaine de Port-au-Prince (RMPAP) et à l'échelle de la commune.

L'appel à la conscience collective est une démarche permanente du CUSM, d'autant plus nécessaire que les conditions de fonctionnement sont rarement idéales. S'il est vrai qu'il revendique un ensemble d'initiatives qui relèvent de la défense de l'intérêt général, le CUSM n'intègre pas en son sein des pratiques associatives. Les intérêts privés continuent à s'y manifester dans bien des sphères, dont notamment le champ politique, où le CUSM se refuse à tout positionnement collectif. En tant que groupe de vigie citoyenne, il choisit de privilégier l'expression de la volonté individuelle au détriment d'une position institutionnelle. Cette posture maintient une certaine pluralité idéologique au sein du groupe qui, lorsque bien gérée, constitue une source de richesse et d'objectivité dans la réflexion. À bien des égards, le CUSM représente un espace public où « *le libre-échange des savoirs et des idées qu'il permet contribue à la formation de l'opinion et de la volonté des citoyens*⁷ ».

3.2 Le CUSM, un mécanisme de participation

Dans son essence, la participation suppose un processus bidirectionnel. Dans le cas qui nous intéresse, il faut d'un côté la volonté de contribuer (désintéressement des membres du CUSM) et de l'autre, la volonté d'accepter la contribution (esprit d'ouverture des autorités locales).

Dans les limites de ses possibilités, le CUSM est une capacité de proposition, d'analyse et de réalisation, rendue disponible aux autorités locales de façon bénévole. Ses réflexions et actions portent sur des domaines divers comme la gestion municipale, la planification urbaine, l'intégration sociale, le développement communautaire, l'environnement, le patrimoine. Le CUSM a développé son opinion propre sur la décentralisation, l'organisation et le fonctionnement des collectivités territoriales, qu'il fait valoir dans différents ateliers-débats auxquels il participe. En outre, seul ou en conjonction avec d'autres organisations, il a entrepris diverses initiatives visant le renforcement de la gestion locale. Déjà en 2008-2009, il s'est associé à plusieurs organisations de la société civile pour dénoncer l'absence dans le budget de rubriques consacrées aux collectivités territoriales, le caractère arbitraire et discrétionnaire, et l'absence de transparence

7. Habermas, Jürgen. « Droit et démocratie », dans Alexandre Dupeyrix (2012), *Habermas, Citoyenneté et responsabilité*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme.

caractérisant les allocations. Établissant un lien étroit entre la protection de l'environnement et le développement local, et dans l'esprit de l'appel à la mobilisation pour éviter la dégradation de Pétion-Ville de juin 2004⁸, le CUSM a proposé en 2009 au ministère de l'Environnement de créer les conditions socio-techniques en vue d'un aménagement réussi du morne Garnier⁹.

Le CUSM, c'est aussi une capacité de mise en œuvre d'actions concrètes, dont entre autres: un modèle de marché de rue à Pétion-Ville en 2012, la formation sur le jatropha à Cabaret, l'aménagement de la foire artisanale de Noël en 2012 à Jacmel, l'initiation d'une campagne de reboisement à Jalouzi, la cellule psychologique constituée au lendemain de l'effondrement de l'école de Nérette, l'intervention d'urgence à Cabaret en 2008. La méthodologie d'intervention a su démontrer, chaque fois, combien l'existence d'une capacité locale est nécessaire pour assurer l'efficacité et l'efficience de l'action locale.

Encore faut-il que les autorités locales se montrent plus attentives à ces formes d'expression de la citoyenneté. Elles ont tout à gagner à ce que celles-ci se développent dans toutes les communes. L'article 25 du décret de 2005¹⁰ associe intimement les collectivités territoriales aux trois grandes composantes de la gestion de l'environnement, à savoir la prévention, la protection et la régulation. Il leur attribue des missions de planification stratégique, de veille, de protection des ressources naturelles et du patrimoine, de facilitation, de régulation, de contrôle et de police environnementale. Dans l'état actuel des choses, il est difficilement imaginable qu'une quelconque administration communale puisse faire face au défi posé par la dégradation de l'environnement, l'insalubrité ou l'insécurité sans la participation citoyenne.

En 2014, un peu moins de 20 % des ménages se disent satisfaits de la vie qu'ils mènent à Pétion-Ville, contre près des deux tiers insatisfaits [10]. Cette situation d'insatisfaction, qui est sans doute celle de la grande majorité des communes haïtiennes, ne doit pas être perçue comme une fatalité ni comme une situation irréversible. Le fort taux de croissance démographique, le volume d'activités économiques de plus en plus important dans la commune, restent certes des préoccupations mais peuvent aussi être convertis en atouts. Les autorités locales devront y faire face en mettant à profit les mécanismes de participation citoyenne.

8. Les 11 et 12 juin 2004, le CUSM a organisé un colloque sur le thème *Pour une Pétion-Ville fière et digne!*, au cours duquel cet appel a été lancé. Les actes de ce colloque sont disponibles.

9. Le morne Garnier est situé entre les routes du Canapé Vert et de Pétion-Ville et les ravines Bourdon Savanette et Débrosse. Il fait partie de la Vallée de Bourdon, dont la nature morphologique fragile est située sous l'influence d'une faille géologique qui fait craindre aux géologues des glissements de terrain.

10. Ce décret définit la politique nationale en matière de gestion de l'environnement et de régulation de la conduite des citoyens pour un développement durable.

4. LA PARTICIPATION CITOYENNE, SES LIMITES

L'action du CUSM au cours des 20 dernières années peut ainsi se résumer : beaucoup d'initiatives, peu de ressources, mais une passion constante puisant sa source dans le principe de la participation citoyenne et dans la forte demande sociale dont elle est l'objet. Les contraintes sont énormes, comme elles le sont d'ailleurs pour toutes les associations de la société civile. Partant de l'expérience de fonctionnement du CUSM, nous avons relevé quelques facteurs contraignants comme l'insuffisance de ressources financières, la fragilité de l'engagement citoyen, l'hétérogénéité socioéconomique des membres de l'organisation, les réticences des autorités locales, l'opportunisme d'« affaires ».

Un gros défi du CUSM est sa capacité à mobiliser le financement nécessaire à la réalisation de ses nombreux projets. Des initiatives fort heureuses n'ont pas eu de suite, et le lancement de certains projets n'a même pas pu se concrétiser. Les cotisations des membres sont dérisoires et le CUSM approche les bailleurs traditionnels avec prudence, par peur d'une certaine « colonisation¹¹ » de l'institution.

Le déséquilibre entre la programmation et la capacité d'action est à la base d'un certain affaiblissement occasionné par la désertion de membres déçus du manque de résultats concrets. Il est en grande partie responsable du faible déploiement géographique du CUSM. L'institution a aujourd'hui beaucoup de difficulté à agir au-delà des frontières de la commune initiale d'accueil. L'engagement citoyen est souvent mis à rude épreuve lors des sollicitations de positionnement idéologique. Le CUSM contourne cette contrainte en promouvant la pluralité et en se refusant à tout positionnement qui, à priori, créerait un conflit en son sein.

Les risques de violation du principe d'égalité de voix sont très grands dans une association faite de membres venus d'horizons socioéconomiques différents et ayant des intérêts divergents. Le liant intermembres pourra alors difficilement se constituer, mettant en péril la durabilité de l'organisation. Le noyau dur du CUSM, qui a pu se maintenir contre vents et marées, devra affronter cette réalité lorsqu'il s'agira pour l'institution de s'ouvrir et d'aller au-delà de la zone de confort qu'elle s'est jusque-là définie.

Les sources potentielles de conflit avec les dirigeants locaux sont des facteurs contraignants de taille. Des interventions, mal comprises par les responsables municipaux, peuvent être assimilées à des manœuvres électoralistes et ne pas trouver la collaboration nécessaire à leur mise en place. Un effort doit être fait tant du côté des organisations citoyennes que du côté des dirigeants, pour aménager un espace de collaboration. Le CUSM a pu se rendre compte de l'improductivité d'une réflexion dont

11. Habermas parle de colonisation de l'espace public par des pouvoirs dépourvus de légitimité démocratique.

les résultats ne bénéficieront d'aucune attention des autorités locales.

Il faut aussi reconnaître que la vigilance citoyenne n'est pas toujours l'objectif premier de certaines organisations, ce qui réduit leur durabilité. Elles disparaissent à la première difficulté. Rien qu'à Pétiion-Ville, le CUSM a assisté à l'éclosion et à la disparition de nombreux regroupements associatifs, les plus éphémères étant ceux ayant pris naissance en période de transition politique (2004, 2011) ou en marge de joutes électorales. Comme le souligne Saint-Paul, au cours de la longue et douloureuse transition vers la démocratie, « *la scène politique d'Haïti a été marquée par ce genre d'acteurs qui, profitant de situations de crise, ont su thésauriser leurs réseaux de relations pour accumuler statuts, richesses matérielles et autres biens symboliques au détriment de la majorité de la population qui n'a cessé de se déshumaniser*¹² ».

5. CONCLUSION

Alors que la Constitution de 1987 octroie au Parlement la mission de contrôler l'action du pouvoir exécutif, elle ne précise pas l'organe responsable du contrôle de l'action locale. Ce rôle ne peut pas être dévolu aux assemblées (assemblée de la section communale, assemblée municipale, assemblée départementale) qui assistent les organes exécutifs respectifs dans leur tâche¹³. Les organisations citoyennes sont bien placées pour assurer ce contrôle, moyennant certaines précautions. Dans un milieu où bon nombre de facteurs extrinsèques donnent forme aux relations institutionnelles, le CUSM a délibérément choisi de ne pas donner la priorité aux questions essentiellement politiques, pour agir comme un « *mécanisme de contre-pouvoir*¹⁴ ».

12. Saint-Paul, Jean-Eddy (2012). « La société civile haïtienne à l'épreuve d'une crise humanitaire », dans Jean-Daniel Rainhorn (dir.), *Haïti, réinventer l'avenir*, Port-au-Prince, Éditions UEH.

13. Voir les articles 63.1, 67, 80 de la Constitution de 1987.

14. Saint-Paul, Jean-Eddy (2012). « La société civile haïtienne à l'épreuve d'une crise humanitaire », dans Jean-Daniel Rainhorn (dir.), *Haïti, réinventer l'avenir*, Port-au-Prince, Éditions UEH.

un groupe de pression qui encadre la critique publique des autorités locales, une « *caisse de résonance*¹⁵ » appelée à agiter et à « *répercuter les problèmes devant être traités par le système politique*¹⁶ », un « *lieu de discussions formelles et informelles*¹⁷ » sur des questions sociopolitiques. Le CUSM contribue par ses activités à la formation de l'opinion et de la volonté de ses membres et des publics ciblés. Ce faisant, il permet d'avancer dans l'établissement de la démocratie. ■

BIBLIOGRAPHIE

1. PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (PNUD) (2015). *Rapport sur le développement humain 2015*.
2. LA BANQUE MONDIALE (2016). « RNB par habitant, méthode Atlas (\$US courants) », *La Banque mondiale*, <http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GNP.PCAP.CD>.
3. HAÏTI. MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES (2016). *Parlons ECO*, n° 2, février.
4. HAÏTI. MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES], <http://www.mef.gov.ht>.
5. INSTITUT HAÏTIEN DE STATISTIQUE ET D'INFORMATIQUE (IHSI) et CENTRE LATINO-AMÉRICAIN DE DÉMOGRAPHIE (CELADE) (2008), dans Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et République d'Haïti (2014). *Rapport OMD 2013, Haïti : un nouveau regard*, Port-au-Prince.
6. HAÏTI. MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES. *Budget de la République d'Haïti, 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015*.
7. RÉPUBLIQUE D'HAÏTI (2000). *Bilan commun de pays*, octobre.
8. HAÏTI. DIRECTION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES. *Tableau des recettes communales ex. 2012-2013*.
9. PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (PNUD) et MINISTÈRE DE LA PLANIFICATION ET DE LA COOPÉRATION EXTERNE (MPCE) (2012). *Contribution des secteurs d'importance majeure / Planification stratégique de la zone métropolitaine de Port-au-Prince*, juin.
10. COMITÉ D'UNION ET DE SUPPORT AUX MUNICIPALITÉS (CUSM) (2014). *L'explosion démographique à Pétiion-Ville / Faits et chiffres en 2014*, 1^{er} décembre 2014.
15. Habermas, Jürgen. « Droit et démocratie », dans Alexandre Dupeyrix, (2012) *Habermas, Citoyenneté et responsabilité*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme.
16. Habermas, Jürgen *ibid*.
17. Habermas, Jürgen *ibid*.

Jean-Marie Raymond Noël, M. Sc. est ingénieur civil diplômé de l'Université d'État d'Haïti (UEH). Il possède une maîtrise en sciences de l'Université Paul Sabatier de Toulouse et est certifié en sciences économiques de la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de l'UEH. Il est professeur à la Faculté des sciences de l'UEH. Membre du CUSM et du Collège des ingénieurs et architectes haïtiens (CNIAH), il est l'auteur de nombreuses études et conférences. Il a récemment publié aux Éditions de l'UEH *L'évolution des technologies de l'information en Haïti (1995-2010)/Entre l'indécision politique et le flou juridique*. raymond.noel@ueh.edu.ht



INSTITUT DES SCIENCES,
DES TECHNOLOGIES
ET DES ÉTUDES AVANCÉES D'HAÏTI

1000 scientifiques pour Haïti

L'ISTEAH, un modèle haïtien de formation aux cycles supérieurs

L'**ISTEAH**, un institut d'études graduées qui privilégie la recherche, l'innovation, le leadership et la citoyenneté comme base du développement socioéconomique de toutes les régions d'Haïti.

L'**ISTEAH** formera des citoyens et citoyennes responsables, compétents et innovateurs, qui utiliseront la science et la technologie comme base de raisonnement dans le processus de prise de décision et dans la résolution de problèmes.

Les diplômés de l'**ISTEAH** seront les catalyseurs de l'instauration d'une culture scientifique et de recherche dans les institutions d'enseignement supérieur d'Haïti qu'ils viendront renforcer. Ils auront pour tâche de former d'autres scientifiques-citoyens à travers tout le pays, en valorisant la culture de l'excellence au service du bien commun et de l'intérêt général.

En partenariat avec plusieurs universités haïtiennes notamment celles en région, l'**ISTEAH** accueille des étudiants gradués depuis l'automne 2013. Les admissions sont basées sur le mérite évalué par concours.

Haiti Perspectives

Revue thématique du GRAHN

Vol. 5, n° 4, Hiver 2017

AGRICULTURE, SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

Appel à contribution

Le secteur agricole en Haïti représente environ 26 % du P.I.B. avec un taux d'occupation de la main d'œuvre de 60 %. Toutefois, dans les milieux ruraux, on estime que 85 % de la population vit en dessous du seuil de la pauvreté, dont 75 % en situation d'insécurité alimentaire. La faible maîtrise des facteurs de la production agricole et des réseaux de commercialisation entraînent des revenus généralement faibles contribuant à maintenir Haïti comme le seul pays moins avancé des Amériques. La combinaison de facteurs socioéconomiques, institutionnels et biophysiques semblent exposer à chaque fois un peu plus cette dernière paysannerie de la Caraïbe à la précarité, à l'insécurité alimentaire et à la pauvreté.

À moins de dix ans du centenaire du projet de « modernisation » de l'agriculture avec la création de l'École d'agriculture de Damien (en 1924) et des structures associées (école vocationnelle, bureau de crédit, etc.), il est opportun de se questionner sur les enjeux et les défis du secteur agricole dans le design d'une Haïti nouvelle.

Dans ce cahier thématique, nous souhaitons recevoir en priorité des contributions ciblées sur la triptyque : agriculture ; sécurité alimentaire et réduction de la pauvreté. Nous voulons dégager des pistes complémentaires d'analyse et de propositions autour des questions suivantes :

- Quelles sont les capacités (institution, innovation) à développer ou à renforcer pour se défaire du spectre de la perpétuelle vulnérabilité ?
- Quelle est la nouvelle intelligence à faire émerger pour sortir de l'insécurité alimentaire ?
- Quelles sont les initiatives à promouvoir pour créer de la richesse dans l'agriculture et se défaire de la pauvreté chronique en milieu rural ?

Les personnes intéressées devront soumettre, au plus tard le **30 septembre 2015**, un texte d'environ 300 mots présentant leur proposition de contributions aux coéditeurs :

- Bénédicte Paul : benedicte.paul@uniq.edu.ht
- Joseph N. Pierre : joenpierre@hotmail.com

Une notification d'acceptation ou de refus du résumé sera transmise au plus tard le **30 novembre 2015**. Si le résumé est accepté, l'article au complet (20 000 mots maximum) doit être soumis au plus tard le **15 janvier 2016**.

Les notifications d'acceptation finale seront expédiées aux auteurs au plus tard le **15 mars 2016**. La parution de ce cahier thématique est prévue pour **septembre 2016**.

Coéditeurs invités

- Bénédicte **Paul**, Ph.D., Haïti
- Joseph N. **Pierre**, Ph.D., USA

Comité éditorial

- Budry **Bayard**, Haïti
- Etienne **Billette De Villemeur**, Ph.D., France
- Marie-Thérèse **Charles**, Ph.D., Canada
- Alix **Daméus**, Ph.D., Haïti
- Kénel **Doresca**, Ph.D., Canada
- Frito **Dorisca**, Ph.D., Haïti
- Jeanne **Fortilus**, Ph.D., Canada
- Sergot **Jacob**, Ph.D., Haïti
- Jocelyn **Louissaint**, Haïti
- Jacques **Marzin**, Ph.D., France
- Jean **Charriot Michel**, Haïti
- Carlo **Prévil**, Ph.D., Canada
- Mathieu **Quenum**, Ph.D., Canada
- Marion **Tétégan**, Ph.D., Canada

Haiti Perspectives

Revue thématique du GRAHN

Vol. 6, n° 1, Printemps 2017

Coéditeurs invités

- Kénel **Délusca**, Ph.D, Canada
- Michelline Marie Regina **Kansole**, Taiwan

Comité éditorial

- Christopher **Bryant**, Ph.D, Canada
- Frito **Dolisca**, Ph.D, USA
- Evens **Emmanuel**, Ph.D, Haïti
- Marc **Josué**, Haïti
- Carlo **Prévil**, Ph.D, Canada
- Sebastian **Weissenberger**, Ph.D, Canada

CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Appel à contribution

Les changements climatiques d'origine anthropique constatés au cours des dernières décennies et anticipés pour les horizons temporels futurs constituent l'un des défis majeurs de notre planète. Ce phénomène sociétal et environnemental sans précédent, caractérisé notamment par une augmentation des températures moyennes globales, une modification des régimes de précipitation, une hausse du niveau marin et une plus grande occurrence des événements extrêmes, menace la plupart des systèmes socio-écologiques stratégiques des pays développés qui sont à la base du problème et également ceux des pays en voie de développement qui en sont les plus touchés.

Ce cahier thématique sur les changements climatiques cherche à susciter des réflexions et à contribuer à l'identification des pistes de solution au phénomène dans ses principales dimensions en essayant de répondre aux questions suivantes :

- Y-a-il lieu de remettre en question le multilatéralisme dans le domaine de la lutte contre les changements climatiques ?
- En quoi devrait consister ou quelle forme devrait prendre une véritable justice climatique ?
- Comment favoriser la transition vers une croissance verte plus résiliente aux changements climatiques ?

Nous sollicitons des contributions qui tentent de répondre objectivement à ces questions. Les personnes intéressées devront soumettre, au plus tard le **30 novembre 2016**, un résumé d'environ 300 mots présentant leur proposition de contribution aux coéditeurs :

- Kénel Délusca : kenel.delusca@gmail.com
- M.M. Regina Kansole : dieutrinity@hotmail.fr

Une notification d'acceptation ou de refus du résumé sera transmise au plus tard le **15 décembre 2016**. Si le résumé est accepté, l'article au complet (20 000 mots maximum) doit être soumis au plus tard le **15 février 2017**.

Les notifications d'acceptation finale seront expédiées aux auteurs au plus tard le **15 mars 2017**. La parution de ce cahier thématique est prévue pour **avril 2017**.

Haiti Perspectives

Revue thématique du GRAHN

Vol. 6, n° 2, Été 2017

FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE EN HAÏTI

Appel à contribution

Dans ce cahier thématique, nous souhaitons recevoir des contributions ciblées portant sur la formation professionnelle et technique en Haïti. Nous voulons dégager des pistes complémentaires d'analyse et de propositions autour des questions suivantes, sans nous y limiter :

- Quelle est la situation actuelle de l'offre de formation professionnelle et technique haïtienne dans les régions et à l'échelle nationale et que savons-nous de l'accès à l'emploi des diplômés de ce type de formation ?
- Que savons-nous des ressources humaines, matérielles et financières mises à la disposition des écoles et centres de formation professionnelle et technique haïtiens et des pistes de solutions pour améliorer et stabiliser un financement adéquat et diversifié ?
- Que savons-nous des besoins spécifiques et des caractéristiques culturelles, naturelles et industrielles spécifiques au marché de l'emploi professionnel et technique des diverses régions d'Haïti ?
- Avec le départ massif des Haïtiens vers l'étranger et après *Goudougoudou*, comment prendre en compte les besoins spécifiques en lien aux mères monoparentales et aux personnes handicapées et à mobilité réduite ?

Les personnes intéressées devront soumettre, au plus tard le **30 novembre 2016**, un texte de 250 à 350 mots présentant leur proposition de contributions aux coéditeurs :

- Schallum Pierre : schallum.pierre@isteah.ht
- Claude Julie Bourque : bourque.cj@gmail.com

Une notification d'acceptation ou de refus du résumé sera transmise au plus tard le **15 décembre 2016**. Si le résumé est accepté, l'article au complet (20 000 mots maximum) doit être soumis au plus tard le **15 février 2017**.

Les notifications d'acceptation finale seront expédiées aux auteurs au plus tard le **15 mars 2017**. La parution de ce cahier thématique est prévue pour **juin 2017**.

Coéditeurs invités

- Claude Julie **Bourque**, Ph.D., Canada
- Schallum **Pierre**, Ph.D., Haïti

Comité éditorial

- Christelle **Lison**, Ph. D. Canada
- Edgar **Prévilon**, Haïti
- Pierre Marcel **Gabaud**, Haïti
- Louis Délima **Chery**, Haïti
- Innocent **Frédéric**, Haïti
- Ronald **Estrade**, Canada
- Sylvain **Bourdon**, Ph. D., Canada
- Roger **Charles**, Haïti
- Jean Gérard **Pierre**, Haïti

Haiti Perspectives

Revi tematik GRAHN

Vol. 5, n° 4, Iwè 2017

Edite envite

- Bénédique **Paul**, Ph.D., Haïti
- Joseph N. **Pierre**, Ph.D., USA

Komitè editoryal

- Budry **Bayard**, Haïti
- Etienne **Billette De Villemeur**, Ph.D., France
- Marie-Thérèse **Charles**, Ph.D., Canada
- Alix **Daméus**, Ph.D., Haïti
- Kénel **Doresca**, Ph.D., Canada
- Frito **Dorisca**, Ph.D., Haïti
- Jeanne **Fortilus**, Ph.D., Canada
- Sergot **Jacob**, Ph.D., Haïti
- Jocelyn **Louissaint**, Haïti
- Jacques **Marzin**, Ph.D., France
- Jean **Charriot Michel**, Haïti
- Carlo **Prévil**, Ph.D., Canada
- Mathieu **Quenum**, Ph.D., Canada
- Marion **Tétégan**, Ph.D., Canada

AGRIKILT, SEKIRITE ALIMANTÈ AK REDIKSYON POVRETE

Demann pou tèks

Aktivite agrikòl nan peyi d Ayiti reprezante prèske 26 % richès peyi a epi se li ki bay 60 % moun k ap travay nan peyi a djòb. Poutan, nan zòn riral yo, prèske 85 % nan popilasyon an ap viv nan povrete. Nan 85 % sa a, gen 75 % ki nan sityasyon ensekirite alimantè.

Paske moun ki ap patisipe nan agrikilti a pa byen metrize tout faktè pwodiksyon yo ak tout rezo pou vann pwodui yo, agrikilti pa pèmèt ni moun ki ap travay ladan li ni peyi a fè anpil lajan. Se youn nan rezon ki fè Ayiti se peyi ki pi pòv nan Amerik la. Faktè sosyal, ekonomik, enstitisyonèl epi byofizik yo ta sanble ap plonje peyizan ayisyen yo nan plis lamizè, grangou ak povrete.

Nan prèske dis lane, sa pral fè santan depi yo te kreye Lekòl agrikilti Damyen ak plizyè lòt lekòl teknik san konte biwo kredi. Li lè pou nou poze tèt nou kesyon ki defi nou dwe leve nan agrikilti a pou nou kapab mete yon Ayiti tou nèf kanpe.

Nan kaye tematik sa a, nou ta renmen resevwa atik ki analize twa domèn sa yo: agrikilti, sekirite alimantè ak rediksyon povrete. Atik yo dwe eseye pote solisyon ak repons sou twa kesyon sa yo:

- Ki kapasite (enstitisyon ak inovasyon) nou dwe devlope osinon ranfòse pou kase chenn vilnerabilite ki la depi lontan an?
- Ki nouvèl teknik nou ta dwe envante epi itilize pou fè Ayiti soti nan ensekirite alimantè li ye a?
- Ki inisyativ nou dwe pran pou kreye plis richès nan agrikilti a epi elimine povrete a ki la depi lontan nan zòn riral peyi a?

Moun ki entereze reponn kesyon sa yo dwe voye yon rezime bay de editè nimewo kaye tematik sa a, nan dat **30 septanm 2015** pou pita. Rezime a dwe genyen anviwon 300 mo:

- Bénédique Paul: benedique.paul@uniq.edu.ht
- Joseph N. Pierre: joenpierre@hotmail.com

Moun ki fè pwopozisyon tèks yo ap jwenn yon repons ki di yo si editè yo aksepte rezime yo a, oubyen si yo pa aksepte li. Repons sa a ap rive jwenn yo nan dat **30 novanm 2015** pou pi ta. Si Editè yo aksepte rezime a, moun nan dwe voye tout atik la ba yo nan dat **15 janvyè 2016** pou pi ta. Atik la dwe genyen 20 000 mo pou pi plis ak entèliyi senp. Nan dat **15 mas 2016** pou pi ta, moun ki ekri tèks yo ap jwenn yon nòt final pou di yo si tèks la aksepte. Nimewo kaye tematik sa a dwe parèt nan mwatye **septanm 2016**.

Haiti Perspectives

Revi tematik GRAHN

Vol. 6, n° 1, Prentan 2017

CHANJMAN KLIMATIK

Demann pou tèks

Chanjman klimatik nou konstate pandan 10 ane ki sot pase yo rive akòz divès aksyon lèzòm. Nou atann nou yo ap kontinye nan ane ki ap vini yo. Pwoblèm sa a se yonn nan gwo defi pou planèt nou an. Fenomèn sosyal epi anviwonmantal san paarèy sa a parèt prensipalman sou fòm ogmantasyon tanperati nòmal tè a, chanjman nan kantite dlo sou tout fòm ki rive sou tè a, ogmantasyon nivo dlo lanmè a, epi pi li lakòz pi plis katastwòf natirèl nou pa abitye wè ap frape latè. Tout fenomèn natirèl ekstrèm sa yo tounen menas pou pi fò sistèm sosyoyekolojik estratejik peyi devlope yo, ki responsab pwoblèm lan, ansanm ak peyi ki sou wout devlopman yo.

Nan kaye tematik sou chanjman klimatik yo, nou ap chèche solisyon ki kab fè moun reflechi pandan yo idantifye kèk solisyon pou fenomèn sa a nan tout dimansyon li epi eseye reponn kesyon nou pral poze la yo.

- Èske nou pa ta dwe rekonsidere koze pou abòde lit kont chanjman klimatik yo sou plan multilateral la?
- Kisa ki kab fèt oubyen ki fòm yon vrè jistis klimatik ka pran?
- Kouman nou kab ankouraje tranzisyon pou nou rive nan yon anviwonman chaje ak plant ki kab reziste devan chanjman klimatik yo?

Nou ap chèche tèks ki kab reponn kesyon sa yo avèk objektivite. Moun ki enterese yo kapab voye yon rezime tèks yo a pa pi ta pase **30 novanm 2016**. Tèks la kab genyen apeprè 300 mo kote yo ap prezante lide pa yo bay Koyeditè yo:

- Kénel Délusca: kenel.delusca@gmail.com
- M.M. Regina Kansole: dieutrinity@hotmail.fr

Otè atik la ap resevwa yon nòt pou yo di li si yo aksepte oubyen si yo pa aksepte tèks la nan dat **15 desanm 2016** pou pi ta. Si Koyeditè yo aksepte rezime a, otè a dwe voye tout atik la pou Koyeditè yo pa pi ta pase **15 fevriye 2017**. Atik la pa dwe depase 20 000 mo,

Nan dat **15 mas 2017** otè yo ap resevwa yon mesaj ki enfòmasyon yo atik la ap parèt nan revi a. Kaye tematik sa a dwe parèt nan mwa **avril 2017**.

Edite envite

- Kénel **Délusca**, Ph.D, Canada
- Michelline Marie Regina **Kansole**, Taiwan

Komitè editoryal

- Christopher **Bryant**, Ph.D, Canada
- Frito **Dolisca**, Ph.D, USA
- Evens **Emmanuel**, Ph.D, Haïti
- Marc **Josué**, Haïti
- Carlo **Prévil**, Ph.D, Canada
- Sebastian **Weissenberger**, Ph.D, Canada

Haiti Perspectives

Revi tematik GRAHN

Vol. 6, n° 2, Ete 2017

Edite envite

- Claude Julie **Bourque**, Ph.D., Canada
- Schallum **Pierre**, Ph.D., Haïti

Komitè editoryal

- Christelle **Lison**, Ph. D. Canada
- Edgar **Prévilon**, Haïti
- Pierre Marcel **Gabaud**, Haïti
- Louis Délima **Chery**, Haïti
- Innocent **Frédéric**, Haïti
- Ronald **Estrade**, Canada
- Sylvain **Bourdon**, Ph. D., Canada
- Roger **Charles**, Haïti
- Jean Gérard **Pierre**, Haïti

FÒMASYON PWOFEZYONÈL EPI TEKNIK AN AYITI

Demann pou tèks

Nan kaye tematik sa a, nou ta renmen resevwa tèks sou fòmasyon pwofesyonèl epi teknik an Ayiti. Nou ta renmen jwenn lòt refleksyon ak analiz sou kesyon sa yo san nou pa limte nou ak yo sèlman :

- Nan ki eta ouvèti pou fòmasyon pwofesyonèl epi teknik ayisyen ye aktyèlman nan vil pwovens yo epi toupatou nan peyi a epi pou kisa nou konnen sou disponiblite travay pou moun ki diplome nan chan aksyon sa yo ?
- Kisa nou konnen sou kantite resous moun, materyèl, resous sou fòm lajan ki disponib pou lekòl epi sant fòmasyon pwofesyonèl epi teknik ayisyen yo yon fason pou nou amilyore epi estabilize yon bon jan finansman divèsifye pou yo ?
- Kisa nou konnen sou bezwen espesifik epi karakteristik kiltirèl, natirèl epi endistriyèl ki espesifik pou rechèch travay pwofesyonèl epi teknik nan divès rejyon anndan Ayiti ?
- Avèk sitiasyon kote pakèt Ayisyen ap kite peyi a pou yo ale nan peyi etranje epi apre gou-dougoudou a, ki jan nou ap konsidere bezwen espesifik moun ki pou kont yo nan fè levasyon pitit yo, moun ki andikape yo epi moun ki pa kab deplase fasilman yo ?

Moun ki enterese yo kapab soumèt tèks yo nan dat **15 desanm 2016** pou pi ta. Tèks yo ap prezante a dwe genyen 250 pou rive 350 mo pou yo voye pwopozisyon yo pou koyeditè yo :

- Schallum Pierre : schallum.pierre@isteah.ht
- Claude Julie Bourque : bourque.cj@gmail.com

Koyeditè yo ap voye di moun ki soumèt tèks yo, si yo aksepte tèks sa yo oubyen si yo pa aksepte yo pa pi ta pase **22 desanm 2016**. Si yo aksepte rezime a, yo ap tann tout atik la (20 000 mo pou pi plis)nan dat **15 fevriye 2017** pou pi ta.

Otè tèks yo ap resevwa yon lèt ki endike yo koyeditè yo aksepte tèks yo ekri a pa pi ta pase **15 mas 2017**. Kaye tematik sa a ap parèt nan mwa **jen 2017**.

Haiti Perspectives

GRAHN's Thematic Review
Vol. 5, No. 4, Winter 2017

AGRICULTURE, FOOD SECURITY AND POVERTY REDUCTION

Call for Papers

The agricultural sector in Haiti represents about 26% of GDP with a labor occupancy rate of 60 %. However, in rural areas, it is estimated that 85% of the population live below the poverty line, with 75 % in food insecure. The weak control of the factors of agricultural production and marketing systems generally result in lower income contributing to maintain Haiti as the only least developed country in the Americas. The combination of socio-economic, institutional and biophysical factors seems to more and more expose this backward Caribbean peasantry to scarcity, food insecurity and poverty.

Within less than ten years from the centenary of the project of “modernization” of agriculture with the creation of the School of Agriculture in Damien (1924) and associated structures (vocational school, credit bureau, etc.), it is appropriate to question oneself on the issues and challenges facing the agricultural sector in the design of a new Haiti.

In this special issue, we want to give priority to contributions that aim at the triptych : agriculture, food security and poverty reduction. We want to free up additional avenues of analysis and proposals on the following questions :

- What capacities (institution, innovation) to develop or strengthen to break the specter of perpetual vulnerability?
- What new intelligence to implement in order to emerge out of food insecurity?
- What initiatives we must promote to induce wealth creation in agriculture and dispose of the chronic poverty in the rural areas?

Interested participants must submit, no later than **September 30, 2015**, a text of about 300 words to present their proposed contributions to the coeditors :

- Bénédicte Paul: benedicte.paul@uniq.edu.ht
- Joseph N. Pierre: joenpierre@hotmail.com

A notification of acceptance or rejection of the abstract will be transmitted no later than **November 30, 2015**. If the abstract is accepted, the full article (no more than 20 000 words) must be submitted no later than **January 15, 2016**.

Final acceptance notifications will be sent to the authors by **March 15, 2016**. The publication of this special issue is scheduled for **September 2016**.

Invited Co-editors

- Bénédicte **Paul**, Ph.D., Haïti
- Joseph N. **Pierre**, Ph.D., USA

Editorial Committee

- Budry **Bayard**, Haïti
- Etienne **Billette De Villemeur**, Ph.D., France
- Marie-Thérèse **Charles**, Ph.D., Canada
- Alix **Daméus**, Ph.D., Haïti
- Kénel **Doresca**, Ph.D., Canada
- Frito **Dorisca**, Ph.D., Haïti
- Jeanne **Fortilus**, Ph.D., Canada
- Sergot **Jacob**, Ph.D., Haïti
- Jocelyn **Louissaint**, Haïti
- Jacques **Marzin**, Ph.D., France
- Jean **Charriot Michel**, Haïti
- Carlo **Prévil**, Ph.D., Canada
- Mathieu **Quenum**, Ph.D., Canada
- Marion **Tétégan**, Ph.D., Canada

Haiti Perspectives

GRAHN's Thematic Review
Vol. 6, No. 1, Spring 2017

Invited Co-editors

- Kénel **Délusca**, Ph.D, Canada
- Michelline Marie Regina **Kansole**, Taiwan

Editorial Committee

- Christopher **Bryant**, Ph.D, Canada
- Frito **Dolisca**, Ph.D, USA
- Evens **Emmanuel**, Ph.D, Haïti
- Marc **Josué**, Haïti
- Carlo **Prévil**, Ph.D, Canada
- Sebastian **Weissenberger**, Ph.D, Canada

CLIMATIC CHANGES Call for Papers

Human-induced climate change observed during the past decades and anticipated for the future temporal horizons is one the major challenges faced by our planet. This unprecedented social and environmental phenomenon, mainly characterized by an increase in global average temperature, a modification of the precipitation regimes, a rise in global sea level and an increased frequency of extreme events, threatens most of the strategic socio-ecological systems within the developed countries which contributed the most to the issue but also those of the developing countries which are the most impacted.

This special issue on climate change seeks at generating ideas and contributing to the identification of potential solutions to the phenomenon by trying to answer the following key questions:

- Does the multilateralism in the domain of climate change need to be reviewed?
- What form should take a real climate justice regime?
- How to foster the transition towards a green economy more resilient to climate change?

We are requesting contributions that bring sound and objective answers to the above-mentioned questions. Authors should submit an abstract with a maximum of 300 words by **November 30, 2016** to the co-editors:

- Kenel Delusca: kenel.delusca@gmail.com
- M.M. Regina Kansole: dieutrinity@hotmail.fr

Notification of acceptance/rejection will be sent to the corresponding author(s) by **December 15, 2016**, and the full paper (20,000 words/max.) of the accepted abstracts should be submitted by **February 15, 2017**.

Authors will receive feedback from the editorial board by **March 15, 2017**. The issue will be published in **April 2017**.

Haiti Perspectives

GRAHN's Thematic Review
Vol. 6, No. 2, Summer 2017

PROFESSIONAL AND TECHNICAL TRAINING IN HAITI

Call for Papers

This Thematic Guidance Note focuses on professional and technical training in Haiti. Our goal is to find complementary tracks of analysis and proposals related, but not limited to, the following questions:

- What is the current state of the supply of professional and technical training at the regional and national level in Haiti, and what do we know about the employment outcomes for graduates of these training programs?
- What do we know about the human, material and financial resources available to Haitian professional and technical schools and centers, and how can funding be improved, stabilized and diversified?
- What do we know about the specific needs and the cultural, natural and industrial characteristics of the professional and technical employment market in the different regions of Haiti?
- With the massive departure of Haitians abroad and after *Goudougoudou*, how can we take into account the specific needs of single mothers and persons with reduced mobility?

Interested scholars must submit a 250 to 350 words proposal by **December 15, 2016** to the co-editors:

- Schallum Pierre: schallum.pierre@isteah.ht
- Claude Julie Bourque: bourque.cj@gmail.com

Authors will be notified of the approval status of their proposal by **December 22, 2016**. If the abstract is accepted, the entire article (20,000 words maximum) must be submitted no later than **February 15, 2017**.

Notifications of final acceptance will be sent to the authors by **March 15, 2017**. The publication of this Thematic Guidance Note is scheduled for **June 2017**.

Invited Co-editors

- Claude Julie **Bourque**, Ph.D., Canada
- Schallum **Pierre**, Ph.D., Haïti

Editorial Committee

- Christelle **Lison**, Ph. D. Canada
- Edgar **Prévilon**, Haïti
- Pierre Marcel **Gabaud**, Haïti
- Louis Délima **Chery**, Haïti
- Innocent **Frédéric**, Haïti
- Ronald **Estrade**, Canada
- Sylvain **Bourdon**, Ph. D., Canada
- Roger **Charles**, Haïti
- Jean Gérard **Pierre**, Haïti

Un département dynamique en recherche

Les activités de recherche et d'enseignement aux cycles supérieurs en génie informatique et génie logiciel permettent de faire avancer les connaissances dans des axes de pointe et de former des diplômés de haut niveau pour soutenir la croissance de l'économie basée sur le savoir.

Nos programmes d'études

L'enseignement aux cycles supérieurs au département se divise en :

- Doctorat en génie informatique (Ph.D.);
- Maîtrise recherche en génie informatique (M.Sc.A.);
- Maîtrise cours en génie informatique (M. Ing.);
- Maîtrise (ou DESS) modulaire en génie informatique
 - option réseautique;
- Diplôme d'études supérieures spécialisées en génie informatique (DESS).

Nos professeurs

Le département compte 30 professeurs de réputation internationale et dynamiques en recherche.

Nos axes de recherche :

La réseautique et l'informatique mobile, la recherche en systèmes embarqués, les systèmes intelligents, les systèmes de simulation numérique et de visualisation, le génie logiciel et les méthodes d'ingénierie appliquée aux systèmes logiciels.



BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

MISSION DE LA BRH

Quatre aspects de la Mission de la BRH

1 Stabilité des Prix :

Défendre la valeur interne et externe de notre monnaie en pratiquant une politique monétaire basée sur la stabilité des prix. Dans cet objectif elle vend aux banques de la place des bons qu'elle émet, et intervient directement sur le marché des changes en achetant et en vendant des devises.

2 Efficacité :

Assurer l'efficacité, le développement et l'intégrité du système de paiements en négociant avec le Ministère de l'Economie et des Finances le niveau et les conditions de financement du déficit budgétaire. Ces ententes se matérialisent, par des accords signés entre le Gouverneur de la BRH et le Ministre de l'Économie et des Finances.

3 Stabilité Financière :

Assurer la stabilité du système financier en supervisant le fonctionnement des banques et en les soumettant à des normes prudentielles. La BRH procède également à l'inspection régulière des institutions financières, en y dépêchant des inspecteurs, et en exigeant la communication d'informations financières à des fréquences régulières.

4 Banquier de l'Etat :

Agir comme banquier, caissier et agent fiscal de l'Etat en tenant le compte courant de toutes les institutions et collectivités publiques. Elle se charge de la collecte des recettes de l'État et encaisse directement pour le compte de celui-ci les taxes internes et les droits de douane. Elle fait aussi fonction de gardienne des titres appartenant à ces entités